Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

#Inventerdemain

DOCUMENT DE TRAVAIL

Mise en œuvre de la charte 2013 » 2028 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

> EVALUATION FINALE – Annexes : le tableau de bord



Etude des tourbières © SMPNRVA

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

PUY-de-DÔME MON DÉPARTEMENT

cantal LE DÉPARTEMENT

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Document de travail

SOMMAIRE

Présentation de la démarche 4
Contenu en 2024 : synthèse des Principales Actions menées et des objectifs atteints 5
1 - la cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA 5
1.1 - Le territoire du Parc vécu et révélé pour ses valeurs patrimoniales 5
1.1.1 - Favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire 5
1.1.2 - Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du développement durable dans le quotidien et dans leurs choix de vie au sein du PNRVA 11
1.2 - Un territoire d'accueil attractif, choisi pour sa singularité et sa qualité de vie 15
1.2.1 - Accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux actifs en valorisant le caractère atypique et les potentialités du territoire PNRVA 15
1.2.2 - Optimiser les conditions de vie quotidienne en confortant et en adaptant l'offre de logements, d'équipements et de services à partir des bourgs centres 15
2 - un cadre de vie exceptionnel conforte par des politiques publiques innovantes 16
2.1 - Des patrimoines exceptionnels reconnus et transmis 16
2.1.1 - Réaliser une gestion d'excellence des grands espaces uniques et révéler les singularités du paysage du PNRVA 16
2.1.2 - Enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces 21
2.2 - Des ressources naturelles valorisées durablement 27
2.2.1 - Articuler les modes de gestion et d'exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides 27
2.2.2 - Promouvoir les économies d'énergies et maîtriser la production d'énergies renouvelables 30
2.3 - Des espaces de vie de qualité grâce à une planification optimisée 33
2.3.1 - Renforcer l'aide à la décision pour optimiser les projets de demain 33
2.3.2 - Maîtriser l'espace au regard des différents enjeux grâce à des outils d'urbanisme et des démarches de projets adaptés 37
3 - une économie entrainée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire 37
3.1 - L'agriculture, un socle vivant adapté aux enjeux économiques et environnementaux 37
3.1.1 - Encourager les productions agricoles génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales 37
3.2 - Une offre touristique et de loisirs de pleine nature durable et identitaire du PNRVA 44
3.2.1 - Stimuler la structuration d'une offre touristique durable et révélatrice des spécificités du PNRVA 44
3.2.2 - Développer la découverte itinérante et la mobilité douce touristique, conforter les loisirs de pleine nature respectueux des ressources locales 50
3.3 - La valorisation de la forêt comme richesse patrimoniale et économique locale 54
3.3.1 - Promouvoir une gestion des forêts intégrée, innovante et favorisant leur vitalité 54
3.4 - L'exploitation durable des richesses géologiques par une gestion optimisée des ressources 55
3.4.1 - Contribuer à l'optimisation des modalités d'exploitation des ressources du sous-sol et valoriser le patrimoine géologique du PNRVA 55
3.4.2 - Conforter et moderniser la filière économique et la trame architecturale valorisant la pierre volcanique 56
3.5 - L'installation d'activités novatrices et la démonstration des pratiques durables à forte valeur ajoutée 57
3.5.1 - Accompagner l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local 57
3.5.2 - Attribuer et animer la marque « accueil, produit, savoir-faire » du PNRVA pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire 58
4 - modalités d'animation et d'évaluation du projet 59
4.1 - Le Syndicat mixte du Parc : animateur et fédérateur 59
4.1.1 - Accompagner et guider les signataires de la charte 59
4.1.2 - Assurer une gouvernance partenariale 61

Document de travail

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

Afin de disposer d'un suivi de la mise en œuvre de la charte pendant toute sa durée d'application, sous l'égide d'un comité de pilotage partenarial, les signataires (dans le cadre des Comités technique et politique de la préparation de la charte) se sont dotés d'un tableau de bord en 2014-2015.

Celui-ci constitue le principal **outil de suivi et d'évaluation du projet de territoire**. Il permet de suivre les actions engagées, leurs résultats et les évolutions du territoire à partir d'indicateurs communs.

Le tableau de bord suit l'organisation de la charte, mesure par mesure. Pour chacune des mesures retenues pour l'évaluation, une question évaluative précise les principaux enjeux auxquels l'évaluation doit répondre. Elles traduisent les interrogations essentielles des signataires sur la mise en œuvre de la charte :

- les **actions prévues** ont-elles été réalisées ?
- les **objectifs poursuivis** sont-ils atteints ?
- les **évolutions observées** sur le territoire peuvent-elles être reliées aux actions engagées ?
- les **modalités de gouvernance** mises en place sont-elles adaptées ?

Pour y répondre, chaque mesure est associée à un **nombre limité d'indicateurs**, choisis en fonction de leur intérêt et des données disponibles. Ces indicateurs permettent de suivre aussi bien la réalisation d'actions que des effets sur le territoire. Ils contribuent à l'analyse qualitative permettant d'interpréter les résultats et de mieux apprécier la contribution de la charte aux évolutions observées.

Le tableau de bord mobilise ainsi plusieurs catégories complémentaires d'informations :

- près d'une **soixantaine d'engagements du Syndicat mixte du Parc** et, entre une **vingtaine** et une **trentaine d'engagements de chaque signataire** (Etat, Région, Départements)
- une vingtaine de **résultats attendus** sur le territoire
- près d'une **cinquantaine de descripteurs** de territoire.

Une majorité de ces indicateurs - liés à des actions ou démarches à mettre en œuvre - sont associés à :

- une **échéance de l'objectif à atteindre** ; la mise à jour de l'indicateur peut toutefois être annuelle ou pluriannuelle.
- une **valeur de référence** et une **valeur cible :** pour chaque résultat attendu et engagement retenu à l'évaluation, des valeurs quantifiant et/ou qualifiant leurs objectifs à atteindre ont été fixées, à savoir : une valeur initiale (T0) et des valeurs objectifs réalistes, selon une grille de pourcentages de 0% à 100%.
  Elles permettent d'apprécier les progrès réalisés au cours de la mise en œuvre de la charte.

Leur alimentation repose sur les données produites par le Syndicat mixte du Parc, les collectivités signataires, les services de l'État, les établissements publics, les observatoires existants, ainsi que les différents partenaires scientifiques et techniques.

Alimenté régulièrement tout au long de la vie de la charte, il permet de suivre les résultats obtenus, les écarts aux objectifs et les principales évolutions du territoire.. Il nourrit les évaluations à mi-parcours et finale de la charte. Au-delà de l'exercice évaluatif, il fournit également aux signataires **des éléments utiles pour adapter leurs interventions au cours de la charte**.

Document de travail

CONTENU EN 2024[1] : PRINCIPALES ACTIONS MENEES[2] ET DES OBJECTIFS ATTEINTS

1 - la cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA

1.1 - LE TERRITOIRE DU PARC VECU ET REVELE POUR SES VALEURS PATRIMONIALES

1.1.1 - Favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de mieux connaître et faire vivre les patrimoines du territoire et de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants au Parc ?

1.1.1.1 - Développer la connaissance des patrimoines, via des personnes ressources et une participation active des habitants

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, conscience d'au moins 70% des habitants de vivre dans le PNRVA, un territoire aux patrimoines remarquables et fragiles qu'il est nécessaire de préserver

Non renseigné

SMPNRVA - chaque année, dans le cadre de l'organisation de démarches culturelles de valorisation des patrimoines, réunir au moins deux fois un comité de pilotage (ou groupe projet) ou au moins deux groupes projets distincts

Consignes de mesure : vérifier si ont eu lieu au moins 2 réunions du COPIL (ou groupe projet) Culture, ou la réunion d'au moins deux groupes projets Culture distincts, calculer la part de participants sondés satisfaits et très satisfaits

Grille de notation des objectifs atteints :
- 0% si le COPIL Culture n'a pas été réuni et qu'aucun groupe projet n'a été réuni
- 40% si le COPIL Culture ou un groupe projet a été réuni 1 fois
- 80% si le COPIL Culture ou un groupe projet a été réuni au moins 2 fois, ou si au moins deux groupes projets distincts ont été réunis
- bonus + 10% si au moins 70% des participants sondés à la réunion 1 du COPIL (ou groupe projet) Culture ont été satisfaits à très satisfaits
- bonus + 10% si au moins 70% des participants sondés à la réunion 2 du COPIL (ou groupe projet) Culture ont été satisfaits à très satisfaits, ou si au moins 70% des participants sondés aux réunions des 2 groupes projets distincts ont été satisfaits à très satisfaits
- 100% si le COPIL Culture ou un groupe projet a été réuni au moins 2 fois, ou si deux groupes projets distincts ont été réunis, dont, à chaque réunion, au moins 70% des participants sont satisfaits à très satisfaits

Actions réalisées :
- 2014 - COPIL 20/02/2014, COPIL 06/05/2014
- 2015 - COPIL 03/03/2015, COPIL 18/09/2015, Groupe partenaires Archéologie
- 2016 - COPIL 16/02/16, COPIL 10/03/16
- 2017 - 22 réunions de coordination, 2 réunions d'équipe
- 2018 - projet Vagabondages volcaniques présenté en conseil scientifique, groupe projet Média d'interprétation sites volcaniques, COPIL avec partenaires du territoire, groupe habitants de Thiézac pour le sentier d'interprétation
- 2019 - groupe projet / résidence Effervescences 50 m-la légende provisoire, groupe projet Les géants égueulés-installation artistique au puy de la Vache

[1] Ne fugurent que les disposiions retenues pour l'évalaution au titre du tableau de bord.
[2] Liste non exhaustive. D'autres éléments figurent dans le rapport d'évalaution complet.

Document de travail

> 2020 - groupe projet avec artistes et médiathèques du secteur CAM pour la création de « En corps une fois » spectacle de danse participative sur histoire géologique Chaîne des Puys-Faille de Limagne, initiation d'un groupe projet Rando littéraire Entre Pavin et Brion, avec élus, écrivain-randonneur, représentants de communes et prestataire ateliers d'écriture
> 2021 - groupe projet « Guide Evènementiels de pleine nature », groupe projet « Rando littéraire Pavin-Brion », groupe projet « Grand défi Biodiversité » CPIE Clermont-Dômes à Montlosier
> 2022 - groupe projet « Causeries au coin du feu » à Clermont-Ferrand capitale européenne de la culture et IPAMAC, groupe projet « Fête du plateau du Limon », groupe projet « Résidence Habiter » pour création d'un outil pédagogique et lien avec habitants
> 2023 - groupe projet « Scénographie Montlosier » avec experts géologues-volcanologues-archéo-architectes et muséographes, organisation et accueil d'une journée au niveau Auvergne en EDD sur l'école dehors
> 2024 - groupe projet « Scénographie Montlosier », Commission d'élus Education

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 80% I 2015 : 80% I 2016 : 80% I 2017 : 80% I 2018 : 80% I 2019 : 80% I 2020 : 80% I 2021 : 80% I 2022 : 80% I 2023 : 80% I 2024 : 80% I Moyenne 2014-2024 : 80%

SMPNRVA - chaque année, proposer au moins une démarche participative de découverte de patrimoines spécifiques du PNRVA

Consignes de mesure : citer et compter le nombre de démarches culturelles participatives menées ; peuvent être prises en compte les démarches s'adressant au public jeune et n'importe quelles localisations ; préciser pour chacune d'entre elles : si elles sont nouvelles ou non par rapport à l'année N-1, si elles ont donné lieu à une(des) réalisation(s) concrète(s)

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune démarche culturelle participative n'a été menée / reconduite
> 70% si au moins 1 démarche culturelle participative a été reconduite
> 90% si au moins 1 démarche culturelle participative nouvelle a été mise en œuvre
> bonus + 10% si des données ont été collectées ou si un(des) résultat(s) concret(s) a(ont) été obtenu(s)
> 100% si au moins 1 démarche culturelle participative nouvelle et ayant permis la collecte de données et/ou l'obtention d'un(des) résultat(s) concret(s) a été mise en œuvre

Actions réalisées :
> 2015 - Inventaire participatif du petit patrimoine bâti à Allanche, ateliers participatifs pour l'élaboration d'un programme d'actions en faveur de la valorisation culturelle des patrimoines
> 2016 - 2 journées professionnelles (agriculteurs, forestiers) pour la reconnaissance de vestiges archéologiques et résidence d'artistes, suite donnée pour le Puy du Grand Sault concernant la reconnaissance des tras, création d'un spectacle avec les paroles d'habitants : TOPO-TOPIC
> 2017 - Ateliers « Création d'un carnet de voyage des habitants » dans 5 lieux et présenté au RDV du carnet de voyages à Clermont-Ferrand
> 2018 - Mise en route de 2 groupes habitants en vue de la programmation « Vagabondages volcaniques »
> 2019 - Bistrot du Parc « Vallée de la Rhue - Val de Sumène, quels paysages pour demain ? » pour la préparation d'un Plan de Paysage Participatif, conception participative de 2 sentiers d'interprétation, spectacle de contes « Trésors enfouis » à la carrière du puy de la Vache
> 2020 - Suite de la préparation des sentiers d'interprétation à Saint-Victor-la-Rivière et Thiézac, pique-nic et concert de jazz au pied des géants égueulés à la carrière du puy de la Vache
> 2021 - Organisation d'un atelier "Dansons ensemble l'origine de la Chaîne des Puys" préalable au spectacle participatif chorégraphique "En corps une fois"dans la carrière du puy de la Vache, la veille de la Fête des patrimoines, 1e Fête des patrimoines volcaniques à Montlosier, début d'organisation d'une rando-littéraire entre Pavin et Brion, Consultation pour la réalisation d'un « Guide de l'évènementiel de pleine nature »
> 2022 - Spectacle et randonnée littéraire « Entre Sancy -Pavin et Cézallier-Brion », finalisation du « guide de l'événementiel de pleine nature », Organisation d'une « rencontre littéraire » avec Christian Malon (photographe) et Marie-Hélène Lafon (écrivaine) et exposition des artistes, participation aux « Causeries au coin du Feu »
> 2023 - 3e édition Fête des patrimoines
> 2024 - 4e édition de la Fête des patrimoines

Objectifs atteints : 2014 : 0% I 2015 : 90% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 90% I 2019 : 100% I 2020 : 80% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 80% I 2024 : 80% I Moyenne 2014-2024 : 83.6%

Document de travail

1.1.1.2 - Favoriser les échanges entre territoires et entre générations

SMPNRVA - d'ici l'échéance de la charte, développer un partenariat (échange, visite…) avec au moins cinq territoires / organismes hors PNRVA

Consignes de mesure : compter le nombre de territoires-organismes hors PNRVA concernés par un partenariat effectif avec le Parc (avec ou via le SMPNRVA), hors partenariat avec villes portes et/ou agglos portes, hors projets scolaires ; un partenariat peut être comptabilisé sur plusieurs années

Grille de notation des objectifs atteints : 0% si aucun partenariat n'a été mené avec un territoire / organisme hors PNRVA
- 18% si un partenariat a été mené avec 1 territoire et/ou organisme hors PNRVA
- 36% si un partenariat a été mené avec 2 territoires et/ou organisme hors PNRVA
- 54% si un partenariat a été mené avec 3 autres territoires et/ou organisme hors PNRVA72% si un partenariat a été mené avec 4 autres territoires et/ou organisme hors PNRVA
- 90% si un partenariat a été mené avec au moins 5 territoires et/ou organisme hors PNRVA
- bonus +10% si l'un des partenariats a duré au moins 2 années de suite
- 100% si un partenariat a été mené avec au moins cinq territoires / organismes hors PNRVA et l'un des partenariats a duré au moins 2 années de suite

Actions réalisées :
- 2014 - Organisation d'un voyage d'étude dans l'Ain à destination des élus locaux pour découvrir la SCIC "Les Ain'Trépides" située à Béligneux, dans l'Ain, et spécialisée dans le service à la personne, contribution à l'organisation de la visite d'un espace test agricole en Saône et Loire dans le cadre d'un voyage organisé par le CREFAD Auvergne, accueil et appui à la démarche de projet "Paysage bioculturel" d'une délégation mexicaine, échanges (avec voyages d'étude) entre scandinaves et association Sancy Europe Montagne, grâce à Leader
- 2015 - Organisation d'un voyage d'étude dans le Cantal à destination des élus et agents de développement pour découvrir la SCIC Gentiane Production Services (Riom-ès-Montagnes) et la SCOP Appuy Créateurs à Murat . accueil et appui à la démarche de projet "Paysage bioculturel" d'une délégation mexicaine
- 2016 - Accueil et appui à la démarche de projet "Paysage bioculturel" d'une délégation mexicaine
- 2018 - Mission d'assistance technique au Mexique (projet "Paysage bioculturel"), accueil d'une délégation galloise (projet de développement durable)
- 2019 - Coopération pour valoriser durablement des materiaux et sites géologiques du Maroc
- 2020 - Itinérances interparcs Massif central avec PNR Aubrac, Grands Causses et Haut Languedoc
- 2021 - Projet itinérances interparcs Massif central avec PNR Aubrac, Grands Causses et Haut Languedoc Etude notoriété Parcs d'Auvergne Rhône Alpes avec Auvergne Rhône Alpes Tourisme et 10 Parcs d'APARA aires de bivouac avec IPAMAC (PNR Aubrac, Morvan et PNN Cévennes)
- 2022 - Voyage d'étude en Haute-Loire (Aménager simplement les espaces ruraux) Projet itinérances interparcs Massif central avec PNR Aubrac, Grands Causses et Haut Languedoc aires de bivouac avec IPAMAC (PNR Aubrac, Morvan et PNN Cévennes)
- 2023 - Projet itinérances interparcs Massif central avec PNR Aubrac, Grands Causses et Haut Languedoc Accueil d'une délégation du PNR des Monts d'Ardèche autour des projets de restructuration des Maisons du Parc aires de bivouac avec IPAMAC (PNR Aubrac, Morvan et PNN Cévennes) Leader Puy de Dôme avec API, CC Plaine Limagne, SMADC, PNRLF
- **2024 -** Aires de bivouac avec IPAMAC (PNR Aubrac, Morvan et PNN Cévennes) Montlosier et modules complémentaires Sancy Projet itinérances interparcs Massif central avec PNR Aubrac, Grands Causses et Haut Languedoc Workshop Chaîne des Puys

Objectifs atteints : 2014 : 100% I Moyenne 2014-2024 : 100%.

1.1.1.3 - Encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses patrimoniales du PNRVA

Résultat attendu - Chaque année, au moins 10 événementiels ayant valorisé un ou plusieurs patrimoines du PNRVA

Consignes de mesure : citer et compter le nombre d'événementiels majeurs ayant valorisé un(des) patrimoine(s) ; possibilité de comptabiliser un événement de l'année N-1 sur année N

Grille de notation des objectifs atteints : 0% si aucun évènementiel majeur valorisant un(des) patrimoine(s) n'a eu lieu
- 10% pour 1 évènementiel majeur valorisant un(des) patrimoine(s) ayant eu lieu
- 100% si au moins 10 évènementiels majeurs ont valorisé un(des) patrimoine(s) ont eu lieu

Document en travail

Résultats observés : 111 participations ou manifestations recensées entre 2014 et 2024

> Fête des Cornets de Murat : valorisation des cornets, produit marqué Parc (2014 à 2018, 2019, 2020 et 2024).
> Fête de l'estive à Allanche : valorisation des races locales, de l'herbe et de l'élevage traditionnel (2014 à 2020 et 2024).
> Fête du Bleu d'Auvergne à Riom-ès-Montagnes : valorisation du fromage AOP (2014 à 2018 et 2024).
> Fête des Pailhas à Courgoul : valorisation des savoir-faire traditionnels (2014 à 2018).
> Fête des violoneux en Artense : valorisation du patrimoine culturel local (2014 à 2016).
> Symposium de la pierre à Menet : valorisation de la pierre volcanique et des savoir-faire locaux (2014 à 2018).
> Art'Air : randonnées de découverte culturelle et patrimoniale du territoire (2014 à 2018, 2020 à 2022 et 2024).
> Horizons Nature / Horizons Sancy : valorisation des patrimoines naturels, paysagers et artistiques du Cézallier et du Sancy (2014 à 2018 et 2020 à 2024).
> Explosives du Parc : animations autour du Milan royal, des mythes et légendes et de l'archéologie (2014 à 2016).
> Fête des cloches à Cheylade : valorisation des savoir-faire artisanaux (2014 et 2015).
> Exposition « Marchands de toile » : valorisation des savoir-faire artisanaux et des pratiques traditionnelles (2016).
> Fête de l'eau à Chastreix : animations autour du patrimoine naturel (2017 et 2018).
> Festival d'art de Murol : valorisation des savoir-faire culturels (2017 et 2018).
> Fête de la Gentiane : valorisation de la gentiane et des savoir-faire associés, à La Tour-d'Auvergne puis à Riom-ès-Montagnes (2017, 2018 et 2024).
> Fête des 40 ans du Parc : célébration de l'anniversaire du Parc (2017).
> Journée des patrimoines à Montlosier / Fête des patrimoines volcaniques du Parc : manifestations consacrées aux patrimoines du territoire, notamment au volcanisme et aux races domestiques locales (2019, 2021 et 2022).
> Fête du Cézallier / Grande Fête du Cézallier à Brion : valorisation des patrimoines du Cézallier (2019 et 2023).
> Spectacle « Trésors enfouis » : contes autour des volcans à la carrière du puy de la Vache (2019).
> Expositions « Osez les volcans d'Auvergne », « Évocations volcaniques », « Songes volcaniques » et « Regards volcaniques » : valorisation des paysages volcaniques à travers la création artistique (2019, 2021 et 2023).
> Œuvre monumentale à la carrière du puy de la Vache : création artistique dans un site volcanique remarquable (2019).
> Godiv'art : manifestation artistique et culturelle (2019 à 2024).
> Deman et Passat Deman à Vic-sur-Cère : valorisation du patrimoine culturel local (2019 à 2023).
> Rencontres volcaniques du lac Pavin : découverte et valorisation du patrimoine volcanique (2019 à 2021).
> Jazz au puy de la Vache : concert dans un site naturel remarquable (2020).
> P'tites virées du Parc des Volcans d'Auvergne : programme de sorties accompagnées pour découvrir les patrimoines du territoire (2020 à 2024).
> Fête de la montagne : animations et valorisation des patrimoines montagnards (2020 et 2021).
> Fête de la Réserve naturelle de Chastreix-Sancy : découverte et sensibilisation aux patrimoines naturels (2021 à 2023).
> 50 ans du Patrimoine mondial de l'UNESCO : manifestation autour du patrimoine mondial (2022).
> Grand Défi Biodiversité : 24 heures d'inventaires et d'animations sur le site de Montlosier (2022).
> Expositions « Malon-Lafon » et « D'après nature » : valorisation artistique des patrimoines à travers la photographie, la littérature et la céramique (2022).
> Exposition « Le Parc, terre de pollinisation » : sensibilisation à la biodiversité au Muséum Henri-Lecoq de Clermont-Ferrand (2023).
> Fête des fromages à Pailherols : valorisation des productions fromagères locales (2024).
> Nuées ardentes au puy de Dôme : manifestation culturelle et artistique (2024).

Objectifs atteints : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014-2024 : 100%

Document de travail

SMPNRVA - chaque année, diffuser au moins 15 articles par an faisant connaître les patrimoines du PNRVA auprès des habitants et les initiatives prises en la matière

Consignes de mesure : citer et compter le nombre d'articles (supports papiers et/ou numériques) communiquant sur 1 ou des patrimoines et/ou les articles mettant en avant des initiatives locales pour leur connaissance ou valorisation

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucun article n'a été diffusé sur les patrimoines et les initiatives prises en la matière
> 7% par article diffusé
> 100% si plus de 15 articles ont communiqué sur 1ou plusieurs patrimoine(s)

Actions réalisées :
> Site Internet du Parc : 107 articles (2014 à 2024).
> Magazine du Parc : 15 articles (2014 à 2016).
> Livret de découverte : 49 articles (2014 à 2024).
> Facebook : 115 publications (2018 à 2020 et 2022 à 2024).

Total : 286 articles et publications recensés entre 2014 et 2024.

Objectifs atteints : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014-2024 : 100%

SMPNRVA - chaque année, informer les acteurs et/ou structures du territoire (culturels, pédagogiques, touristiques…) concernant les actions préparées pour la valorisation culturelle des patrimoines

Consignes de mesure : citer les acteurs et/ou structures en direction desquels des démarches ont été menées au sujet des actions préparées de valorisation culturelle des patrimoines, spécifier s'il s'agit de démarches pour les informer / informer et associer au montage des actions

Grille de notation des objectifs atteints : 0% si aucune démarche n'a été menée à l'attention de ces acteurs
> 50% si seulement une information de ces acteurs sur les thématiques patrimoniales traitées dans l'année par le SMPNRVA a été réalisée
> 90% si, en plus d'une information de ces acteurs sur les thématiques patrimoniales traitées dans l'année par le SMPNRVA, leur mobilisation a permis de mettre en place une ou plusieurs actions de valorisation culturelle des patrimoines (par le SMPNRVA et/ou ces acteurs)
> bonus + 10% si l'action (les actions) de valorisation culturelle des patrimoines était(ent) le fruit d'un projet culturel collectif entre les acteurs sollicités
> 100% si, en plus d'une information de ces acteurs sur les thématiques patrimoniales traitées dans l'année par le SMPNRVA, leur mobilisation a permis de mettre en place une ou plusieurs actions de valorisation culturelle des patrimoines (par le SMPNRVA et/ou ces acteurs) dans le cadre d'un projet culturel collectif entre les acteurs sollicités

Actions réalisées :
> 2014 - EPCI, formation AMM/ateliers pédagogiques
> 2015 - EPCI, professeurs correspondants de l'Inspection académique
> 2016 - EPCI, professeurs correspondants de l'Inspection académique, Associations, DRAC, Chambre d'agriculture, CRPF, ONF, collectivités ...
> 2017 - Associations-collectivités informées (appel à projets manifestations partenaires 40 ans Parc), professeurs correspondants de l'Inspection académique
> 2018 - Contacts avec collectivités, OT, médiathèques, cabaret associatif, services conseils départementaux pour potentialités mise en place groupes habitants
> 2019 - Echange avec professeurs relais mis à disposition du Parc par le Rectorat de Clermont Ferrand
> 2020-2024 - Offices de tourisme et accompagnateurs en montagne pour Programme des « P'tites virées du Parc des Volcans d'Auvergne », échange avec professeurs relais mis à disposition du Parc par le Rectorat de Clermont Ferrand.

Objectifs atteints : 2014 : 90% I 2015 : 90% I 2016 : 90% I 2017 : 90% I 2018 : 90% I 2019 : 0% I 2020 : 90% I 2021 : 90% I 2022 : 90% I 2023 : 90% I 2024 : 90% I Moyenne 2014-2024 : 81.8%

Document de travail

SMPNRVA - chaque année, accueillir au moins deux expositions dans ses locaux

Consignes de mesure : citer et compter le nombre d'expositions accueillies dans les locaux du SMPNRVA

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune exposition n'a été accueillie
> 50% si 1 exposition a été accueillie
> 100% si au moins 2 expositions ont été accueillies

Actions réalisées :
> 2014 - exposition Natürlich, exposition des Explosives du Parc : Royal le Milan, exposition Elyas Saens, Cheau, exposition Ma maison ma Planète
> 2015 - Journées mondiales des zones humides : exposition biodiversité + rendu de l'animation + film de l'agence de l'eau, exposition M. Tournebise (Tourbières du Cézallier vues du ciel), les Explosives du Parc : Sabbat volcanique, Ma maison ma planète : exposition L'habitat participatif
> 2016 - exposition chauves-souris et autres mammifères d'Auvergne, Les Explosives du Parc Veilleurs d'archéologie, exposition Un bistrot sinon rien
> 2017 - exposition l'Auvergne vue par Albert Monnier, exposition Voyage dans le Parc des Volcans d'Auvergne
> 2018 - exposition Carnet des habitants, exposition Autour des Volcans, exposition Marchands de toile
> 2019 - exposition Osez les Volcans d'Auvergne, exposition Les matériaux minéraux dans notre quotidien
> 2020 - exposition Nos producteurs ont des valeurs
> 2021 - exposition d'Elza Lacotte « Paysages d'Artense », exposition « Evocations volcaniques », exposition Estampes sur le volcanisme
> 2022 - exposition "D'après nature", exposition "Lumières et mots de Haute-Auvergne"
> 2023 - exposition Songes volcaniques, exposition Regards volcaniques
> 2024 - Pas d'accueil en prévision des travaux sur le site de Montlosier

Objectifs atteints : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 50% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 0% I Moyenne 2014-2024 : 86.4%

RÉGION - chaque année, contribuer à la (re)découverte des patrimoines matériels et immatériels du PNRVA par ses habitants

Actions réalisées :
> 2014 - 2015 - plan d'interprétation des patrimoines 3 000 euros
> 2017 - Poursuite de l'action initiée en 2016, participation du service PNR aux COPILS, ateliers pédagogiques 8 800 euros
> 2023-2024 - « Culture en territoire » - Scène en patrimoine - Création en patrimoine
> 2019 à 2024 - Soutien aux « P'tites virées du Parc », à la Fête des patrimoines volcaniques et à des actions de sensibilisation à la géologie de Thiézac. Aides à la restauration du patrimoine rural et religieux, à hauteur de près de 263 000 euros (206 690 euros dans le Cantal et 56 300 euros dans le Puy-de-Dôme), ainsi qu'à l'édition d'ouvrages (5 ouvrages soutenus à hauteur de 12 822 euros entre 2019 et 2023) et à des projets culturels valorisant les patrimoines locaux.
> 2019 à 2023 - Financement de plusieurs opérations patrimoniales importantes, notamment la restauration du temple de Mercure au puy de Dôme (500 000 euros), la valorisation du massif du Sancy (100 000 euros), la restauration de l'église de Menet (73 424 euros), la réhabilitation des grands thermes de La Bourboule (2 millions d'euros) et la mise en valeur du centre historique de Vic-sur-Cère (182 000 euros), ainsi que la restauration du petit patrimoine de Chausse-Haut et de l'Esplantade (35 000 euros en 2023).
> 2024 - Soutien aux fresques murales « Nostra Natura » sur la biodiversité à Chastreix (9 000 euros), à un projet de valorisation ludique du patrimoine des Villes d'eaux du Massif central (40 000 euros) et à la réhabilitation du four à pain de Mazoires (16 267 euros).

ETAT - chaque année, contribuer à la (re)découverte des patrimoines matériels et immatériels du PNRVA par ses habitants

Actions réalisées : 2019 - Convention Education Artistique et culturelle

Document de travail

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME - chaque année, contribuer à la (re)découverte des patrimoines matériels et immatériels du PNRVA par ses habitants

Actions réalisées : 2014 - Contribution à l'édition de la carte Volcanique de la Chaîne des Puys, Promotion PDIPR, Opération « Ma commune au naturel »

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, contribuer à la (re)découverte des patrimoines matériels et immatériels du PNRVA par ses habitants

Actions réalisées :
> Missions d'expertise et d'accompagnement des communes sur le patrimoine bâti : 96 missions concernant notamment les églises, chapelles et châteaux (2014 à 2018).
> Diagnostics techniques du patrimoine vernaculaire : au moins 15 diagnostics concernant notamment les fours, croix et oratoires, hors diagnostics non chiffrés de 2017 (2014 à 2018).
> Actions de valorisation du patrimoine : 11 actions (2014 à 2018).
> Organisation de colloques sur le patrimoine : 10 colloques en collaboration avec l'Association des Amis du Patrimoine de Haute Auvergne (2014 et 2017).
> Conception et réalisation d'expositions temporaires : expositions à rayonnement départemental, en partenariat avec les acteurs du patrimoine (2019).
> Actions de médiation et de sensibilisation au patrimoine : ateliers, animations, conférences et visites guidées à destination des publics (2019).
> Réalisation de supports d'information et aménagement de sites patrimoniaux (2019).

1.1.2 - Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du développement durable dans le quotidien et dans leurs choix de vie au sein du PNRVA

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions ont-elles permis de renforcer l'éducation et la sensibilisation aux patrimoines et à l'environnement auprès des habitants, des jeunes et des acteurs du territoire ?

1.1.2.1 - Faire progresser la prise en compte de l'environnement et des pratiques durables dans les gestes quotidiens

SMPNRVA - chaque année, publier au moins 7 articles mettant en avant et/ou encourageant l'innovation, l'exemplarité et le transfert d'expériences

Consignes de mesure : citer des rubriques et/ou des articles (et le nom de leur support) traitant de l'innovation, l'exemplarité et le transfert d'expériences ; 1 article présent sur plusieurs supports n'est compté que 1 fois

Grille de notation des objectifs atteints : 0% si aucune démarche n'a été menée à l'attention de ces acteurs
> 0% si moins de 5 articles ont porté sur l'innovation, l'exemplarité et le transfert d'expériences
> 50% si de 5 à 7 articles ont porté sur l'innovation, l'exemplarité et le transfert d'expériences
> 100% si plus de 7 articles ont porté sur l'innovation, l'exemplarité et le transfert d'expériences

Actions réalisées : 153 articles, exemplarités, innovations et expériences recensés entre 2014 et 2023
> Articles publiés sur le site Internet du Parc : 17 articles (2014).
> Articles publiés dans le Magazine du Parc : 12 articles (2014 et 2015).
> Exemplarités valorisées : 56 (2015 à 2023).
> Innovations valorisées : 47 (2015 à 2023).
> Expériences valorisées : 22 (2014 à 2023).

Objectifs atteints : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014-2024 : 100%

SMPNRVA - chaque année, proposer au grand public au moins 10 animations permettant la (re)découverte des patrimoines du PNRVA

Consignes de mesure : citer et compter le nombre d'animations réalisées au titre du SMPNRVA (hors animation scolaires et hors programmation culturelle) ; calculer la part de participants sondés satisfaits et très satisfaits par animation

Document de travail

Grille de notation des objectifs atteints : 10% par animation proposée et réalisée

Actions réalisées : 194 offres proposées entre 2014 et 2024, en plus du programme des 40 ans du Parc en 2017.

Objectifs atteints : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014-2024 : 100%

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME - chaque année, contribuer à l'éducation à l'environnement et au développement durable

Actions réalisées :
> 2014 - Opération "explore et protège ton patrimoine" sur la durée de l'année scolaire (sortie terrain, alteliers, interventions en classe, expo des productions scolaires. Animations pédagogiques au sommet du puy de dôme - animations Naturez-vous sur ENS Tourbière Jouvion, Lac des Bordes - Contrats territoriaux Chavanon, Dordogne, Couze Chambon : animations scolaires possibles
> 2019 - Projet "un berger dans mon école" sur le pastoralisme et la biodiversité du PNRVA proposé aux écoles volontaires du territoire, soutenu notamment par le DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME. Animations/sensibilisation dans le cadre des ENS 63

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, contribuer à l'éducation à l'environnement et au développement durable

Actions réalisées :
> 2014 - Fédération de pêche : 2 ateliers pêche nature à Murat et Champs-sur-Tarentaine, CPIE : animations scolaires et autres
> 2015 - Fédération de pêche : 3 ateliers pêche nature, CPIE : animations scolaires et autres
> 2016 - Fédération de pêche : 3 ateliers pêche nature, CPIE : animations scolaires et autres, 1 sortie ethnobotanique au Bois du Marilhou
> 2017 - Fédération de pêche = 3 ateliers pêche nature, CPIE : animations scolaires et autres, 1 sortie naturaliste au Cirque de Récusset lors de la Fête de la Montagne
> 2018 - Fédération de pêche : 3 ateliers pêche nature, CPIE : animations scolaires et autres

1.1.2.2 - Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du PNRVA

SMPNRVA - Chaque année, proposer aux enseignants / animateurs au moins deux projets, ainsi qu'un ou plusieurs outils pédagogiques traitant de thématiques spécifiques du PNRVA

Consignes de mesure : citer et compter le nombre de projets et d'outils pédagogiques proposés (un projet l'année N-1 pouvant être comptabilisé en année N) ; citer des démarches d'enseignants-animateurs (issues ou non de projets proposés par le SMPNRVA) accompagnées par le SMPNRVA dans l'année (ne pas comptabiliser un accompagnement de l'année N-1)

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucun projet pédagogique et outil pédagogique n'ont été proposés
> 35% si 1 projet pédagogique ou 1 outil pédagogique a été proposé
> 50% si 1 projet pédagogique et 1 ou plusieurs outils pédagogiques ont été proposés
> 80% si au moins 2 projets pédagogiques et 1 ou plusieurs outils pédagogiques ont été proposés
> bonus + 20% si des démarches d'enseignants / animateurs ont été accompagnées
> 100% si au moins 2 projets pédagogiques et au moins 1 ou plusieurs outils pédagogiques ont été proposés, et que 1 ou plusieurs démarches d'enseignants/animateurs accompagnées

Actions réalisées : 59 projets, outils et démarches pédagogiques proposés ou accompagnés entre 2014 et 2024.
> Projets et outils pédagogiques proposés : 30 (2014 à 2024).
> Démarches pédagogiques d'enseignants et d'animateurs accompagnées : 29 (2014 à 2024).

Objectifs atteints : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014-2024 : 100%

Document de travail

SMPNRVA - chaque année accompagner au moins 20 classes dans la préparation et/ou la mise en œuvre d'un projet pédagogique

Consignes de mesure : Citer les classes (d'établissements privés, publics, de niveau maternel, primaire, collège, lycée) du territoire et/ou de sa proximité immédiate et leur projet pédagogique accompagné par le SMPNRVA

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si moins de 5 classes ont mené un projet pédagogique en partenariat avec le SMPNRVA
> 25% si entre 5 et 9 classes ont mené un projet pédagogique en partenariat avec le SMPNRVA
> 50% si entre 10 et 14 classes ont mené un projet pédagogique en partenariat avec le SMPNRVA
> 75% si entre 15 et 19 classes ont mené un projet pédagogique en partenariat avec le SMPNRVA
> 100% si au moins 20 classes ont mené un projet pédagogique en partenariat avec le SMPNRVA

Actions réalisées : 370 participations de classes aux différents projets entre 2014 et 2024, hors mention à préciser de 2019.
> Échanges Ville-Campagne - Métropolitains en herbe : 181 classes (2014 à 2024).
> Lecture de paysage : 1 classe (2014).
> Hirondelles : 4 classes (2014).
> Arbre à Picherande : 3 classes (2014).
> Découverte de l'espace proche à Saint-Saturnin : 6 classes (2014).
> Qu'est-ce qu'un PNR ?: 6 classes (2014).
> La biodiversité à la porte de l'école : 16 classes (2015 et 2016).
> Éco-école: 6 classes (2015).
> Biodiversité - IME d'Opme : 3 classes (2015).
> Marchands de toile : 16 classes (2016).
> École buissonnière : 1 classe (2016).
> E3D : 6 classes (2016).
> Ateliers pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques : 6 classes (2017 et 2018).
> Godiv'art : 6 classes (2017 et 2018).
> Lacs naturels : 11 classes (2019 et 2020).
> Un berger dans mon école : 98 classes (2021 à 2024).

Objectifs atteints : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014-2024 : 100%

SMPNRVA - chaque année à compter de 2016, mettre à disposition des enseignants / animateurs un local comme lieu d'expérimentation et de découverte pédagogique sur une période d'au moins 61 jours

Consignes de mesure : indiquer si ateliers aménagés et/ou mis à disposition et compter le nombre d'utilisations, calculer la part d'encadrants utilisateurs satisfaits et très satisfaits

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si les ateliers pédagogiques ont été utilisés moins de 10 jours
> 30% si les ateliers pédagogiques ont été utilisés de 10 à 20 jours d'utilisation
> 50% si les ateliers pédagogiques ont été utilisés de 21 à 40 jours d'utilisation
> 60% si les ateliers pédagogiques ont été utilisés de 41 à de 60 jours d'utilisation
> 80% si les ateliers pédagogiques ont été utilisés pendant au moins de 61 jours d'utilisation

Document de travail

> bonus + 20% si au moins 70% des encadrants utilisateurs sondés ont été satisfaits à très satisfaits
> 100% si les ateliers pédagogiques ont été utilisés pendant au moins de 61 jours d'utilisation avec au moins 70% des encadrants utilisateurs satisfaits à très satisfaits

Actions réalisées :
> Promotion des ateliers pédagogiques sur le site Internet du Parc : ateliers présentés et valorisés (2016 à 2020).
> Utilisation des ateliers pédagogiques : 4 utilisations recensées en 2017-2018, puis quelques utilisations au cours des années scolaires suivantes (2017 à 2020). Arrêt des ateliers existants et travail sur de nouveaux ateliers à intégrer au projet Montlosier (2022 à 2024).

Objectifs atteints : 2014 : 0% I 2015 : 0% I 2016 : 0% I 2017 : 0% I 2018 : 0% I 2019 : 0% I 2020 : 0% I 2021 : 0% I 2022 : 0% I 2023 : 0% I 2024 : 0% I Moyenne 2014-2024 : 0%

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, conduite d'un projet pédagogique en partenariat avec le SMPNRVA par au moins 15 établissements scolaires du territoire ou de sa périphérie immédiate

Consignes de mesure : répertorier les projets pédagogiques proposés et conduits partenariat avec le SMPNRVA par les établissements scolaires du territoire ou de sa proximité immédiate

Grille de notation des objectifs atteints : 0% si aucun établisement scolaire bénéficiaire
> 25% si entre 1 et 7 établisement scolaires bénéficiaires
> 50% si 8 établisement scolaires bénéficiaires
> 75% si entre 9 et 15 établisement scolaires bénéficiaires
> 100% si au moins 15 établisement scolaires bénéficiaires

Résultats observés : 220 participations d'établissements à des projets pédagogiques accompagnés entre 2014 et 2024
> Échanges Ville-Campagne / Métropolitains en herbe (MEH) : accompagnement d'établissements scolaires de Clermont-Ferrand et du territoire du Parc dans des projets de découverte et d'échanges entre ville et campagne (2014 à 2024).
> Lecture de paysage : accompagnement de l'école de Saurier (2014).
> Découverte des hirondelles : accompagnement des écoles de Valuéjols, Chalinargues, Pont-du-Château et Cournon (2014).
> Projet pédagogique autour de l'arbre : accompagnement de l'école de Picherande (2014).
> Formation des enseignants : accompagnement de l'école de Saint-Saturnin (2014).
> Biodiversité à la porte de l'école (EDD, EAC) : accompagnement d'établissements scolaires du Cantal et du Puy-de-Dôme, notamment à Valuéjols, Paulhac, Cheylade, Lascelles, Vic-sur-Cère, Valette, Lugarde, Riom-ès-Montagnes, Besse, La Tour-d'Auvergne et Chambon-sur-Lac (2015, 2016 et 2018).
> Éco-école : accompagnement de l'école Notre-Dame des Oliviers à Murat (2015).
> Marchands de toile : accompagnement des établissements scolaires de Marcenat, Condat, Égliseneuve-d'Entraigues et Besse (2016).
> École buissonnière : accompagnement de l'école de Saint-Genès-Champanelle (2016).
> Godiv'art : accompagnement du collège de Besse (2017).
> Ateliers pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques : accompagnement de l'école Saint-Alyre à Clermont-Ferrand (2017 et 2018).
> Découverte des lacs naturels : accompagnement d'établissements de Compains-Valbeleix, Saint-Pierre-Colamine, Besse et Égliseneuve-d'Entraigues (2019 et 2020).
> Un berger dans mon école : accompagnement d'écoles et de collèges du Cantal et du Puy-de-Dôme autour de l'élevage, du pastoralisme et des patrimoines associés (2021 à 2024).
> Raconte-moi ton volcan : accompagnement d'établissements scolaires d'Aydat, Saint-Genès-Champanelle, Murat-le-Quaire, Besse, Riom-ès-Montagnes, Sayat, Laveissière et Lascelles (2021).

Objectifs atteints : 2014 : 100% I Moyenne 2014-2024 : 100%

Document de travail

1.2 - UN TERRITOIRE D'ACCUEIL ATTRACTIF, CHOISI POUR SA SINGULARITE ET SA QUALITE DE VIE

1.2.1 - Accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux actifs en valorisant le caractère atypique et les potentialités du territoire PNRVA

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à accueillir de nouveaux habitants et actifs, notamment dans les secteurs les plus fragiles, en s'appuyant sur les spécificités des Volcans d'Auvergne ?

1.2.1.1 - Proposer des offres d'accueil valorisant respectueusement les spécificités locales

RÉGION - chaque année, contribuer à l'accueil de population

Actions réalisées :

> 2013 - Accueil 3 869,61 euros
> 2013-2014 - poste animateur MC 5 792,40 euros
> 2015 - poste animateur 4 458,70 euros
> 2020 à 2024 - Soutien à l'accueil de nouvelles populations, notamment par la création de logements à Aurières (30 000 euros en 2020), Tournemire (92 500 euros en 2021, comprenant également une maison des artisans d'art) et Chamant (90 000 euros en 2021), ainsi que par des aménagements et équipements favorisant l'attractivité des Communes , dont l'aménagement de la maison Moulin en bibliothèque et bureaux d'accueil touristique à La Tour-d'Auvergne (50 000 euros en 2023).

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, contribuer à l'accueil de population

Actions réalisées :

> 2014 - Organisation de la session départementale d'accueil d'actifs sur le territoire de la commune de Vic-sur-Cère : 37 porteurs de projets
> 2015 - Organisation de la session d'accueil d'actifs sur le territoire Châtaigneraie/Carladès : 20 porteurs de projets
> 2016 - Organisation de la session d'accueil d'actifs sur le territoire de la commune de Massiac : 32 porteurs de projets
> 2017 - Création du site internet : http://www.cantalauvergne.com/3-jours-pour-changer-de-vie, Organisation de la session d'accueil d'actifs sur la commune de Salers : 21 porteurs de projets, Lancement des travaux autour de l'attractivité démographique dans le Cantal : table ronde du 13 octobre 2017
> 2018 - Site internet : http://www.cantalauvergne.com/3-jours-pour-changer-de-vie, Organisation de la session d'accueil d'actifs sur le territoire du Syndicat Mixte du Puy Mary : 20 porteurs de projets, Poursuite des travaux pour élaborer un plan d'actions autour de la reconquête démographique

1.2.2 - Optimiser les conditions de vie quotidienne en confortant et en adaptant l'offre de logements, d'équipements et de services à partir des bourgs centres

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis d'améliorer l'accès au logement, aux services et aux équipements, tout en favorisant des solutions plus durables ?

1.2.2.1 - Développer une offre de logements répondant aux besoins sociaux et environnementaux

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, contribuer à l'amélioration de la performance énergétique et environnementale de l'habitat

Actions réalisées :

> 2015 - Réhabilitation de logements communaux à Pradiers et Ségur-les-Villas
> 2016 - Réhabilitation de logements communaux à Landeyrat et Anglards-de-Salers
> 2018 - Réhabilitation de logements communaux à Saint-Etienne-de-Chomeil et Girgols

1.2.2.2 - Structurer l'espace rural et consolider le maillage des services et des équipements à partir des bourgs centres

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME - chaque année, contribuer au développement solidaire des équipements et services à la population

Document de travail

Actions réalisées :

> 2014 - CTDD Dômes Sancy Artense 2015-2017 : soutien de structures petite enfance à Rochefort et Laqueuille. La nouvelle génération des CTDD est orientée sur ce volet équipement et service à la population. Les contrats de DSA et Massif du Sancy sont en cours de signature

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, contribuer au développement solidaire des équipements et services à la population

Actions réalisées :

> 2014 - Accessibilité des bâtiments et équipements, aide au développement de maisons de services au public
> 2015 - Accessibilité des bâtiments et équipements, aide au développement de maisons de services au public - pas de projets d'amélioration des équipements et des services sur le territoire Parc en 2015
> 2016 - Accessibilité des bâtiments et équipements, aide au développement de maisons de services au public - 2 projets d'amélioration de l'accessibilité à des bâtiments publics : communes de Laurie et Saint-Vincent-de-Salers
> 2017 - Accessibilité des bâtiments et équipements, aide au développement de maisons de services au public - 5 projets d'amélioration de l'accessibilité à des bâtiments publics : communes de Laurie, Le Claux, Antignac, Saint-Etienne-de-Chomeil, Malbo
> 2018 - Approbation du SDAASP le 17 avril 2018, accessibilité des bâtiments et équipements, aide au développement de maisons de services au public, 2 projets d'amélioration de l'accessibilité à des bâtiments publics : communes de Malbo et Murat.

RÉGION - chaque année, contribuer au développement des équipements et services à la population

Actions réalisées : 2020 à 2024 - Soutien à la création d'une maison des artisans d'art à Tournemire, d'une médiathèque (296 000 euros en 2021) et d'une maison d'assistantes maternelles (52 080 euros en 2023) à Volvic, ainsi qu'à des aménagements et équipements de proximité à Apchon (75 000 euros en 2021), La Tour-d'Auvergne et Saint-Martin-Valmeroux (30 000 euros en 2024 pour la réhabilitation d'une salle périscolaire).

2 - un cadre de vie exceptionnel conforte par des politiques publiques innovantes

2.1 - DES PATRIMOINES EXCEPTIONNELS RECONNUS ET TRANSMIS

2.1.1 - Réaliser une gestion d'excellence des grands espaces uniques et révéler les singularités du paysage du PNRVA

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de faire reconnaître les paysages remarquables du Parc et de mettre en place une gestion partenariale durable des sites à enjeux ?

2.1.1.1 - Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA

SMPNRVA - chaque année, mener au moins une action ou conseiller au moins un projet pour contribuer à la préservation / valorisation du Cézallier au regard de sa forte identité patrimoniale

Consignes de mesure : citer et compter le nombre d'actions soutenues (hors soutien financier) ou initiées (avec possibilité qu'une action N-1 soit comptabilisée en année N) en faveur de la préservation / valorisation des patrimoines du Cézallier

Grille de notation des objectifs atteints :

> 0% aucune action n'a été réalisée et aucun conseil n'a été donné
> 50% si uniquement des conseils ont été donnés
> 80% si au moins 1 action a été menée mais aucun conseil n'a été donné
> 100% si au moins 1 action a été menée et un/ou des conseils ont été donnés

Document de Travail

Actions réalisées :

> 2014 - article dans Magazine du Parc du 30 avril 2014, travaux de Bourdouze (Parking, abreuvoir), lancement plan de gestion ENS Lac Pavin-Creux de Soucy, nombreuses animations pédagogiques s'y déroulent de mai à septembre. Le 14 juin 2014, une manifestation culturelle était organisée par l'AMTA (association de promotion de la musique traditionnelle d'Auvergne) de Brion à La Godivelle, conseil de RTE sur changements de poteaux sur sites sensibles, conseil de la manifestation Horizons nature
> 2015 - animation d'un réseau de sites et d'acteurs des tourbières du Cézallier et de l'Artense
> 2016 - animation d'un réseau de sites et d'acteurs des tourbières du Cézallier et de l'Artense, deux voyages d'études et d'échanges, fête des tourbières
> 2017 - résultats du projet animation d'un réseau de sites et d'acteurs des tourbières du Cézallier et de l'Artense présentés lors de la Journée Mondiale des Zones Humides à Egliseneuve d'Entraigues, conférence, exposition et projection du film court métrage sur la démarche de concertation autour de la préservation des tourbières du Cézallier et de l'Artense
> 2018 - animation d'un réseau de sites et d'acteurs des tourbières du Cézallier et de l'Artense, plusieurs diagnostics en cours avec réunions locales de présentation, un atelier à Jouvion en septembre, participation à la 1ère fête du Cézallier, bistrot du Parc, lancement de la reconnaissance RAMSAR
> 2019 - Animation RNR Tourbières du Jolan et de la Gazelle, accompagnement Hautes Terres Communauté gestion de l'ENS du Lac du Pêcher problématique faucardage
> 2020 - accompagnement Hautes Terres Communauté gestion de l'ENS du Lac du Pêcher problématique faucardage, préparation Rando littéraire avec élus et partenaires, Conférence "Tourbières et carbone" D GILBERT université Franche-Comté
> 2021 - préparation Rando littéraire avec élus et partenaires pour année N + 1, Stand Parc Fête du Cézallier, réseau de tourbières
> 2022 - Rando littéraire entre Pavin et Brion, Ciné Conférence "Les tourbières du PNRVA au secours du climat", Témoignages des habitants, randonnée conférence "Découverte des tourbières en hiver" PNRVA, projection film "Ramsar", et présentation des actions du Parc en faveur des tourbières.
> 2023 - stand à la fête du Cézallier de Brion (PNRVA "Ramsar" et RNNSG_RNNRJ, conférences "Secrets des lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense"
> 2024 - animation Nuit en juin à la Godivelle, "Conférence "les libellules et demoiselles de la tourbière de Jouvion , animation tourbière à Egliseneuve d'Entraigues.

Objectifs atteints : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014-2024 : 100%

SMPNRVA - chaque année, dans chacun des trois massifs (Chaîne des Puys, Massif du Sancy et Massif du Cantal), mener au moins une action en faveur de la qualité patrimoniale et/ou la maîtrise et conciliation des usages

Consignes de mesure : au regard de la Chaîne des Puys, du Massif du Sancy et du Massif du Cantal, citer les actions structurantes menées (hors communication) en faveur du patrimoine (paysage, biodiversité et/ou eau…). Compter le nombre de massifs concernés par ces actions

Grille de notation des objectifs atteints :

> 0% si aucune action en faveur des patrimoines n'a été menée par massif
> 35% si au moins 1 action a été menée en faveur des patrimoines, mais pour 1 massif sur 3
> 70% si au moins 1 action a été menée en faveur des patrimoines, mais pour 2 massifs sur 3
> 100% si au moins 1 action a été menée en faveur des patrimoines pour chacun des 3 massifs

Actions réalisées :

Surveillance, entretien et médiation

> Chaîne des Puys - Surveillance des sites, entretien courant, information des visiteurs, suivi des estives et de la fréquentation. (2014-2023)
> Massif du Sancy - Présence des gardes nature, entretien des espaces fréquentés et médiation auprès des visiteurs. (2014-2023)
> Massif du Cantal - Surveillance et entretien des sentiers, information du public et suivi des usages. (2014-2023)

Restauration des sentiers et des milieux dégradés

> Chaîne des Puys - Réaménagement de cheminements et travaux sur plusieurs puys, notamment Vichatel, Jumes et Coquille, Cliersou, la Vache et Lassolas. (2014-2015, 2018, 2021-2022)
> Massif du Sancy - Restauration régulière des sentiers et des surfaces érodées, avec des chantiers participatifs. (2014-2023)
> Massif du Cantal - Travaux sur les sentiers du Puy Mary, du Puy Griou, du Puy Violent et du GR400. (2014-2023)

Document de travail

Pastoralisme et pratiques agricoles
> Chaîne des Puys - Troupeau mobile gardienné, projet écopastoral et préparation des dispositifs agroenvironnementaux. (2015-2018, 2021-2022)
> Massif du Sancy - PAEC et MAEC, plan pastoral, équipements d'abreuvement et concertation avec les estives. (2015-2018, 2020-2023)
> Massif du Cantal - PAEC et MAEC, accompagnement des éleveurs et des estives collectives, projet ELEVE. (2015-2017, 2020-2023)

Connaissance et préservation de la biodiversité
> Chaîne des Puys - Suivis d'espèces et d'habitats, études écologiques et gestion d'îlots de sénescence. (2014-2023)
> Massif du Sancy - Inventaires et suivis de la flore, de la faune, des zones humides et des habitats sensibles ; mises en défens. (2014-2022)
> Massif du Cantal - Suivis d'oiseaux, de papillons et de la flore patrimoniale ; inventaires forestiers et études de tourbières. (2014-2023)

Gestion forestière et zones humides
> Chaîne des Puys - Conventions avec les propriétaires et mise en place d'îlots de sénescence. (2014-2018)
> Massif du Sancy - Travaux sur l'ENS Montagne du Mont, inventaires de forêts matures, protection de sources et restauration de cours d'eau. (2014-2022)
> Massif du Cantal - Inventaires forestiers, études de tourbières et repérage d'arbres d'intérêt écologique. (2016-2018, 2020, 2022)

Accueil du public, sensibilisation et conciliation des usages
> Chaîne des Puys - Formation à l'accueil, suivi de la fréquentation, encadrement des manifestations sportives et sensibilisation des pratiquants. (2015-2023)
> Massif du Sancy - Signalétique, suivi de la fréquentation, sensibilisation touristique et examen des incidences des projets. (2015-2023)
> Massif du Cantal - Espaces et panneaux d'information, actions pédagogiques et accompagnement des manifestations et aménagements. (2015-2023)

Planification, partenariats et gestion des sites
> Chaîne des Puys - Projet écopastoral, équipe mutualisée du patrimoine mondial, schémas de gestion et renouvellement du plan de gestion. (2017, 2019-2021)
> Massif du Sancy - Plan de circulation des crêtes, projets de réserve biologique et participation aux projets forestiers. (2014, 2016-2017, 2021-2023)
> Massif du Cantal - Convention avec le Syndicat mixte du Puy Mary, accompagnement technique et préparation de travaux. (2019-2023)

Objectifs atteints : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014-2024 : 100%

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, obtention des reconnaissances suivantes : l'ensemble de la Chaîne des puys et de la Faille de la Limagne comme patrimoine mondial, le bassin versant de la Dordogne comme réserve de Biosphère, l'ensemble du Puy Mary comme Grand Site de France®

Consignes de mesure : citer et compter le nombre de labels obtenus et maintenus

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune reconnaissance n'a été obtenue
> +33% si la reconnaissance de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne au Patrimoine mondial (ou +20% si reconnaissance comme Géoparc) a été obtenue et maintenue
> +33% si la reconnaissance du bassin versant de la Dordogne comme Reserve de biosphère été obtenue et maintenue
> +33% si la reconnaissance de l'ensemble du Puy Mary comme Grand Site de France® été obtenue et maintenue
> 100% si les 3 reconnaissances suivantes ont été obtenues et maintenues : Chaîne des Puys-Faille de Limagne au Patrimoine mondial, bassin versant de la Dordogne comme Réserve de Biosphère et ensemble du Puy Mary comme Grand site de France)

Résultats observés : 3 reconnaissances internationales ou nationales obtenues
> Chaîne des Puys – faille de Limagne : inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2018, reconnaissance en vigueur depuis cette date (2018 à 2024).
> Bassin de la Dordogne : reconnaissance comme réserve de biosphère de l'UNESCO, en vigueur sur l'ensemble de la période (2014 à 2024).
> Puy Mary : label Grand Site de France®, en vigueur sur l'ensemble de la période (2014 à 2024).

Objectifs atteints : 2014 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

Document de travail

RÉGION - chaque année, contribuer à la gestion durable de la Chaîne des Puys, du Massif du Sancy et/ou du Massif du Cantal

Actions réalisées :

> 2013-2014 - Animation tech. Chaîne des puys 45 000 euros
> 2014 - Chemin des chèvres 39 649,92 euros
> 2015 - Animation technique Chaîne des puys 45 000 euros
> 2015 - Sentier sud-est puy de Sancy 15 383,10 euros
> 2015 - Travaux : puys de Jumes et Coquilles 12 082,50 euros
> 2016 - Animation technique Chaîne des puys 45 000 euros
> 2017-2018 - Convention Chaîne des puys-Faille de Limagne 45 000 euros
> 2019 - Convention Chaîne des puys-Faille de Limagne 50 000 euros Tourisme (sites emblématiques)
> 2019 - Signalétique et informations à destination des randonneurs aménagement de l'espace d'info à la gare d'arrivée du téléphérique du Plomb du Cantal) Financement : Achat de matériaux pour la restauration de sentiers
> 2020-2023 - Financement Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne
> 2020 à 2024 - Financement de l'équipe mutualisée de gestion de la Chaîne des Puys - faille de Limagne, à hauteur de 250 000 euros sur cinq ans. Participation annuelle au fonctionnement du Syndicat mixte du Puy Mary (82 000 euros) et soutien à l'aménagement paysager du parking de la vallée de Chaudefour (19 024 euros en 2021).
> Depuis 2023 - Soutien à l'animation des sites Natura 2000 des Monts Dore, de la Chaîne des Puys et du massif cantalien.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME - chaque année, contribuer à la gestion durable de la Chaîne des Puys et/ou du massif du Sancy

Actions réalisées : 2013 - 2025 - Forte contribution à la cellule de gestion CDP positionnée au PNR à travers la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO - Grand Site, participation aux opérations initiées par le SMGF d'Aydat et celui de Volvic Sources et Volcans sur la préservation et valorisation des puys de leur secteur (Combegrasse, Charmont, Larodde, Chaumont), mise en place d'une animation forestière sur le territoire en faveur d'une gestion durable de la forêt dans le cadre du dispositif départemental adopté en mars 2018. ENS, convention Fédération Chasseurs

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, contribuer à la gestion durable du massif du Cantal

Actions réalisées :

> Soutien au développement et à la modernisation des hébergements touristiques : accompagnement de 23 dossiers, dont 10 créations de meublés de tourisme, 3 créations de chambres d'hôtes, 8 modernisations d'hôtels, 1 modernisation de meublé de tourisme et 1 modernisation de restaurant (2014 à 2018).
> Développement des itinéraires de randonnée et des sites de pratique : inscription et modification d'itinéraires de randonnée pédestre, VTT et cyclotourisme au PDIPR, notamment le GR465, le Tour des Vaches rouges, la Via Arverna, les GR4 et GR400, le GRP Saint-Flour, le Grand Tour VTT de la Planèze, la GTMC à VTT et sa variante par le Lioran, ainsi que des circuits de petite randonnée et de vélo à assistance électrique (2014, 2016, 2017, 2018), inscription du lac de Lastioulles au PDESI (2015).
> Préservation et valorisation des espaces naturels sensibles (ENS) : poursuite du contrat ENS de la Tourbière de la Pignole (2014 à 2016), lancement d'un projet de valorisation touristique du réseau des ENS (2016), signature des contrats ENS de deuxième génération du Cirque de Récusset (2017) et du Pas de Cère (2018), présentation de la stratégie départementale 2019-2029 concernant les 14 ENS du Cantal (2019), animation des ENS du Pas de Cère et du Cirque de Récusset (2019 à 2023), ainsi que du lac du Pêcher et de la Roche de Landeyrat (2022 et 2023), organisation de comités de suivi de l'ENS du lac du Pêcher (2020 et 2021) et de la Roche de Landeyrat, avec présentation des schémas directeurs 2023-2027 (2021), élaboration du deuxième schéma directeur de l'ENS des Estives et tourbières du plateau de Chastel-sur-Murat (2023).
> Préservation de la biodiversité et des continuités écologiques : sensibilisation et accompagnement des agents des routes départementales à la gestion des espèces floristiques exotiques envahissantes en bord de route, comprenant des formations, recensements et conseils techniques (2014 à 2018), mise en œuvre des actions du Contrat Vert et Bleu Volcans d'Auvergne sous maîtrise d'ouvrage du Département du Cantal : E24 « Collision faune » (2021 et 2022) et E25 « Restauration de la continuité écologique de l'ouvrage du Chapsal » (2021 à 2023),
> Sensibilisation à la gestion des déchets : actions de prévention et de sensibilisation au tri des déchets auprès des gestionnaires de gîtes, villages de vacances et campings, avec distribution de sacs réutilisables et d'affiches de tri (2014 et 2015), diffusion d'un guide de bonnes pratiques sur la gestion des déchets auprès des agents des routes départementales (2016).

Document de travail

2.1.1.4 - Révéler les spécificités structurantes et/ou originales du paysage

SMPNRVA - chaque année, exploiter / valoriser le Schéma paysager du PNRVA notamment en accompagnant les collectivités dans leurs démarches, y compris en dehors du cadre de la préparation des porter à connaissance

- **Mobilisation du Schéma paysager dans les documents d'urbanisme** (2014-2024)
- **Porter à connaissance (« Regard du Parc »)** pour l'élaboration ou l'évolution des PLU, PLUi et SCoT, notamment à Rochefort-Montagne et Anglards-de-Salers (2014), Chanat-la-Mouteyre, Ceyssat, Charbonnières-les-Varennes, Ardes Communauté et Pays d'Issoire (2015), Mazayes, Chastreix, CABA et Saint-Flour en Margeride (2016), Cère-et-Goul-en-Carladès et Murat (2017), Chanonat, Mond'Arverne et Laveissière (2018), Mond'Arverne et Sumène-Artense (2019), Riom Limagne et Volcans et Sumène-Artense (2020), Saint-Nectaire (2021), Hautes Terres Communauté, Olby et Saint-Bonnet-près-Orcival (2022).
- **Avis sur les documents d'urbanisme** (PLU, PLUi, SCoT, cartes communales et leurs modifications ou révisions), notamment à Murat-le-Quaire, Thiézac, Rochefort-Montagne, Loubeyrat, Saint-Ours-les-Roches, Anglards-de-Salers, Saint-Saturnin, Murol, La Bourboule, Cros, Chanat-la-Mouteyre, Ceyssat, Laveissière, Besse, Orcines et La Tour-d'Auvergne, ainsi que sur plusieurs SCoT et PLUi (2014 à 2024).
- **Accompagnement technique des collectivités pour la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme**, notamment la définition des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de Mond'Arverne (2019 et 2023), la déclinaison des règles par unités paysagères dans le PLUi de Riom Limagne et Volcans (2020), l'élaboration des PLU d'Olby et de Saint-Bonnet-près-Orcival (2022) et l'accompagnement du RLPi de Clermont Auvergne Métropole (2020).
- **Autres actions de valorisation du Schéma paysager** : transmission d'un document sur la prise en compte de la charte dans les SCoT (2016) ; choix du territoire d'étude et rédaction du cahier des charges du Plan de paysage participatif (2017) ; présentation des enjeux paysagers de la Chaîne des Puys à des étudiants et transmission d'analyses paysagères aux communes d'Anglards-de-Salers et de Saint-Ours-les-Roches (2018).

SMPNRVA - chaque année, exploiter / valoriser le Schéma paysager du PNRVA notamment en accompagnant les collectivités dans leurs démarches, y compris en dehors du cadre de la préparation des porter à connaissance

Consignes de mesure : citer les modalités d'exploitation et/ou de valorisation du Schéma paysager, les comptabiliser en distinguant la préparation des porter à connaissance des autres actions réalisées

Grille de notation des objectifs atteints :

- 0% si le Schéma paysager n'a pas été exploité et/ou valorisé
- 50% si le Schéma paysager a été exploité et/ou valorisé uniquement dans le cadre de la préparation des porter à connaissance
- 100% si le Schéma paysager a été exploité et/ou valorisé, y compris en dehors du cadre de la préparation des porter à connaissance

Actions réalisées :

- Porter à connaissance du Parc intégrant les enjeux du Schéma paysager : PLU de Rochefort-Montagne, Anglards-de-Salers (2014), Chanat-la-Mouteyre, Ceyssat, Charbonnières-les-Varennes, SCoT du Pays d'Issoire, PLUi d'Ardes Communauté (2015), PLU de Mazayes, Chastreix, PLUi de la CABA et de Saint-Flour en Margeride (2016), PLUi de Cère-et-Goul-en-Carladès, PLU de Murat (2017), PLU de Chanonat et Laveissière, PLUi de Mond'Arverne (2018), PLUi de Mond'Arverne et Sumène-Artense (2019), PLUi de RLV et Sumène-Artense (2020), PLUi de Saint-Nectaire (2021), PLUi de Hautes Terres Communauté, PLU d'Olby et Saint-Bonnet-près-Orcival (2022).
- Avis sur les documents d'urbanisme et leurs évolutions : PLU, PLUi, SCoT, cartes communales et règlements locaux de publicité, notamment sur les territoires de Murat-le-Quaire, Thiézac, Rochefort-Montagne, Loubeyrat, Saint-Ours-les-Roches, Anglards-de-Salers, Saint-Saturnin, Murol, La Bourboule, Cros, Chanat-la-Mouteyre, CABA, Ceyssat, Est Cantal, Haut Cantal Dordogne, Mond'Arverne, Laveissière, Albepierre-Bredons, Cère-et-Goul, Mont-Dore, Mazayes, Chastreix, Besse, Saulzet-le-Froid, Orcines, Grand Clermont, Clermont Auvergne Métropole et La Tour-d'Auvergne (2014 à 2023).
- Accompagnement technique des collectivités pour la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme : définition des OAP du PLUi de Mond'Arverne (2019 et 2023), déclinaison des règles sur les unités paysagères dans le PLUi de RLV (2020), accompagnement du RLPi de Clermont Auvergne Métropole (2020), accompagnement technique et animation pour les PLU d'Olby et Saint-Bonnet-près-Orcival (2022).

Document de travail

> Élaboration et diffusion d'outils de prise en compte des paysages : document spécifique sur les dispositions de la charte à intégrer dans les SCoT, transmis aux territoires concernés (2016), transmission du Schéma paysager à Anglards-de-Salers et d'une analyse paysagère à Saint-Ours-les-Roches (2018).
> Préparation du Plan de paysage participatif : choix du territoire d'étude et rédaction du cahier des charges (2017).
> Sensibilisation aux enjeux paysagers : présentation des enjeux paysagers de la Chaîne des Puys à des étudiants de l'IADT (2018).

Objectifs atteints : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 0% I Moyenne 2014–2024 : 90.9%

2.1.2 - Enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de préserver et restaurer la fonctionnalité des habitats naturels et des continuités écologiques du Parc ?

2.1.2.2 - Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, réduction du nombre d'obstacles à la migration piscicole, notamment concernant les cours d'eau à forte valeur patrimoniale

Consignes de mesure : compter le nombre d'obstacles à la migration piscicole rendus franchissables au regard des obstacles inventoriés en 2014 (1e mesure disponible : 2017)

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si le nombre d'obstacles à la migration piscicole rendus franchissables n'a pas diminué
> 100% si le nombre d'obstacles à la migration piscicole rendus franchissables a diminué

Résultats observés :
> 2014 – 2018 - Restauration de la connectivité sur les cours d'eau durant la période : les données ont été obtenues auprès des maîtres d'ouvrages directement (Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon, Clermont Auvergne Métropole, SIGAL…). Sur la période 2013-2018 et sur la zone de sélection définitive, 44 ouvrages ont été aménagés ou supprimés pour rétablir la connectivité des cours d'eau, dont 21 sur le territoire du PNR. Concernant les cours d'eau à forte valeur patrimoniale, 38 seuils ont été supprimés du chevelu des cours d'eau à forte valeur patrimoniale, dont 21 sur le PNRVA. Certains obstacles effacés (27) ne faisant pas partie du ROE, on obtient désormais un total de 870 obstacles du ROE encore présents dont 394 sur le territoire du Parc 2013-2022.
> 2018 : 2 effacements de chaussée dans la commune de Vic sur Cère
> 2019 : 2 ponts routiers aménagés sur La Narse / Labadeau sur Saulzet Le Froid
> 2020 : 1 buse supprimée + 1 autre remplacée par un pont sur le Chevalard
> 2021 : CTSDSA : buse Chastusclat, arasement seuil camping Tialle, lavoir de St Genès Champespe, suppression 1 seuil sur ruisseau Laspialade
> 2022 : CTSDSA : suppression 2 seuils sur Gagne, arasement seuil Ausègue
> 2023 – 2024 : 6 ouvrages aménagés par le Département du Puy-de-Dôme

Objectifs atteints : 2014 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

RÉGION - chaque année, vérifier qu'un dispositif de soutien a permis d'agir en faveur du maintien ou de la restauration de la trame verte et bleue

Actions réalisées :
> 2014 - Plan Biodiversité
> 2013 - Corridors écologiques (solde2010) 9 814,00 euros
> 2017-2024 - CVB
> 2020 à 2024 - Financement du Contrat Vert et Bleu Volcans d'Auvergne, avec des actions de restauration des zones humides et des tourbières, de préservation des vieilles forêts, de plantation de haies, d'amélioration des continuités écologiques et de développement de la trame noire. Soutien également aux pratiques agricoles favorables à la biodiversité,

Document de travail

notamment sur le plateau du Limon, et à la gestion de l'eau dans les exploitations : restauration des tourbières (50 081 euros en 2021), les aménagements d'abreuvement et de franchissement dans le massif du Sancy et en Dômes Sancy Artense (plus de 84 000 euros en 2021 et 2022), ainsi que la maîtrise du parasitisme des troupeaux (34 290 euros en 2024)…

ETAT - chaque année, vérifier qu'un dispositif de soutien a permis d'agir en faveur du maintien ou de la restauration de la trame verte et bleue

Actions réalisées :

> 2020-2021 - SAP
> 2022-2024 - SAP, Fonds vert

2.1.2.3 - Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

SMPNRVA - chaque année, poursuivre la gestion de ces 11 réservoirs de biodiversité

Consignes de mesure : citer et compter le nombre de réservoirs de biodiversité gérés par le SMPNRVA parmi les sites : RNN Vallée de Chaudefour, RNN Sagnes de La Godivelle, RNN Rocher de la Jacquette, RNN Chastreix Sancy, N2000 Artense, N2000 Chaîne des Puys, N2000 Cézallier, N2000 Massif Cantalien et Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Monts et du Plomb du Cantal, N2000 Monts Dore, N2000 Tourbières du Nord-Est Cantalien, N2000 Zones Humides de Riom-es-Montagne; ne sont pas cités les ENS car leur gestion dépend d'appels à candidature, ni celle des APPB car elle ne repose pas sur l'octroi de moyens

Grille de notation des objectifs atteints : 9% par site géré parmi les 4 RNN et 7 sites N2000

Actions réalisées :

> **Gestion des réservoirs de biodiversité** : gestion de 4 réserves naturelles nationales (Vallée de Chaudefour, Sagnes de La Godivelle, Rocher de la Jaquette et Chastreix-Sancy) et de 7 sites Natura 2000 (Artense, Chaîne des Puys, Cézallier, massif cantalien, Monts Dore, tourbières du Nord-Est et zones humides de Riom-ès-Montagnes) (2014 à 2024), élargissement à 3 autres sites Natura 2000 : Pays des Couzes, Cère et Jordanne, Gorges de la Rhue (2024).
> **Accompagnement des acteurs pour la préservation des tourbières, lacs et autres milieux naturels** : concertation et accompagnement des collectivités, propriétaires, exploitants et partenaires pour la gestion et la préservation de nombreux sites, notamment :
  - Tourbières du Jolan et de la Gazelle : accompagnement des acteurs, première année d'animation courante en 2019 et lancement du plan de gestion en 2020 (2014 à 2020).
  - Tourbière de Pierrefite : accompagnement des communes de Marchastel et Saint-Amandin, des propriétaires, exploitants et partenaires (2014 à 2019, 2022 et 2023).
  - Tourbière de la Pignole : accompagnement des collectivités, propriétaires et gestionnaires, notamment forestiers (2014 à 2017, 2022).
  - Tourbière de Sougeat-la-Souze : accompagnement des propriétaires et gestionnaires forestiers, échanges sur la gestion du site et les captages (2017 à 2019, 2023).
  - Lac de la Landie : concertation avec les propriétaires, études du fonctionnement du lac et diagnostic agro-environnemental du bassin versant (2014, 2018, 2019, 2021 à 2023).
  - Lac de l'Esclauze : accompagnement des propriétaires et partenaires, puis études et préparation des travaux de reprise de la digue (2017 à 2019, 2022 et 2023).
  - Tourbière de la Morthe : études écologiques préalables à la concertation avec les acteurs, confiées au CBNMC (2019 à 2023).
  - Étangs de Majonenc, du Roussillou et des Bondes : accompagnement des propriétaires, exploitants et partenaires (2018 à 2020).

  Accompagnement ponctuel d'autres sites, notamment les tourbières de Taphanel, Brujaleine, Champagnac, Crespy-Greloux, Plaine Jacquot, Greil-Rascoupet, Chandroux, Chambedaze, Laspialade et Montagne de Ginnes, les lacs Noir, Chauvet et d'en Haut, les forêts d'Algères et de Gravières, ainsi que le mont de Bélier (2014 à 2022).
> **Développement de programmes de préservation et de gestion des milieux naturels** : extension de la RNN de La Godivelle aux tourbières des Chastelets et de la Plaine Jacquot (2020), mise en œuvre du programme agro-environnemental du plateau du Limon dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Volcans d'Auvergne (action P02) : animation territoriale, études écologiques sur les oiseaux, les zones humides, les orthoptères et la gentiane pneumonanthe, diagnostics auprès de 13 exploitations agricoles et 2 estives collectives, puis restitution aux éleveurs (2020 à 2023), mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur les zones humides et tourbières du Cézallier et de l'Artense (2023 et 2024).
> **Sensibilisation et mobilisation des acteurs** : formation et sensibilisation des agents de Hautes Terres Tourisme et du Syndicat mixte du Puy Mary aux enjeux Natura 2000 du massif cantalien ; coopération avec le SIGAL pour sensibiliser les professionnels du tourisme, les élus et les techniciens aux enjeux des zones humides ; partenariat avec la SAEM du Lioran pour aménager un espace de sensibilisation au Plomb du Cantal (2019), organisation d'ateliers et d'échanges avec les partenaires autour des études menées sur les tourbières du plateau de Chastel-sur-Murat (2019).

Document de travail

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, mise en place de mesures de protection / gestion réglementaires, foncières ou contractuelles adaptées pour au moins 4 des 13 réservoirs de biodiversité définis comme prioritaires dans la charte

Consignes de mesure : citer et compter le nombre de réservoirs de biodiversité protégés et/ou gérés au regard de cette liste

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucun réservoir de biodiversité n'a été protégé et/ou géré parmi ceux définis comme prioritaires dans la charte
> 25% si 1 réservoir de biodiversité a été protégé et/ou géré (à plus de 50% de leur surface) parmi ceux définis comme prioritaires dans la charte
> 50% si 2 réservoirs de biodiversité ont été protégés et/ou gérés (à plus de 50% de leur surface) parmi ceux définis comme prioritaires dans la charte
> 75% si 3 réservoirs de biodiversité ont été protégés et/ou gérés (à plus de 50% de leur surface) parmi ceux définis comme prioritaires dans la charte
> 100% si au moins 4 réservoirs de biodiversité ont été protégés et/ou gérés (à plus de 50% de leur surface) parmi ceux définis comme prioritaires dans la charte

Résultats observés : 5 réservoirs de biodiversité prioritaires de la charte protégés et/ou gérés
> Réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle : élaboration du projet, création de la réserve en 2018, puis concertation et préparation du plan de gestion (2015 à 2022).
> Réserve naturelle régionale du Rocher de Laqueuille : projet de classement abandonné à la suite du refus des ayants droit (2014 et 2015).
> Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle : préparation du projet d'extension, acquisitions foncières partielles, puis extension de la réserve (2018 à 2020).
> Réserve naturelle nationale du Rocher de La Jaquette : extension de la réserve (2019).
> Espace naturel sensible du grand étang de Pulvérières : labellisation du site (2019).
> Sites Natura 2000 du Massif cantalien et des Monts et Plomb du Cantal : révision des documents d'objectifs (DOCOB) (2020 à 2022).
> Zone de protection spéciale des Monts et Plomb du Cantal : études ornithologiques, évaluation, révision de la cartographie des habitats, concertation et rédaction du nouveau DOCOB dans le cadre du projet d'extension (2020 à 2024).
> Tourbière des Manicaudies : mise en place d'une convention de gestion (2023).
> Tourbière de Landeyrat : acquisition par le Conservatoire d'espaces naturels et extension de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (2024).
> Tourbière de Pierrefite : convention entre le Syndicat mixte du Parc et la DDT relative aux droits d'usage pour permettre la restauration de la tourbière (2024).
> Lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense : projet de labellisation au titre de la convention de Ramsar (2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 2024 : 100%.

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, mise en place de mesures de protection / gestion réglementaires, foncières ou contractuelles pour au moins un nouveau site dans les Monts du Cantal

Consignes de mesure : citer et compter le nombre de réservoirs de biodiversité protégés et/ou gérés dans les Monts du Cantal

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucun nouveau site cantalien n'a été protégé réglementairement
> 100% si au moins 1 nouveau site cantalien a été protégé réglementairement

Résultats observés : 1 réservoir de biodiversité prioritaire de la charte protégé et/ou géré dans les Monts du Cantal
> Réserve naturelle régionale du Rocher de Laqueuille : concertation autour du projet de classement, abandonné à la suite du refus des ayants droit (2014 et 2015).
> Réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle : concertation, constitution et dépôt du dossier de candidature, puis création de la réserve par la Région le 14 juin 2018. Mise en place de la gestion courante, élaboration du plan de gestion, puis mise en œuvre de celui-ci (2014 à 2024).

Document de travail

> Sites Natura 2000 du Massif cantalien et des Monts et Plomb du Cantal : révision des documents d'objectifs (DOCOB) (2020 à 2022).
> Zone de protection spéciale des Monts et Plomb du Cantal : projet d'extension comprenant des études ornithologiques, la révision de la cartographie des habitats, une évaluation, des démarches de concertation et la rédaction d'un nouveau DOCOB (2020 à 2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : Moyenne 2014–2024 : 100%

SMPNRVA - chaque année, mener au moins une action de stimulation et/ou d'accompagnement de collectivités et/ou de partenaires en faveur d'au moins 2 réservoirs de biodiversité prioritaires de la charte

Consignes de mesure : citer et compter le nombre de démarches menées auprès d'acteurs locaux et/ou de partenaires pour stimuler / accompagner la préservation / gestion de réservoirs de biodiversité prioritaires de la charte

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune animation n'a été menée et/ou aucun suivi n'a été réalisé
> 35% si uniquement des démarches de suivi ont été menées quel que soit le nombre de réservoir de biodiversité prioritaire de la charte concerné
> 50% si 1 ou plusieurs actions de stimulation / d'accompagnement de collectivité / de partenaire(s) ont été menées en faveur de 1 réservoir de biodiversité prioritaire de la charte
> 100% si 1 ou plusieurs actions de stimulation / d'accompagnement de collectivité / de partenaire(s) ont été menées en faveur d'au moins 2 réservoirs de biodiversité prioritaires

Actions réalisées :
> Réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle : concertation avec la Région, les communes et les ayants droit, puis animation de la réserve et élaboration de son plan de gestion. Actions de sensibilisation, suivis agricoles, diagnostics écologiques et préparation de travaux de restauration (2014 à 2020 et 2024).
> Rocher de Laqueuille : concertation avec la Région, la commune de Dienne, les ayants droit et les partenaires autour du projet de protection du site (2014 et 2015).
> Lacs de la Landie, Noir, de l'Esclauze, Chauvet, d'En-Haut et de Laspialade : échanges avec les propriétaires, gestionnaires et collectivités pour améliorer la connaissance et la gestion des sites. Études sur le fonctionnement du lac de la Landie et accompagnement du projet de restauration de la digue du lac de l'Esclauze (2014 à 2024, selon les sites).
> Tourbières de la Pignole, de Sougeat-la-Souze et de Laspialade : concertation avec les propriétaires, gestionnaires et partenaires forestiers pour favoriser une gestion adaptée de ces milieux. Accompagnement notamment sur les questions de gestion forestière et de captage d'eau (2014 à 2024, selon les sites).
> Tourbière de Pierrefite : concertation suivie avec les communes de Marchastel et de Saint-Amandin, les propriétaires, exploitants et services de l'État, puis accompagnement d'un projet de restauration avec la participation d'étudiants en BTS Gestion et protection de la nature (2014 à 2024).
> Tourbières du Cézallier et de l'Artense : démarches de sensibilisation et de concertation sur les sites de Taphanel, Brujaleine, Champagnac, Crespy-Greloux, Plaine Jacquot, Greil-Rascoupet, Vassivière, Chandroux, Chambedaze, La Morthe et Montagne de Ginnes. Réalisation d'études écologiques, échanges avec les propriétaires et exploitants et animations auprès des habitants (2014 à 2024, selon les sites).
> Autres milieux naturels remarquables : accompagnement des propriétaires et gestionnaires sur les forêts d'Algères et de Gravières, le mont de Bélier, les tourbières des Jaleines et du plateau de Chastel-sur-Murat, ainsi que les étangs de Majonenc, du Roussillou et des Bondes (2015 à 2019).
> Sensibilisation des acteurs du tourisme : formations et journées d'information auprès des agents de Hautes Terres Tourisme, du Syndicat mixte du Puy Mary, des professionnels du tourisme et des élus. Collaboration avec la SAEM du Lioran pour aménager un espace de sensibilisation au sommet du téléphérique du Plomb du Cantal (2019).
> Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle : accompagnement de son extension aux tourbières des Chastelets et de la Plaine Jacquot (2020).
> Plateau du Limon : animation d'un programme agroenvironnemental dans le cadre du Contrat Vert et Bleu, avec des études sur les oiseaux, les orthoptères, les zones humides et la gentiane pneumonanthe, ainsi que des diagnostics auprès de 13 exploitations agricoles et de 2 estives collectives (2020 à 2023).
> Mesures agroenvironnementales sur les zones humides : accompagnement de leur mise en œuvre sur les tourbières et zones humides du Cézallier et de l'Artense (2023 et 2024).
> Forêts anciennes et biodiversité forestière : mise en place du Plan sylvicole territorial Sylv'ACCTES, diagnostics écologiques dans les forêts publiques de Compains et de Chambon-sur-Lac, sensibilisation des étudiants et développement de partenariats avec les acteurs de la filière forêt-bois (2024).
> Tourbière de Landeyrat : suivi de l'exploitation de la tourbe et accompagnement des réflexions sur la restauration du fonctionnement naturel du site (2024).
> Projet de labellisation Ramsar : poursuite du dossier de candidature, constitution des éléments scientifiques et techniques, accueil d'une délégation et présentation du projet devant le Conseil national de la protection de la nature (2024).

Document de travail

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

RÉGION - d'ici l'échéance de la charte, contribuer à la préservation de nouveaux réservoirs de biodiversité

Actions réalisées :
> 2014 - Plan Biodiversité
> 2014 - projet RNR Rocher de Laqueille 5 710,00 euros
> 2015 - projet RNR Rocher de Laqueille 5 710,00 euros Réserves Naturelles Régionales
> 2016 - Tourbière du Jolan 6 000,00 euros Actions pilotes dans les Parcs Naturels Régionaux
> 2015 - préservation des prairies permanentes 654,56 euros Contractualisations ressources en eau et milieux aquatiques
> 2014 - anim pollutions diffuses 2014 1 00887 euros
> 2017 - Réserves Naturelles Régionales
> 2018 - labellisation RNR des tourbières du Jollan et de la Gazelle PNR
> 2017 - Etude espaces museo RNR Chastreix-Sancy et Vallée de Chaudefour 24 880,00 euros CVB (signature 2019 - contrat 2020-2025)
> 2019 à 2024 - Soutien régulier à la gestion et aux plans de gestion des réserves naturelles régionales des Tourbières du Jolan et de la Gazelle et des Cheires et Grottes de Volvic.
> Depuis 2023 - Financement du déploiement de la nouvelle stratégie Natura 2000 du Parc (15 000 euros en 2024) et de l'animation des sites des vallées de l'Allanche et du Haut Alagnon (36 374 euros en 2024).

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME - d'ici l'échéance de la charte, contribuer à la préservation de nouveaux réservoirs de biodiversité

Actions réalisées : 2014 - ENS : Lac des Bordes, Tourbière Jouvion, Montagne du Mont, Etang Pulvérières, St Pierre Chastel. ENS en projet: Lac du Guéry, Lac de Servières

DÉPARTEMENT DU CANTAL - d'ici l'échéance de la charte, contribuer à la préservation de nouveaux réservoirs de biodiversité

Actions réalisées : 2014-2016 - Tourbière de la Pignole : contrat ENS en cours

2.1.2.4 - Développer une politique active en faveur des espèces à enjeux

SMPNRVA - d'ici l'échéance de la charte, mener des actions en faveur d'au moins une dizaine d'espèces à enjeux +/- pour le PNRVA

Consignes de mesure : citer et compter le nombre d'études, de suivis et/ou de propositions d'actions concernant des espèces patrimoniales (dont les herbiers lacustres) ou problématiques

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si le SMPNRVA ne s'est pas mobilisé en faveur d'espèces à enjeux +/-
> 10% par espèce étudiée/préservée...
> 100% si le SMPNRVA s'est mobilisé en faveur d'au moins 10 espèces à enjeux +/-

Actions réalisées :
> **Amélioration des connaissances et suivi des papillons et libellules patrimoniaux** : études et suivis de la Leucorrhine douteuse, de la Cordulie arctique, de l'Agrion à lunules, du Cuivré de la Bistorte et de l'Azuré des mouillères, notamment sur les tourbières de Sougeat-la-Souze, de La Godivelle et du Jolan (2014 à 2018), suivis de l'Apollon, du Semi-Apollon, du Damier de la Succise, du Moiré des Sudètes, de l'Azuré du Serpolet et de l'Azuré des tourbières, notamment dans le massif cantalien, les Monts Dore et les réserves naturelles (2016 à 2022), études sur les odonates d'Artense, notamment la reproduction à basse altitude de Somatochlora arctica et Leucorrhinia dubia, ainsi que la recherche de Coenagrion mercuriale ; études des papillons patrimoniaux des zones humides hors Natura 2000 (2020 à 2022).
> **Suivi de l'avifaune patrimoniale** : inventaires et suivis des oiseaux patrimoniaux du massif cantalien, notamment l'Apollon étant traité parmi les papillons, et des espèces d'intérêt communautaire, dont la Pie-grièche grise, le Grand-duc d'Europe, le Pic noir, les rapaces et les oiseaux des milieux agropastoraux (2014 à 2022), suivi et enquête sur la Chouette de

Document de travail

Tengmalm dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne, ainsi que dans le massif cantalien (2016 à 2024), études ornithologiques dans le cadre de la révision du document d'objectifs Natura 2000 du massif cantalien, des projets d'aménagement du Bois Mary et de Prat de Bouc, et du programme agro-environnemental du plateau du Limon (2020 à 2022).

> **Études et suivis de la flore, des habitats et des milieux naturels** : inventaires et suivis de la flore patrimoniale, notamment la Jasione d'Auvergne, la Ligulaire de Sibérie, le Flûteau nageant, la Buxbaumie, le Lys de Saint-Bruno, l'Hypne brillante et les bryophytes, dans les massifs du Cantal, du Sancy, des Monts Dore et de la Chaîne des Puys, ainsi qu'en Artense (2014 à 2022), études de l'état de conservation des milieux agropastoraux, des prairies et des nardaies, notamment dans le Cézallier, la Chaîne des Puys, les Monts Dore et les sites Natura 2000 (2014 à 2018), inventaires et études sur les forêts matures, les vieux bois, les arbres d'intérêt écologique et les habitats forestiers, notamment dans la Chaîne des Puys, les Monts Dore et le massif cantalien (2016 à 2022), études sur les végétations subalpines menacées par le changement climatique, suivi des espèces floristiques sensibles et de leur répartition altitudinale, ainsi que suivi phénologique des plantes à fleurs dans le Sancy (2019 et 2022), inventaires et cartographies des habitats naturels, notamment sur les ENS du lac Pavin - Creux de Soucy, les tourbières d'Artense et les zones humides du Sancy (2014, 2019 et 2020).
> **Inventaires et suivis d'autres groupes faunistiques** : suivis des vipères péliades et des chauves-souris, notamment dans les réserves naturelles, la Chaîne des Puys, les Monts Dore et le Sancy (2014 à 2022), inventaires des araignées, fourmis, mollusques, diatomées et autres invertébrés dans les réserves naturelles et les ENS, notamment au lac des Bordes, à la tourbière de Jouvion, aux Sagnes de La Godivelle et au Rocher de la Jaquette (2014 à 2022). Au lac des Bordes, 83 espèces d'araignées ont été recensées, dont 5 caractéristiques des tourbières acides d'altitude (2014), études sur les amphibiens d'Artense, comprenant les risques d'écrasement routier et l'inventaire des grands tritons (2020 à 2022).
> **Autres études et suivis écologiques** : suivis réguliers des espèces patrimoniales et à enjeux dans les quatre réserves naturelles nationales gérées par le Parc, notamment la Jasione d'Auvergne, la Vipère péliade et l'Apollon (2015 à 2018), études des effets du parasitisme sur les prairies et les troupeaux dans le cadre du projet ELÈVE sur les sites Natura 2000 (2016 à 2018), inventaires et suivis des espèces exotiques envahissantes, notamment l'Ambroisie et les renouées du Japon (2014 et 2016), études écologiques liées aux projets d'aménagement, à la gestion forestière et à la préservation des habitats, notamment dans le massif cantalien et le Sancy (2019 à 2022), stage consacré au Semi-Apollon dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne (2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

RÉGION - chaque année, soutenir des actions en faveur des espèces à enjeux (+/) sur le territoire Parc

Actions réalisées :

> 2014 - Beaucoup d'actions soutenues sur le périmètre PNR mais pas sous MOA Parc : pie grièche grise (CEN - CPIE), espèces relevant de PNA (CPIE), chiroptères Plan Biodiversité
> 2015 -Etude agrions à lunules 3 600 euros, 2016 - Suivi et étude agrion à lunules 5 400,00 euros
> 2019 à 2023 - Financement d'actions de connaissance, de suivi et de préservation d'espèces menacées, notamment la Pie-grièche grise, le Milan royal, le Busard cendré, les chauves-souris, les papillons et les insectes pollinisateurs, en partenariat avec la LPO et le CEN Auvergne. Soutien à la restauration des milieux naturels, à l'acquisition de matériels d'observation et au projet Via Fauna sur les continuités écologiques forestières : 115 613 euros en 2019 pour la restauration des milieux naturels et les matériels d'observation, 31 520 euros en 2020 pour les insectes pollinisateurs, 12 773 euros en 2022 pour Via Fauna et 157 734 euros en 2023 pour la restauration de milieux sensibles et les équipements d'observation.
> 2020 - Soutien à la requalification de la Maison de la Faune à Murat (131 181 euros)

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, soutenir des actions en faveur des espèces à enjeux (+/) sur le territoire Parc

Actions réalisées :

> 2014-2015 - Soutien aux études odonates menées par le PNRVA (Tourbière de la Pignole), soutien à l'Observatoire des amphibiens porté par le CPIE (sites) 2014 à 2017
> 2021-2022 - Action E24 Collision faune du CVBVA

Document de travail

2.2 - Des ressources naturelles valorisées durablement

2.2.1 - Articuler les modes de gestion et d'exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de mieux préserver les têtes de bassins versants, les lacs et les tourbières, ainsi que la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ?

2.2.1.1 - Favoriser et mettre en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource

SMPNRVA - chaque année, participer aux 4 CLE pour accompagner l'élaboration et suivre les SAGE correspondants (Allier aval, Alagnon, Sioule, Dordogne)

Consignes de mesure : citer les SAGE accompagnés et compter le nombre de CLE correspondants auxquelles le SMPNRVA [élu(s) et/ou technicien(s)] a participé, parmi les SAGE Allier aval, Alagnon, Sioule, Dordogne

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si le SMPNRVA n'a pas participé aux CLE
> % : nombre de CLE auxquelles la SMPNRVA a participé / nombre de CLE *100

Actions réalisées :
> SAGE Alagnon : participation à 2 CLE sur 4 en 2014 et 2015, 1 sur 1 en 2016 et 2018, 2 sur 2 en 2017 et 1 sur 1 en 2023 et 2024.
> SAGE Allier aval : participation à 1 CLE sur 1 en 2015, 1 sur 2 en 2016, aucune sur 1 en 2017, 3 sur 3 en 2021, 1 sur 2 en 2022, 3 sur 4 en 2023 et 1 sur 1 en 2024.
> SAGE Sioule : participation à 1 CLE sur 1 de 2014 à 2017, 1 sur 2 en 2018, aucune sur 1 en 2019 et 2020, 1 sur 2 en 2021 et 2022, puis 1 sur 1 en 2023 et 2024.
> SAGE Dordogne : participation à 1 CLE sur 1 en 2014, 2016, 2018, 2019 et 2024, aucune sur 1 en 2023.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 67% I 2015 : 80% I 2016 : 75% I 2017 : 75% I 2018 : 75% I 2019 : 25% I 2020 : 0% I 2021 : 40% I 2022 : 50% I 2023 : 75% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 60.2%

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, couverture de 100% du territoire par des contrats territoriaux de gestion de l'eau, soit sur 12 sous-bassins versants orphelins

Consignes de mesure : parmi les sous-bassins versants suivants, citer et compter ceux couverts par un contrat de territorial de gestion de l'eau :
BV Loire-Bretagne : ssBV Sioule, ssBV Couze Pavin, ssBV Couze Chambon amont (lac Chambon), ssBV Couze d'Ardes, ssBV de la Morge
BV Adour-Garonne : ssBV Tarentaine/Crégut/ Chauvet/Lastioulles, ssBV Dordogne amont, ssBV Ander/Epie/Brezons, ssBV Auze /Sumène /Maronne, ssBV Cère /Jordanne, ssBV Siniq, ssBV Rhue

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si les 12 sous-bassins versants orphelins n'ont pas été pourvus de contrat territorial
> 8,33% par sous-bassin versant orphelin couvert par un contrat territorial (4,16% si en cours d'élaboration)
> 100% si les 12 sous-bassins versants orphelins ont tous été pourvus d'un contrat territorial

Résultats observés : 8 sous-bassins couverts par un contrat ou un programme de gestion opérationnel et 4 engagés dans une démarche d'élaboration
> Sous-bassin de la Sioule : couvert par un contrat territorial de gestion de l'eau sur l'ensemble de la période (2014 à 2024).
> Sous-bassins des Couzes Pavin et Chambon amont : couverts par des contrats territoriaux jusqu'en 2019, puis intégrés à la démarche du contrat territorial Couzes au Livradois, en élaboration de 2021 à 2023 et opérationnel en 2024 (2014 à 2024).
> Sous-bassin de la Couze d'Ardes : élaboration du contrat territorial Couzes au Livradois, puis mise en œuvre à partir de 2024 (2021 à 2024).
> Sous-bassin de la Morge : élaboration du contrat territorial Morge-Buron-Merlaude, puis mise en œuvre à partir de 2021 (2019 à 2024).

Document de travail

> Sous-bassins de la Tarentaine, de la Crégut, de Chauvet et de Lastioulles, ainsi que de la Dordogne amont : couverture initiale partielle, puis intégration au contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy-Artense à partir de 2017. Élaboration du nouveau contrat Sources Dordogne-Rhue en 2024 (2014 à 2024).
> Sous-bassin de la Rhue : élaboration d'un plan pluriannuel de gestion (PPG), puis intégration à la démarche du contrat Sources Dordogne-Rhue (2020 à 2024).
> Sous-bassins de l'Ander, de l'Épie et du Brezons : couverture partielle à partir de 2016, puis intégration au contrat territorial Affluents de la Truyère à partir de 2019 (2016 à 2024).
> Sous-bassins de l'Auze, de la Sumène et de la Maronne : élaboration d'un plan pluriannuel de gestion à partir de 2020, puis mise en œuvre à partir de 2023 (2020 à 2024).
> Sous-bassins de la Cère et de la Jordanne : couverture partielle à partir de 2016, élaboration du contrat territorial Cère amont, puis mise en œuvre à partir de 2023 (2016 à 2024).
> Sous-bassin du Siniq : élaboration du plan pluriannuel de gestion Bromme-Siniq-Goul (2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014–2024 : 83.3%

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, couverture de 100% du territoire par des SAGE, soit obtenir l'approbation des SAGE Alagnon, Allier aval, Sioule et Dordogne

Consignes de mesure : citer et compter le nombre de SAGE approuvés ou en cours d'élaboration (1 approuvé, 0,5 en cours)

Grille de notation des objectifs atteints : 0% si aucun SAGE n'a été approuvé
> 25% si 1 SAGE sur 4 a été approuvé
> 50% si 2 SAGE sur 4 ont été approuvés
> 75% si 3 SAGE sur 4 ont été approuvés
> 100% si 4 SAGE sur 4 ont été approuvés

Résultats observés : 3 SAGE approuvés et 1 en cours d'élaboration
> SAGE Alagnon : en cours d'élaboration de 2014 à 2018 (0,5), puis approuvé à partir de 2019 (1).
> SAGE Allier Aval : en cours d'élaboration en 2014 (0,5), puis approuvé à partir de 2015 (1).
> SAGE Dordogne Amont : en cours d'élaboration sur l'ensemble de la période (0,5 de 2014 à 2024).
> SAGE Sioule : approuvé sur l'ensemble de la période (1 de 2014 à 2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 75% I Moyenne 2014–2024 : 75%

RÉGION - chaque année, inciter des maîtrises d'ouvrage à s'investir dans une gestion de l'eau adaptée en termes d'échelles et d'enjeux patrimoniaux et économiques

Actions réalisées :
> 2014 - Contractualisations ressources en eau et milieux aquatiques
> 2013 - Lac de Bourdouze (solde) 4 500 euros
> 2014 - Lac de Bourdouze-abreuvement 3 750 euros
> 2014 - Lac de Bourdouze -aménag. 6 250 euros
> 2014 - Animation 3 201,00 euros
> 2015 - Etude hydrogéologique lacs 2013 6 000.00 euros
> 2015-2016 - anim pollution diffuse 1950,00 euros
> 2016 - Etude état des lieux ct lacs 9 551,00 euros Connaissance et protection des ressources en eau
> 2016 - Diag La Godivelle 7 020,00 euros
> 2017 - Anim et travaux Lac Servières 6 000,00 euros
> 2024 - Soutien à une étude et sensibilisation au changement climatique (15 000 euros).

Document de travail

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME - chaque année, inciter des maîtrises d'ouvrage à s'investir dans une gestion de l'eau adaptée en termes d'échelles et d'enjeux patrimoniaux et économiques

Actions réalisées : 2014 - Eau potable : etude CAPRICE sur la chaine des Puys. Milieux Aquatiques: regroupement des contrats territoriaux Source Dordogne Sancy Artense, Chavanon, Sioule - Soutien pour l'alimentation en eau des estives (secteur Ceyssat)

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, inciter des maîtrises d'ouvrage à s'investir dans une gestion de l'eau adaptée en termes d'échelles et d'enjeux patrimoniaux et économiques

Actions réalisées :
> 2014 - Validation du Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques > Comité Technique Sources Dordogne Sancy Artense : participation et soutien à l'animation lors de la phase d'élaboration
> 2015 - Comité Technique Sources Dordogne Sancy Artense : participation et soutien à l'animation lors de la phase d'élaboration
> 2017 - Participation et soutien à l'étude sur la gouvernance du bassin de la Rhue 2017-2018
> 2018 - Participation et soutien à l'étude sur la gouvernance du bassin de la Rhue 2017-2018 > Participation financière pour l'animation du Comité Technique des Sources Dordogne Sancy Artense
> 2022-2023 - Etude de faisabilité de Labellisation « Site Rivières Sauvages » de plusieurs cours d'eau

2.2.1.2 - Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

SMPNRVA - chaque année, dédier au moins 0,2 ETP à la réalisation d'une animation agro environnementale sur les bassins versants des lacs définis comme prioritaires dans la charte

Consignes de mesure : compter la part d'ETP d'animation agro environnementale dédiée aux lacs prioritaires (hors stagiaire éventuel)

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si le SMPNRVA n'a pas réalisé d'animation agro environnementale dédiée aux BV des lacs prioritaires de la charte
> 50% si le SMPNRVA a réalisé une animation agro environnementale dédiée aux BV des lacs prioritaires de la charte en y consacrant moins de 0,2 ETP
> 100% si le SMPNRVA a réalisé une animation agro environnementale dédiée aux BV des lacs prioritaires de la charte en y consacrant au moins 0,2 ETP

Actions réalisées :
> Moyens humains mobilisés : 0,5 ETP en 2014, 0,3 ETP en 2015 et 2016, 0,2 ETP en 2017 et 0,11 ETP en 2018.
> Temps d'animation consacré aux différents lacs (en jours) :
  - Lac Chauvet : 5,6 en 2019, 2,2 en 2020, 5,1 en 2021 et 0,2 en 2022.
  - Lac d'en Bas : 3,9 en 2019, 4,4 en 2020 et 4,2 en 2021.
  - Lac Pavin : 4 en 2020, 1,4 en 2021 et 5,9 en 2023.
  - Lac des Bordes : 0,4 en 2020.
  - Lac d'en Haut : 1,4 en 2022.
  - Lac de Guéry : 13,4 en 2022 et 3,6 en 2023.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 50% I 2019 : 50% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 50% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 86.4%

Document de travail

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, mise en place ou contribution à la mise en place de contrats territoriaux pour les 17 lacs définis comme prioritaires dans la charte

Consignes de mesure : citer et compter le nombre de lacs inclus dans un contrat territorial parmi les lacs suivants : Gour de Tazenat, Lac d'Aydat, Lac de La Cassière, Lac Servières, Lac Guéry, Lac Chambon, Lac Pavin, Lac de Bourdouze, Lac de Montcineyre, Lac des Bordes, Lac d'en haut, Lac d'en bas, Lac de Roche Orcine, Lac Chauvet, Lac du Pêcher, Lac de La Crégut, Lac de Lastioulles

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucun des lacs cités n'a été inclus dans un contrat territorial ou équivalent
> 5,8% pour chaque lac cité inclus dans un contrat territorial ou équivalent
> 100% si les 17 lacs prioritaires de la charte ont été inclus dans un contrat territorial ou équivalent

Résultats observés : 13 lacs sur 17 intégrés dans un contrat territorial
> Lacs d'Aydat, de La Cassière, Servières, Pavin, de Bourdouze, de Montcineyre et des Bordes : 7 lacs intégrés dans un contrat territorial sur l'ensemble de la période (2014 à 2024).
> Lac Chambon : intégration dans un contrat **territorial à partir de 2015 (2015 à 2024).**
> Lacs Guéry, Chauvet, de La Crégut et de Lastioulles : 4 lacs supplémentaires intégrés dans un contrat territorial à partir de 2017 (2017 à 2024).
> Gour de Tazenat : intégration dans un contrat territorial à partir de 2021 (2021 à 2024).
> Lacs d'En-Haut, d'En-Bas, de Roche Orcine et du Pêcher : 4 lacs non intégrés dans un contrat territorial sur l'ensemble de la période (2014 à 2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 75.4%

2.2.2 - Promouvoir les économies d'énergies et maîtriser la production d'énergies renouvelables

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles contribué à réduire les consommations d'énergie, en particulier d'énergies fossiles, par habitant ?

2.2.2.1 - Economiser l'énergie en priorité

SMPNRVA - d'ici l'échéance de la charte, mener au moins deux actions relatives à l'étude des effets du changement climatique sur le territoire

Consignes de mesure : citer et compter les actions menées (hors communication et/ou sensibilisation du grand public) en faveur de l'étude des effets du changement climatique sur le territoire pour une meilleure connaissance par le SMPNRVA et/ou les acteurs locaux et/ou institutionnels

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune action relative à l'étude des effets du changement climatique sur le territoire n'a été menée
> 50% si 1 action relative à l'étude des effets du changement climatique sur le territoire a été menée
> 100% si au moins 2 actions distinctes relatives à l'étude des effets du changement climatique sur le territoire ont menées

Actions réalisées :
> **Amélioration des connaissances sur l'évolution du climat et ses conséquences** : réalisation d'études climatiques sur les Monts Dore et la réserve naturelle de Chastreix-Sancy (2015), le massif cantalien et les activités de loisirs liées à la neige (2018), la vallée de Rentières et la réserve naturelle du Rocher de la Jaquette (2023), ainsi que l'ensemble du Parc (2024), suivi de l'étude sur les effets du changement climatique dans le bassin de l'Allier aval et contribution au plan d'adaptation du bassin Loire-Bretagne (2017). Point bibliographique sur l'évolution du climat dans le Cézallier (2020).
> **Adaptation de la gestion des espaces naturels au changement climatique** : expérimentation du programme LIFE Natur'Adapt dans la réserve naturelle de Chastreix-Sancy, comprenant la concertation des acteurs locaux, l'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité et d'un plan d'adaptation, ainsi que des actions de partage des résultats (2018 à 2021), suivis des effets du changement climatique sur la flore et la faune de la réserve naturelle de la Vallée de Chaudefour, notamment les variations altitudinales de certaines espèces végétales, la phénologie des plantes à fleurs, les milieux subalpins, la Vipère péliade et l'Apollon (2020 et 2021), suivi et élaboration d'une stratégie de conservation des végétations subalpines du Sancy et des Monts du Cantal, dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Volcans d'Auvergne, sous maîtrise d'ouvrage du CBNMC (2021 et 2022), étude des relations entre les sols et trois espèces floristiques patrimoniales de la Vallée de Chaudefour, avec inventaire pédo-géologique et mise en place d'un suivi sur six ans (2023).

Document de travail

- **Études et démarches d'adaptation des activités et des ressources naturelles** : participation au projet AP3C (Adaptation des pratiques culturales au changement climatique) pour évaluer les conséquences de l'évolution du climat sur les pratiques agricoles du Massif central (2019 à 2024), réflexion avec le Conseil scientifique du Parc sur l'avenir des activités touristiques et de loisirs liées à la neige (2017), puis sur la gestion de l'eau et des risques dans un contexte de changement climatique (2020), mise en place d'un projet d'observatoire des lacs volcaniques intégrant les enjeux climatiques (2022) et d'un observatoire des paysages de la Chaîne des Puys - faille de Limagne en lien avec l'évolution du climat (2024).
- **Mobilisation des acteurs et partage des connaissances** : participation aux réseaux et échanges techniques sur le climat, notamment au Club énergie-climat et au réseau des acteurs climat-énergie avec l'ADEME (2014), au réseau des Lacs sentinelles et à une démarche d'Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement avec les acteurs du massif cantalien (2017), animation d'un atelier sur les conséquences du changement climatique avec les élus et les professionnels du massif cantalien (2017), actions de sensibilisation et de partage des connaissances, notamment auprès de collégiens et lors d'un Bistrot du Parc (2018), à l'occasion des Journées mondiales des zones humides (2019), ainsi que dans le cadre du programme LIFE Natur'Adapt, avec notamment deux visioconférences réunissant 120 participants (2021).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, réduction de la consommation d'énergie par habitant d'au moins 30%

Consignes de mesure : compter le nombre de kilowatts par habitant et le comparer à la valeur de 2013

Grille de notation des objectifs atteints : 100% = 30% de de diminution de la consommation d'énergie par habitant par rapport à la situation de 2012

Résultats observés : entre 2012 et 2022, les consommations d'énergie ont diminué de 10 % sur le territoire du Parc, sans atteindre l'objectif de réduction de 30 % fixé par la charte.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 10% de diminution

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, réduction des émissions de gaz à effet de serre par habitant d'au moins 30%

Consignes de mesure : compter le nombre de tonnes équivalentes pétrole par habitant et le comparer à la valeur de 2013

Grille de notation des objectifs atteints : 100% = 30% de de diminution de la production de gaz à effet de serre par habitant par rapport à la situation de 2009

Résultats observés : entre 2012 et 2022, les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 13 %, sans atteindre l'objectif de réduction de 30 %.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 13% de diminution

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, au moins 30% des consommations d'énergie du territoire proviennent de ressources renouvelables : solaire-thermique, solaire-photovoltaïque, géothermie individuelle et profonde, bois énergie, méthanisation, éolien, hydroélectricité

Consignes de mesure : compter la part d'énergie renouvelable dans la consommation totale par habitant

Grille de notation des objectifs atteints : 100% = au moins 30% d'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans la consommation par habitant

Résultats observés : entre 2012 et 2022, la production d'énergies renouvelables a progressé de 43 %, dépassant l'objectif d'augmentation de 30 % fixé par la charte.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 43% d'augmentation

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, préservation des espaces de sensibilités environnementales et/ou paysagères moyennes ou fortes (référencés dans la charte p 96) de toute création de parc éolien, depuis juin 2013.

Consignes de mesure : Vérifier que les espaces de sensibilités environnementales et/ou paysagères moyennes ou fortes référencés dans la charte (p 96) n'ont pas été concernés par un(des) projet(s) autorisé(s) de création de parc(s) éolien(s)

Document de travail

Grille de notation des objectifs atteints : % de respect des zones de sensibilités environnementales et/ou paysagères moyennes ou fortes (référencés dans la charte p 96) à préserver vis-à vis de la création de parcs éoliens

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 99%

RÉGION - à compter de 2015 et d'ici l'échéance de la charte, améliorer de 20% la performance énergétique des lycées de Rochefort-Montagne et de Murat et leur usage d'énergies renouvelables

Actions réalisées :
> 2014 - Plan Bois Energie
> 2017 - AAP Energies renouvelables. AAP bois, méthanisation, panneaux solaires etc.
> 2022 à 2023 - Travaux d'amélioration énergétique au lycée agricole de Rochefort-Montagne, ayant permis une réduction de 29,5% de la consommation d'énergie primaire et une autonomie énergétique de 82% en 2023. Raccordement du lycée professionnel de Murat à un réseau de chaleur biomasse

RÉGION - chaque année, intégrer l'enjeu énergie au sein de ses démarches et dispositifs d'aide

Actions réalisées :
> 2014 - Actions pilotes dans les Parcs Naturels Régionaux : élaboration d'un guide pratique, animation
> 2017 - AAP Energies renouvelables. AAP bois, méthanisation, panneaux solaire
> 2020 à 2024 - Soutien à la rénovation énergétique de bâtiments publics à Saint-Sauves-d'Auvergne (75 523 euros en 2021), Bagnols (60 000 euros en 2023) et Laveissenet (25 000 euros en 2023), ainsi qu'à l'amélioration des performances énergétiques d'hébergements touristiques, notamment à La Bourboule (250 000 euros en 2020), Chambon-sur-Lac (74 500 euros en 2020), Laveissière (189 000 euros en 2021) et au Mont-Dore (250 000 euros en 2024).

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME - chaque année, intégrer l'enjeu énergie au sein de ses démarches et dispositifs d'aide

Actions réalisées : 2014 - Soutien à la diversification et la valorisation de filières locales (bois-énergie, plaquettes bocagères)

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, intégrer l'enjeu énergie au sein de ses démarches et dispositifs d'aide

Actions réalisées :
> 2014 - Dispositif de soutien à la rénovation énérgétique des bâtiments et équipements publics - 1 projet soutenu en 2014 : rénovation energétique d'un bâtiment communal à Valuéjols
> 2015 - Dispositif de développement des circuits courts en agriculture - Pas de projets soutenus en 2015 sur le territoire Parc > Dispositif de soutien à la rénovation énérgétique des bâtiments et équipements publics - 7 projets soutenus en 2015 dont la réhabilitation du bâtiment de la mairie de Girgols
> 2016 - Dispositif de développement des circuits courts en agriculture - 6 projets soutenus en 2014 sur le territoire Parc > Dispositif de soutien à la rénovation énérgétique des bâtiments et équipements publics - 6 projets soutenus en 2016 dont l'isolation des bâtiments communaux de la commune de Collandres
> 2017 - Dispositif de développement des circuits courts en agriculture - 7 projets soutenus en 2014 sur le territoire Parc > Dispositif de soutien à la rénovation énérgétique des bâtiments et équipements publics et des bâtiments agricoles - 1 projet soutenu en 2017 : travaux de rénovation du bâtiment communal de la commune de Tournemire - pas de projet agricole soutenu sur le territoire Parc en 2018
> 2018 - Dispositif de développement des circuits courts en agriculture - 6 projets soutenus en 2014 sur le territoire Parc > Dispositif de soutien à la rénovation énérgétique des bâtiments et équipements publics et des bâtiments agricoles - 7 projets soutenus dont l'isolation thermique des immeubles locatifs de la mairie et de l'ancienne école de Barriac sur la commune de Pailherols - pas de projet agricole soutenu sur le territoire Parc en 2018

Document de travail

2.3 - DES ESPACES DE VIE DE QUALITE GRACE A UNE PLANIFICATION OPTIMISEE

2.3.1 - Renforcer l'aide à la décision pour optimiser les projets de demain

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles facilité l'accès des collectivités au conseil, renforcé la connaissance des enjeux du Parc et amélioré la préparation de leurs projets ?

2.3.1.1 - Comprendre la singularité des territoires pour planifier et gérer leur aménagement à une échelle adaptée

SMPNRVA - chaque année, organiser au moins 2 sessions d'information et/ou de sensibilisation aux enjeux du territoire à destination des acteurs concourant à l'action publique

Consignes de mesure : citer et compter le nombre de sessions d'information, de formations et/ou de voyage d'étude organisées (en salle, sur terrain) ; exemples de thématiques : urbanisme, paysage, eau et milieux aquatiques, énergie, management durable... ; publics invités : élus, techniciens, institutionnels, associations, socioprofessionnels... Calculer la part de participants sondés satisfaits et très satisfaits

Grille de notation des objectifs atteints :

> 0% si aucune session d'information de ces acteurs n'a été organisée
> 50% si 1 session d'information de ces acteurs a été organisée
> 90% si au moins 2 sessions d'information (ou 1 voyage d'étude) de ces acteurs ont été organisées
> bonus + 10% si au moins 70% des participants sondés de chaque session d'information et/ou voyages d'étude ont été satisfaits à très satisfaits
> 100% si au moins 2 sessions d'information de ces acteurs ont été proposés et qu'au moins 70% des participants sondés de chaque session d'information et/ou voyages d'étude ont été satisfaits à très satisfaits

Actions réalisées :

> **Information et formation sur l'urbanisme, l'habitat et les paysages** : organisation de journées techniques dans le cadre de l'Atelier rural d'urbanisme (ARU) sur les outils de la commande publique, l'urbanisme rural, la gestion économe du foncier, la revitalisation des centres-bourgs, l'adaptation de l'habitat au vieillissement de la population et la préservation des haies (2014, 2015, 2017 et 2019), rencontres et présentations auprès des élus sur les projets de PLU, PLUi, les outils d'urbanisme, les paysages et l'aménagement des espaces publics, notamment à La Tour-d'Auvergne, Olby, Saint-Bonnet-de-Condat, Cheylade et Sumène-Artense (2021), organisation d'un voyage d'étude sur l'aménagement des espaces publics ruraux, en partenariat avec les CAUE de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme et le PNR Livradois-Forez (2022), rencontres dans le cadre du Plan de paysage de la Chaîne des Puys - faille de Limagne (2021 à 2023).
> **Information et échanges sur l'eau, la biodiversité et les milieux naturels** : journées d'information et d'échanges sur la gestion des effluents fromagers, le Contrat territorial des lacs, la continuité écologique des cours d'eau, les milieux aquatiques, la biodiversité et la compétence GEMAPI (2014, 2015 et 2017), journées techniques sur la réduction des désherbants, les actions en faveur de l'eau et de la biodiversité et les perspectives du Contrat Vert et Bleu (2018), formations et sensibilisation des professionnels du tourisme, des accompagnateurs en montagne, des agents d'accueil, des élus et des techniciens aux enjeux Natura 2000, aux tourbières et aux zones humides, notamment dans le massif cantalien, le Sancy et le bassin de l'Alagnon (2019), journée technique de partage des connaissances sur les tourbières d'Artense et du Cézallier (2020), réunions d'information et d'échanges sur le projet Ramsar auprès des élus et techniciens des collectivités (2019 et 2022), rencontre sur les traitements antiparasitaires écoresponsables des bovins, à destination des éleveurs et vétérinaires (2021).
> **Information et formation sur l'énergie et les mobilités** : journées techniques sur l'approvisionnement local en bois-énergie, les chaufferies bois, le chauffage des hébergements touristiques, les granulés bois, l'optimisation de l'éclairage public et l'habitat participatif (2014 à 2017), participation au Challenge mobilités (2017 et 2018), échanges entre élus et accompagnement des initiatives locales, organisation de journées d'information et de rencontre des élus et délégués du Parc à Montlosier (2014 et 2016), journée de sensibilisation à l'accompagnement des porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire (ESS) et voyage d'étude d'élus à Murat et Riom-ès-Montagnes (2015)
> **Développement des formations à distance** : mise en place de formations en ligne consacrées à la Chaîne des Puys - faille de Limagne (2016 et 2023).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 90% I 2015 : 90% I 2016 : 90% I 2017 : 90% I 2018 : 90% I 2019 : 90% I 2020 : 50% I 2021 : 90% I 2022 : 90% I 2023 : 90% I 2024 : 90% I Moyenne 2014–2024 : 86.4%

Document de travail

2.3.1.2 - Mettre en synergie les structures de conseils au sein d'un « atelier rural d'urbanisme » pour renforcer l'accompagnement des collectivités locales

Résultat attendu - chaque année, animer l'Atelier rural d'urbanisme pour guider les collectivités du territoire en mettant en synergie au moins 7 structures de conseils en urbanisme

Consignes de mesure : citer et compter les structures de conseil associées à l'ensemble des projets accompagnés par l'ARU parmi celles-ci (Chambres d'agriculture 15 et 63, CAUE 15 et 63, DDT 15 et 63, STAP 15 et 63, EPF, Aduhme, DÉPARTEMENT DU CANTAL et 63)

Grille de notation des objectifs atteints : 0% si moins de 3 structures ont été associées aux équipes-projets ARU
> 50% si 3 ou 4 structures associées ont été aux équipes-projets ARU
> 75% si 5 ou 6 structures associées ont été aux équipes-projets ARU
> 100% si au moins 7 structures ont été associées aux équipes-projets ARU

Résultats observés : 7 structures ou catégories de partenaires associées aux projets accompagnés
> Aduhme : structure de conseil associée aux projets accompagnés (2015 à 2017 et 2019 à 2024).
> CAUE du Cantal et/ou du Puy-de-Dôme : structures de conseil associées aux projets accompagnés sur l'ensemble de la période (2014 à 2024).
> Chambres d'agriculture du Cantal et/ou du Puy-de-Dôme : structures de conseil associées aux projets accompagnés (2015 à 2017 et 2019 à 2024).
> Conseils départementaux du Cantal et/ou du Puy-de-Dôme : partenaires associés aux projets accompagnés (2014 et 2016 à 2024).
> Directions départementales des territoires (DDT) du Cantal et/ou du Puy-de-Dôme : services associés aux projets accompagnés (2014 à 2017 et 2019 à 2024).
> Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) du Cantal et/ou du Puy-de-Dôme : services associés aux projets accompagnés sur l'ensemble de la période (2014 à 2024).
> Établissement public foncier EPF-SMAF : partenaire associé aux projets accompagnés sur l'ensemble de la période (2014 à 2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 75% I 2015 : 75% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 50% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 90.9%

Résultat attendu - chaque année, accompagnement d'au moins 5 projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire par l'Atelier Rural de l'Urbanisme du PNRVA

Consignes de mesure : citer et compter le nombre de projets accompagnés par l'ARU ; un projet accompagné une année N peut être recompter l'année N+1

Grille de notation des objectifs atteints : 20% par projet accompagné par l'ARU

Résultats observés : 12 projets ou démarches locales distincts accompagnés par l'ARU entre 2014 et 2022
> Écoquartier de Menet : accompagnement du projet d'aménagement et appui technique à sa réalisation (2014 à 2018 et 2020).
> PLU de Rochefort-Montagne : accompagnement de l'élaboration du document d'urbanisme (2014 à 2018).
> Écobourg de Saint-Genès-Champanelle : accompagnement du projet d'aménagement du bourg (2014 à 2018).
> PLU de Chanat-la-Mouteyre : accompagnement du projet de document d'urbanisme (2015).
> Centre-bourg de Sayat : accompagnement du projet de requalification et d'aménagement du centre-bourg (2015 et 2019).
> Centre-bourg de Volvic : accompagnement d'une étude de programmation pour sa revitalisation (2019).
> Documents d'urbanisme de La Tour-d'Auvergne, Olby, Saint-Bonnet-près-Orcival et Saint-Bonnet-de-Condat : sensibilisation aux documents d'urbanisme et aide à la rédaction des cahiers des charges préalables à l'élaboration des PLU, avec poursuite de l'accompagnement à Olby et Saint-Bonnet-près-Orcival (2021 et 2022).
> Espaces publics de Cheylade : accompagnement du projet de réaménagement des espaces publics (2021).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 60% I 2015 : 100% I 2016 : 60% I 2017 : 60% I 2018 : 60% I 2019 : 40% I 2020 : 20% I 2021 : 80% I 2022 : 40% I 2023 : 0% I 2024 : 0% I Moyenne 2014–2024 : 47.3%

Document de travail

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, satisfaction des collectivités accompagnées par l'Atelier Rural d'Urbanisme

Consignes de mesure : calculer le pourcentage de satisfaction des communes accompagnées par l'ARU (sondés à mi parcours et en fin de charte)
Grille de notation des objectifs atteints : % par% de communes accompagnées par l'ARU et sondées satisfaits ou très satisfaits
Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 88% à mi-parcours

RÉGION - chaque année, contribuer aux projets concernant l'aménagement des bourgs / l'urbanisme, notamment ceux accompagnés ou initiés par l'Atelier Rural d'Urbanisme

Actions réalisées :
> 2014 - Contrats Auvergne+ Actions pilotes dans les Parcs Naturels Régionaux
> 2013 - animation et communication ARU 8 002,50 euros
> 2015 - animation et communication ARU 6 361,30 plan paysage participatif (10 000 euros)
> 2017 - Ruralité Bourgs centres PNR
> 2017 - restauration sentiers et mobilier rando 38 780,00 euros
> 2017 - ponton Lac de Servières 5 840,00 euros
> 2017 - Signalétique info randonneurs 18 164,00 euros
> 2020 - tien à la requalification et à la mise en valeur des centres-bourgs de Murat (86 300 euros), Besse (200 000 euros) et Saint-Saturnin (153 600 euros), pour un montant total de près de 440 000 euros.
> 2019 à 2024 - Participation aux réflexions sur la maîtrise de l'espace agricole, naturel et forestier dans le cadre des avis régionaux sur plusieurs PLUi et SCoT concernant le Parc. L'Atelier rural d'urbanisme ayant été mis en pause, la Région n'a pas poursuivi sa participation technique à cette démarche.

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, contribuer aux projets concernant l'aménagement des bourgs / l'urbanisme, notamment ceux accompagnés ou initiés par l'Atelier Rural d'Urbanisme

Actions réalisées :
> 2014 - Rédaction du Porter à Connaissance du CD 15 dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie
> 2016 - Dispositif de soutien à l'élaboration des SCoTs Est Cantal et Haut Cantal Dordogne : rédaction du Porter à Connaissance du DÉPARTEMENT DU CANTAL dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CABA
> 2017-2018 - Dispositif de soutien à l'élaboration des SCoTs Est Cantal et Haut Cantal Dordogne : CD 15 membre du COTECH et COPIL ARU (2016-2019)

RÉGION - chaque année, participer aux réunions de l'ARU

Actions réalisées : 2017 - Présence du service PNR aux réunions

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, participer aux réunions de l'ARU

Actions réalisées :
> 2014 - Participation au Cotech de l'ARU du 18 mars 2014
> 2015 - Participation au Copil de l'ARU du 9 avril 2015 et à la réunion d'information à Marcolès du 24 novembre 2015
> 2016 - Participation au Copil de l'ARU du 29 avril 2016 et aux différents Cotech, renouvellement de la convention pour la période 2017-2019 lors de la session des 15 et 16 décembre 2016
> 2017 - Signature de la nouvelle convention, animation d'un atelier lors des "Rendez-vous de l'ARU" le 11 mai 2017 à Saint-Paul-des-Landes, participation aux différentes réunions de travail
> 2018 - Participation au Copil de l'ARU le 21 juin 2018

Document de travail

2.3.1.3 - Développer le porter à connaissance en amont des projets pour préciser les enjeux patrimoniaux du PNRVA

SMPNRVA - chaque année, préparer et diffuser un porter à connaissance à au moins 80% des collectivités locales maîtres d'ouvrage d'un projet d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU, CC), concernant les enjeux majeurs du PNRVA liés à leur territoire

Consignes de mesure : compter le nombre de porter à connaissance diffusés par rapport au nombre de collectivités engagées l'année N dans un projet d'urbanisme ayant saisi le SMPNRVA

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucun porter à connaissance n'a été diffusé
> 25% si moins de 40% des collectivités engagées dans un projet d'urbanisme ont fait l'objet d'un porter à connaissance
> 50% si au mieux 40% des collectivités engagées dans un projet d'urbanisme ont fait l'objet d'un porter à connaissance
> 75% si au mieux 60% des collectivités engagées dans un projet d'urbanisme ont fait l'objet d'un porter à connaissance
> 100% si au moins 80% des collectivités engagées dans un projet d'urbanisme ont fait l'objet d'un porter à connaissance diffusé

Actions réalisées :
> Transmission de porter à connaissance aux collectivités engagées dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme (PLU, PLUi et SCoT), notamment :
  - Communes : Rochefort-Montagne, Anglards-de-Salers, Chanat-la-Mouteyre, Saint-Ours-les-Roches, Ceyssat, Charbonnières-les-Varennes, Saulzet-le-Froid, Vernet-Sainte-Marguerite, Mazayes, Pulvérières, Chastreix, Murat, Chanonat, Le Falgoux, Laveissière, Besse-et-Saint-Anastaise et Saint-Nectaire (2014 à 2020).
  - Intercommunalités et syndicats mixtes : Pays d'Issoire, Saint-Flour Communauté, CABA, SYTEC (SCoT Est Cantal), Syndicat mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne, Cère-et-Goul-en-Carladès, Mond'Arverne Communauté et Sumène-Artense Communauté (2015 à 2020).
> Porter à connaissance en cours d'élaboration pour les PLU de Laveissière et le PLUi de Clermont Auvergne Métropole (2018). Celui de Laveissière a ensuite été transmis (2019).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 0% I 2022 : 0% I 2023 : 0% I 2024 : 0% I Moyenne 2014–2024 : 63.6%

SMPNRVA – d'ici l'échéance de la charte, inventorier le petit patrimoine bâti de toutes les communes du Parc et leur transmettre les informations recueillies

Consignes de mesure : compter, pour chaque commune "1" si inventaire PPB réalisé et "+ "1 si inventaire PPB transmis à la commune, puis diviser le total des points des 150 communes par 3

Grille de notation des objectifs atteints : 0% aucun inventaire n'a été mené, 100% un inventaire a été mené pour 100% des communes du territoire

Actions réalisées :
> Inventaire du petit patrimoine bâti : progression de l'inventaire de 46 communes en 2014 à 89 en 2015, puis 124 en 2016 et 2017. Achèvement de l'inventaire sur les 147 communes du périmètre retenu (2018).
> Transmission des résultats aux communes à 8 communes en 2014, 24 en 2015, 32 en 2016 et 2017, puis 33 en 2018.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 100%

Document de travail

2.3.2 - Maîtriser l'espace au regard des différents enjeux grâce à des outils d'urbanisme et des démarches de projets adaptés

Question évaluative - Dans quelle mesure les outils d'urbanisme et les démarches de projet ont ils permis de maîtriser l'étalement urbain, de préserver les espaces naturels et agricoles et de redynamiser les bourgs, tout en préservant leur qualité paysagère ?

2.3.2.3 - Adopter des démarches de qualité pour élaborer des documents d'urbanisme maîtrisant le projet dans l'espace et dans le temps

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, accompagner les démarches d'élaboration et/ou de révision de PLH

Actions réalisées :
> 2015 - Accompagnement de la CC Sumène Artense pour l'élaboration d'un PLH
> 2018 - Rédaction de plusieurs Porters à Connaissance du Cd 15 dans le cadre de l'élaboration du PLUi CC Cère et Goul en Carladès et du PLUi CC Entre 2 Lacs

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME - chaque année, œuvrer pour l'optimisation de l'aménagement foncier

Actions réalisées : 2014 - Mise en place d'AFAF sur le territoire (exemple : réglementation de bosements Ceyssat-Orcines) Mise en place d'une animation foncière sur les territoires du Massif du Sancy et Dômes Sancy Artense, réflexion sur la mise en place d'échanges amiables sur la commune d'Orcines DIspositif en faveur de la préservation des espaces agricoles (ZAP, PAEN)

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, œuvrer pour l'optimisation de l'aménagement foncier

Actions réalisées : 2014 - Procédure d'Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers sur la commune de Vernols (2014, 2015, 2016, 2027).

3 - une économie entrainée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire

3.1 - L'AGRICULTURE, UN SOCLE VIVANT ADAPTE AUX ENJEUX ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

3.1.1 - Encourager les productions agricoles génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de développer une agriculture durable et de qualité, valorisant les patrimoines du territoire tout en préservant l'environnement ?

3.1.1.1 - Encourager les productions agricoles génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales

Résultat attendu - d'ici l'échéance de la charte, organisation d'au moins 4 événements assurant la promotion des races locales Salers, Ferrandaise et Rava et/ou de leurs productions

Consignes de mesure : citer et compter le(les) événementiels (ponctuels ou réguliers) organisé(s) en faveur des races locales Ferrandaise, Salers (lait) et Rava ; 1 événementiel pluriannuel ne pas être compatibilisé plusieurs fois

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucun évènement concernant la Ferrandaise, la Salers (lait) et/ou la Rava n'a été organisé
> 25% si au moins 1 événement concernant la Ferrandaise, la Salers (lait) et/ou la Rava a été organisé
> 50% si au moins 2 événements concernant la Ferrandaise, la Salers (lait) et/ou la Rava ont été organisés
> 75% si au moins 3 événements concernant la Ferrandaise, la Salers (lait) et/ou la Rava ont été organisés
> 100% si au moins 4 événements concernant la Ferrandaise, la Salers (lait) et/ou la Rava ont été organisés

Résultats observés : 23 participations ou animations recensées

Document de travail

- Race Ferrandaise : présentation au Sommet de l'élevage, participation au séminaire VARAPE (valorisation des races à petits effectifs) à Besse-Saint-Anastaise et valorisation lors de la Fête de la gastronomie à Clermont-Ferrand (2014 et 2017).
- Fête de la chèvre du Massif central : participation à la manifestation organisée en Haute-Loire (2014).
- Fêtes de l'estive et de la transhumance : manifestations organisées à Allanche, Besse-Saint-Anastaise et Saint-Paul-de-Salers, contribuant à faire connaître les pratiques pastorales et les races locales (2015, 2017 et 2021 à 2024).
- Journée de la Vache et du Fromage à Salers : manifestation consacrée à l'élevage et aux productions fromagères locales (2015).
- Concours départemental de la race Salers : organisation du premier concours départemental consacré à cette race (2016).
- Marché Incontournable de l'Appétit et du Fait-Main : manifestation valorisant les productions et savoir-faire locaux (2017).
- Présentation de génisses Ferrandaises à Montlosier : accueil de deux génisses durant l'été pour faire découvrir cette race locale aux visiteurs (2020 à 2024).
- Fête des patrimoines volcaniques : valorisation des races locales à travers une mini-ferme, complétée en 2022 par un spectacle de danse et une émission de radio (2021 à 2024).
- Rencontres nationales du pastoralisme : participation à la 37e édition de cette manifestation consacrée aux enjeux du pastoralisme (2022).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 100%

Résultat attendu – 3111 - d'ici l'échéance de la charte, mise en place d'au moins 2 démarches collectives de création de produits valorisant les races locales Salers, Ferrandaise et/ou Rava

Consignes de mesure : citer et compter le nombre de démarches de valorisation économique des races locales Ferrandaise et Rava : création de produits, d'une filière, d'un label… dans le cadre d'une démarche collective, hors évènementiel, hors promotion, hors marquage Parc

Grille de notation des objectifs atteints :
- 0% si aucune démarche durable n'a été menée concernant la Ferrandaise, la Salers lait et/ou la Rava
- 50% si 1 démarche durable a été menée concernant la Ferrandaise, la Salers lait et/ou la Rava
- 100% si au moins 2 démarches durables ont été menées concernant la Ferrandaise, la Salers lait et/ou la Rava

Résultats observés : 4 démarches distinctes d'accompagnement des races locales recensées entre 2014 et 2021
- Préservation et valorisation de la race Ferrandaise : coopération entre les Parcs des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez, l'EDE 63 et l'association de la race Ferrandaise. Accompagnement du recrutement d'un animateur, avec l'appui du programme LEADER, puis mise en place d'une convention tripartite de cinq ans et accueil de l'animateur au Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne (2014 à 2021).
- GIEE Tradition Salers : aide à la rédaction du dossier de candidature, puis participation au comité de pilotage du groupement (2014 à 2017).
- Projet de fromagerie au lait de Salers à Tauves : participation au comité de pilotage du projet (2015 et 2016).
- Valorisation de la brebis Rava : accompagnement des éleveurs pour valoriser la viande d'agneau, puis appui à la création d'une association d'éleveurs dans le Puy-de-Dôme (2016 et 2017).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 100%

Résultat attendu – 3111 - d'ici l'échéance de la charte, augmentation du nombre d'exploitations agricoles s'engageant dans la qualification AOP de productions valorisant durablement des spécificités locales

Consignes de mesure : compter : le nombre d'exploitations agricoles engagées dans des AOP, le nombre d'exploitations agricoles

Grille de notation des objectifs atteints :
- 0% si le nombre d'exploitations agricoles engagées en AOP a baissé
- 50% si le nombre d'exploitations agricoles engagées en AOP est resté stable, alors que le nombre total d'exploitations agricoles est resté au moins stable
- 70% si le nombre d'exploitations agricoles engagées en AOP est resté stable, alors que le nombre total d'exploitations agricoles a baissé

Document de travail

> 90% si le nombre d'exploitations agricoles engagées en AOP a augmenté, alors que le nombre total d'exploitations agricole est resté au moins stable
> 100% si le nombre d'exploitations agricoles engagées en AOP a augmenté, alors que le nombre total d'exploitations agricole a baissé

Résultats observés : 1280 exploitations agricoles en 2014, 1185 en 2017,882 en 2019 et 2020, 820 en 2021, 730 en 2022 et 2023.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 0%

Résultat attendu – 3111 - d'ici l'échéance de la charte, augmentation du nombre d'exploitations s'engageant dans la qualification AB de productions (y compris conversion)

Consignes de mesure : compter le nombre d'exploitations en agriculture biologique (y compris en conversion), le nombre d'exploitations agricoles

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si le nombre d'exploitations agricoles engagées en AB a baissé
> 50% si le nombre d'exploitations agricoles engagées en AB est resté stabled'exploitations agricoles est resté au moins stable
> 100% si le nombre d'exploitations agricoles engagées en AB a augmenté

Résultats observés : progression du nombre de fermes biologiques, de 178 à 225, et évolution des surfaces agricoles en agriculture biologique, de 12 657 à 14 115 hectares, après un maximum de 15 466 hectares en 2019 (2015 à 2020), soit 225 fermes biologiques et 14 115 hectares de SAU en agriculture biologique en 2020, soit une augmentation de 26,4 % du nombre de fermes et de 11,5 % des surfaces depuis 2015.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) (moyenne au regard du nombre d'années) : 100%

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME - chaque année, accompagner l'agriculture biologique

Actions réalisées : 2014 - Plusieurs mesures : soutien à la certification en AB, aide aux investissements spécifiques, à la modernisation des bâtiments d'élevage, soutien à l'installation agricole Plusieurs demandes sur le territoire PNRVA ont été soutenues Diverses animations en place : les semaines Agrilocal, les rencontres à la ferme, balades gourmandes, marchés de producteurs, etc.

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, accompagner l'agriculture biologique

Actions réalisées :
> 2014 - 6 exploitations aidées au titre de la certification en AB sur le territoire Parc
> 2015 - Année de transition : redéfinition du dispositif de soutien à la certification en AB en cours de définition
> 2016 - 13 exploitations aidées au titre de la certification en AB sur le territoire Parc
> 2018 - 6 exploitations aidées au titre de la certification en AB sur le territoire Parc

RÉGION - chaque année, accompagner l'agriculture biologique

Actions réalisées : 2019 à 2024 - Mobilisation des dispositifs régionaux et des fonds FEADER pour accompagner le développement de l'agriculture biologique.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME - chaque année, accompagner les filières locales et les activités de transformation à la ferme

Actions réalisées : 2014 - Soutien de projets de modernisation des ateliers de diversification/transformation, aide à la création de nouveaux ateliers, mise en place de plusieurs contrats de filières : développement de la production de Saint-Nectaire, maintien et développement des races ovines rustiques, plan de sauvegarde et de développement de la race Ferrandaise, etc.

Document de travail

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, accompagner les filières locales et les activités de transformation à la ferme

> **Actions réalisées :** 2014 - Dispositif de soutien aux projets fermiers de transformation à la ferme, d'ateliers collectifs et/ou de circuits courts : 5 projets soutenus en 2014 sur le territoire Parc, 6 en 2016, 7 en 2017, 6 en 2018 sur le territoire Parc, soutien aux projets de 2 entreprises agroalimentaires

SMPNRVA - d'ici l'échéance de la charte, augmenter le nombre de produits et/ou savoir-faire agricoles et/ou agro-alimentaires marqués parc

Consignes de mesure : compter le nombre de produits / savoir-faire (agricoles et/ou agro-alimentaires) bénéficiaires de la marque Parc, constater et compter marquages Parc concernant : produits laitiers hors AOP, productions de plantes aromatiques et médicinales salaisons

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si le nombre de produits / savoir-faire (agricoles et/ou agroalimentaires) bénéficiant de la marque Parc a baissé par rapport à la situation en 2013
> 25% si le nombre de produits / savoir-faire (agricoles et/ou agroalimentaires) bénéficiant de la marque Parc a stagné (ou baissé / augmenté jusqu'à 5%) par rapport à la situation de 2013
> 50% si le nombre de produits / savoir-faire (agricoles et/ou agroalimentaires) bénéficiant de la marque Parc a augmenté de plus de 5% par rapport à la situation de 2013
> bonus + 25% si marquage lié aux produits laitiers hors AOP a été réalisé
> bonus + 25% si un(d') autre(s) marquage(s) agricole(s) et/ou agroalimentaire(s) a(ont) été réalisé(s)
> 100% si le nombre de produits / savoir-faire (agricoles et/ou agroalimentaires) bénéficiant de la marque Parc a augmenté de plus de 5% par rapport à la situation de 2013 et si marquage lié aux produits laitiers hors AOP et si d'autre(s) marquage(s) agricole(s) et/ou agroalimentaire(s) ont été réalisés

Actions réalisées :
> Progression du nombre de produits et savoir-faire bénéficiaires de la marque Parc : 12 produits agricoles et agroalimentaires marqués en 2014 (5 pâtisseries, 5 miels et 2 produits à base de gentiane), auxquels s'ajoutaient 10 fromages et produits laitiers. Évolution du nombre total de bénéficiaires à 21 en 2015, 23 en 2016, 34 en 2017, 40 en 2018, 43 en 2019, puis 44 en 2020, nombre maintenu jusqu'en 2023.
> Développement des catégories de produits et savoir-faire marqués : maintien du marquage des produits laitiers hors AOP (2014 à 2023) et extension aux pierres volcaniques (2017 à 2023). Aucun marquage réalisé pour les plantes aromatiques et médicinales ni pour les salaisons (2014 à 2023).
> Arrêt du dispositif de marquage Valeurs Parc, avec un nombre de 44 produits et savoir-faire toujours indiqué dans le suivi (2021 à 2023).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 50%

SMPNRVA - chaque année, organiser au moins 2 sessions de formation et/ou mise en réseau des bénéficiaires de la marque Parc concernant les produits et savoir-faire agricoles et agroalimentaires

Consignes de mesure : compter le nombre de session(s) organisée(s), calculer la part de participants sondés satisfaits à très satisfaits

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si le SMPNRVA n'a pas proposé de session
> 40% si le SMPNRVA a proposé 1 session
> 80% si le SMPNRVA a proposé au moins 2 sessions
> bonus + 10% si au moins 70% des participants sondés de la session 1 ont été satisfaits à très satisfaits
> bonus + 10% si au moins 70% des participants sondés de la session 2 ont été satisfaits à très satisfaits
> 100% si le SMPNRVA a proposé au moins 2 sessions et qu'au moins 70% des participants sondés de chaque session ont été satisfaits à très satisfaits

Actions réalisées :
> 2014 - 2 sessions formation extranet espace partenaires, 2 stages pour améliorer la connaissance en lien avec les pratiques et les produits auprès d'éleveurs de la Coopérative Acajou : diagnostic agroécologique des prairies et évaluation de la représentation des services écosystémiques

Document de travail

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 80% I 2015 : 0% I 2016 : 0% I 2017 : 0% I 2018 : 0% I 2019 : 0% I 2020 : 0% I 2021 : 0% I 2022 : 0% I 2023 : 0% I 2024 : 0% I Moyenne 2014–2024 : 7.3%

RÉGION - chaque année, encourager la consommation de produits locaux

Actions réalisées :
> 2014 - Programme régional pour le développement de la qualité des produits
> 2014 - aide régionale 2012 2 678,00 euros
> 2019 à 2024 - Valorisation des productions régionales et encouragement à la consommation de produits locaux, notamment à travers la marque « Ma région, ses terroirs »

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME - chaque année, encourager la consommation de produits locaux

Actions réalisées : 2014 - Mise en place de l'outil Agrilocal63 à destination de la restauration collective Mise en place du réseau "Nos fermes63" pour encourager la consommation locale Diverses animations en place : les semaines Agrilocal, les rencontres à la ferme, balades gourmandes, marchés de producteurs, etc.

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, encourager la consommation de produits locaux

Actions réalisées :
> Accompagnement des projets de circuits courts :soutien à 5 projets en 2014, aucun en 2015, puis 6 en 2016, 7 en 2017 et 6 en 2018, soit 24 projets soutenus sur la période.
> Dispositif Agrilocal15 : mise en place (2014 et 2015), progression du nombre d'inscrits sur le territoire du Parc, de 8 acheteurs et 19 fournisseurs en 2016 à 10 acheteurs et 22 fournisseurs en 2018. Participation de 2 acheteurs à la Semaine Agrilocal en 2016, puis de 3 acheteurs en 2017 et 2018.

3.1.1.2 - Préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture

Résultat attendu - en 2020, réalisation de 100% des objectifs de contractualisation affichés dans les projets agro-environnementaux et climatiques sur la programmation PAC 2015 2020

Consignes de mesure : taux de réalisation des objectifs de contractualisation affichés dans les PAEC (portés ou non par le SMPNRVA) sur la programmation PAC 2015 2020

Grille de notation des objectifs atteints : X% = taux de réalisation des objectifs de contractualisation affichés dans les PAEC sur la programmation PAC 2015 2020 en termes de surfaces engagées par rapport aux surfaces prévues

Résultats observés : 39 618,67 hectares de nouveaux engagements recensés au titre des PAEC portés par le Syndicat mixte du Parc entre 2014 et 2024, auxquels s'ajoutent 10 522,34 ha déclarés au titre des PAEC d'autres opérateurs entre 2015 et 2018. La programmation engagée en 2023 a permis une reprise importante des engagements, avec plus de 20 500 hectares nouvellement contractualisés en 2 ans.
> Premiers engagements agroenvironnementaux : 4 622,56 hectares contractualisés sur 7 876,76 hectares ciblés, soit 58,69 % des objectifs, dans les secteurs de l'Artense, du Cézallier, de la Chaîne des Puys, du massif cantalien, des Monts Dore et des zones humides (2014).
> PAEC Tourbières et zones humides du Cantal (TZH15) : 786,48 hectares nouvellement engagés, soit 159,85 % des objectifs de contractualisation (2015).
> PAEC Chaîne des Puys (CDP) : 544 hectares nouvellement engagés en 2016 et 349,33 hectares en 2018, puis 789,90 hectares en 2023 et 158 hectares en 2024 (2016, 2018, 2023 et 2024).
> PAEC Cézallier et secteurs associés (CEE-CEZ) : 1 774,23 hectares nouvellement engagés en 2016, puis 123,02 hectares en 2017 (2016 et 2017).
> PAEC Massif cantalien (MCA-MCAN) : 2 832,62 hectares nouvellement engagés en 2016 et 1 392,70 hectares en 2017, puis 7 631,06 hectares en 2023 et 1 722 hectares en 2024 (2016, 2017, 2023 et 2024).
> PAEC Monts Dore (MTD) : 2 376,35 hectares nouvellement engagés en 2016, 1 089,54 hectares en 2017, puis 5 245,88 hectares en 2023 et 810 hectares en 2024 (2016, 2017, 2023 et 2024).
> PAEC Tourbières et zones humides (TZH) : 249,13 hectares nouvellement engagés, pour un objectif de 246 hectares (2016).

Document de travail

- PAEC Dordogne Sancy-Artense (DSA) : 2 782,47 hectares nouvellement engagés en 2017, puis 164,80 hectares en 2018 (2017 et 2018).
- PAEC Zones humides Artense-Cézallier (ZHAC) : 3 505,66 hectares nouvellement engagés en 2023, puis 669 hectares en 2024 (2023 et 2024).
- PAEC portés par d'autres opérateurs : 1 382 hectares nouvellement engagés en 2015, 5 501,70 hectares en 2016, 3 561,45 hectares en 2017 et 77,19 hectares en 2018, en complément des PAEC portés par le Syndicat mixte du Parc (2015 à 2018).
- Maintien des engagements agroenvironnementaux : absence de nouvelles contractualisations entre 2019 et 2022, mais prolongation des engagements antérieurs, notamment ceux de 2015 à 2018 (2019 à 2022).
- Relance des PAEC : nouvelle programmation permettant de contractualiser 17 172,50 hectares en 2023, soit 134,5 % des objectifs, puis 3 359 hectares supplémentaires en 2024, soit 61 % des objectifs annuels (2023 et 2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 58% I 2015 : 159% I 2016 : 97% I 2017 : 87% I 2018 : 112% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

SMPNRVA - chaque année, mener au moins 2 actions en faveur de l'activité pastorale

Consignes de mesure : citer et compter le nombre d'actions en faveur de l'activité pastorale, hors communication

Grille de notation des objectifs atteints :
- 0% si le SMPNRVA n'a pas accompagné l'activité pastorale
- 50% si le SMPNRVA a conduit 1 action en faveur de l'activité pastorale
- 100% si le SMPNRVA a conduit au moins 2 actions en faveur de l'activité pastorale

Actions réalisées :
- **Accompagnement des éleveurs et gestion des espaces pastoraux** : interventions régulières des gardes nature dans la Chaîne des Puys et les sites Natura 2000 pour accompagner les éleveurs, entretenir les équipements pastoraux, gérer la fréquentation des estives et favoriser la cohabitation des usages, notamment à Orcines et Ceyssat (2014 à 2023), accompagnement de l'activité pastorale dans les sites Natura 2000 de la Chaîne des Puys, du Cézallier, des Monts Dore et du massif cantalien, avec animation et suivi des mesures agro-environnementales (2014 à 2023), mise en place et gestion d'un troupeau mobile gardienné, notamment avec le lycée agricole de Rochefort-Montagne, pour entretenir les milieux ouverts de la Chaîne des Puys. Acquisition d'équipements pastoraux et élaboration de schémas de gestion partagés sur plusieurs puys (2015 à 2023).
- **Structuration et soutien aux activités pastorales** : accompagnement de la création d'Auvergne Estives, élaboration d'une stratégie d'intervention en faveur du pastoralisme et organisation de rencontres entre estives collectives (2015 à 2017), réalisation d'enquêtes pastorales sur les Monts Dore puis à l'échelle du Parc, suivies de l'élaboration et de l'adoption du Plan pastoral territorial des Volcans d'Auvergne. Soutien à 18 estives dans le cadre de sa mise en œuvre (2016, 2020 à 2023), accompagnement de la création du groupement pastoral Puy Mary - Volcan du Cantal et soutien à l'association ovine Puy Mary Monts du Cantal (2021 à 2023), soutien aux éleveurs de races locales, notamment Ferrandaise, Rava et Salers, à travers l'accompagnement de projets collectifs et des actions de valorisation (2019 à 2022).
- **Aménagement et entretien des estives** : accompagnement des projets d'équipements pastoraux, notamment l'aménagement d'une cabane de berger à Orcines, les travaux sur les puys de Lassolas et de Côme, ainsi que l'adduction en eau des estives de Ceyssat (2015, 2018 et 2023), réalisation d'aménagements agro-pastoraux, avec l'installation de 25 points d'abreuvement et d'un point de franchissement, au bénéfice de 13 exploitations agricoles sur l'ensemble de la période renseignée (2020 à 2023), maintien des aménagements et gestion pastorale de la réserve naturelle du Rocher de la Jaquette, avec des travaux de débroussaillage (2019, 2020 et 2023).
- **Préservation de la biodiversité et accompagnement des pratiques agricoles** : animation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), élaboration puis mise en œuvre de 4 projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) concernant les sites Natura 2000 et les estives collectives voisines (2014 à 2023), études, formations et actions de valorisation des prairies permanentes et fleuries, notamment à travers le concours Prairies fleuries, des formations destinées aux éleveurs et des programmes de recherche sur les milieux herbacés (2014 à 2016), accompagnement des éleveurs pour une gestion raisonnée des traitements antiparasitaires dans le cadre du projet ELÈVE (2019 à 2023), mise en œuvre du volet pastoral du Contrat Vert et Bleu Volcans d'Auvergne, notamment sur le plateau du Limon, avec des diagnostics agro-environnementaux, le suivi de la Pie-grièche grise et des actions de restauration du bocage (2020 à 2023).
- **Sensibilisation et valorisation du pastoralisme** : actions de médiation auprès des visiteurs, des professionnels du tourisme et des accompagnateurs en montagne, notamment sur la cohabitation avec les troupeaux, les chiens de protection et la signalétique pastorale (2018 à 2023), déploiement du programme éducatif « Un berger dans mon école », auprès de 10

Document de travail

classes en 2021, puis 30 classes par an en 2022 et 2023, valorisation des éleveurs, des produits agricoles, des races locales et des milieux pastoraux à travers des expositions, spectacles et actions de communication, notamment dans le cadre du réseau IPAMAC (2020 à 2023), études et échanges sur les relations entre élevage et faune sauvage, notamment la prédation par le loup et la présence des vautours, ainsi que préparation d'un projet de formation de berger-vacher à l'échelle du Massif central (2020 à 2023).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

RÉGION - chaque année, accompagner l'activité pastorale

Actions réalisées :
> 2014 - Florent Laplace - actions pastorales sur chaîne des puys + cabanes de berger Actions pilotes dans les Parcs Naturels Régionaux
> 2013 - Prairies permanentes (50%) 1 000,00 euros
> 2020 à 2024 - Soutien à l'enquête pastorale (35 600 euros en 2020) et à la préparation du Plan pastoral territorial Volcans d'Auvergne (10 000 euros en 2020), puis engagement de 1,1 million d'euros pour la période 2022-2027. Ce programme accompagne les projets pastoraux, la gestion des estives, la préservation des milieux naturels et la cohabitation des usages.
> 2022 - Soutien à la 37e rencontre nationale des acteurs du pastoralisme et à la signalétique pastorale (12 336 euros).

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME - chaque année, accompagner l'activité pastorale

Actions réalisées : 2014 - Mise en œuvre d'une politique pastorale à destination des groupements pastoraux de la Châine des Puys ou Massif du Sancy (6 groupements pastoraux) : gardiennage, investissements aménagements des parcours, ouverture d'espaces, diagnostics pastoraux, etc.

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, accompagner l'activité pastorale

Actions réalisées : 2015 - Accompagnement de travaux pastoraux menés par la COPTASA dans l'ENS du Cirque de Récusset

SMPNRVA - chaque année, sensibiliser des exploitations agricoles en matière de gestion agro-environnementale des effluents d'élevage et du lactosérum

Consignes de mesure : compter le nombre d'agriculteurs sensibilisés (individuellement ou collectivement) à des actions traitant des effluents d'élevage dans le but de diminuer les intrants et de préserver les milieux naturels avec possibilité de compter un agriculteur de l'année N-1

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucun participant n'a été sensibilisé
> 25% si moins de 20 participants ont été sensibilisés
> 50% si entre 20 et 29 participants ont été sensibilisés
> 75% si entre 30 et 39 participants ont été sensibilisés
> 100% si au moins 40 participants ont été sensibilisés

Actions réalisées : actions individuelles et collectives de sensibilisation des agriculteurs à la gestion des effluents d'élevage, avec 45 agriculteurs sensibilisés en 2014, 54 en 2015, 79 en 2016, 103 en 2017, 9 en 2018, 63 en 2019, 16 en 2020, 25 en 2021, aucun en 2022 et 150 en 2023. Au total, 544 participations à ces actions de sensibilisation comptabilisées entre 2014 et 2023.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 0% I 2019 : 100% I 2020 : 25% I 2021 : 50% I 2022 : 0% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 70.5%

RÉGION - chaque année, encourager des projets agricoles améliorant la qualité de l'environnement

Actions réalisées :
> 2014 - Contractualisation ressources en eau et milieux aquatiques

Document de travail

> 2014 - anim.agroenv. Couze-Pavin 10 315 euros Contrat territorial Chavanon / lien avec filière Saint Nectaire
> 2020 à 2024 - Financement d'actions de préservation des vergers (22 360 euros en 2020) et mobilisation des dispositifs FEADER en faveur de l'agroforesterie et de la plantation de haies

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME - chaque année, encourager des projets agricoles améliorant la qualité de l'environnement

Actions réalisées : 2014 - Mise en place d'un dispositif de soutien à l'autonomie énergétique des exploitations agricoles (diagnostic énergétique, investissements en faveur des économies d'énergies) -

SMPNRVA - d'ici l'échéance de la charte, proposer et/ou accompagner au moins 4 expérimentations de pratiques agricoles innovantes pour la protection de l'environnement

Consignes de mesure : citer et compter les projets d'expérimentations de pratiques agricoles innovantes pour la protection de l'environnement proposés ou accompagnés par le SMPNRVA (hors installation, hors diversification, hors information ou sensibilisation) ; chaque expérimentation comptabilisée sera de nature différente

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune expérimentation n'a été proposée ou accompagnée
> 25% si 1 expérimentation a été proposée ou accompagnée
> 50% si 2 expérimentations ont été proposées ou accompagnées
> 75% si 3 expérimentations ont été proposées ou accompagnées
> 100% si au moins 4 expérimentations ont été proposées ou accompagnées

Actions réalisées :
> 2014-2015 - projet Eleve - gestion parasitisme
> 2016 - projet Eleve - gestion parasitisme, amélioration de l'interface prairies / milieux aquatiques par des aménagements agropastoraux
> 2017-2018 - projet Eleve - gestion parasitisme, amélioration de l'interface prairies / milieux aquatiques par des aménagements agropastoraux, Cellule assistance technique « surfaces herbagères et pastorales »
> 2019 - projet Eleve - gestion parasitisme, amélioration de l'interface prairies / milieux aquatiques par des aménagements agropastoraux
> 2020-2023 - projet Eleve - gestion parasitisme, amélioration de l'interface prairies / milieux aquatiques par des aménagements agropastoraux, amélioration de la ressource en eau à l'échelle des exploitations agricoles : bâtiments et surfaces de pâtures

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 100%

3.2 - UNE OFFRE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS DE PLEINE NATURE DURABLE ET IDENTITAIRE DU PNRVA

3.2.1 - Stimuler la structuration d'une offre touristique durable et révélatrice des spécificités du PNRVA

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de développer une offre touristique durable, valorisant les patrimoines du territoire tout en préservant l'environnement ?

3.2.1.1 - Inscrire les professionnels dans une démarche de tourisme durable

SMPNRVA - chaque année, dédier au moins 1,5 ETP aux actions en faveur du tourisme du territoire

Consignes de mesure : compter la part d'ETP consacré aux actions en faveur du tourisme durable et noter si le territoire adhère à la CETDep ou si une candidature est en cours d'instruction

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si le SMPNVA n'a pas consacré d'ETP aux actions en faveur du tourisme durable

Document de travail

> 25% si le SMPNRVA a consacré au plus 0,5 ETP aux actions en faveur du tourisme durable
> 50% si le SMPNRVA a consacré au plus 1 ETP aux actions en faveur du tourisme durable
> 75% si le SMPNRVA a consacré au moins 1,5 ETP aux actions en faveur du tourisme durable
> bonus + 25% si le SMPNRVA a préparé un dossier de candidature du Parc à la CETDep (en cours d'instruction par Europarc) ou a géré l'adhésion du Parc à la CETDep
> 100% si le SMPNRVA a consacré au moins 1,5 ETP aux actions en faveur du tourisme durable et qu'un dossier de candidature du Parc à la CETDep est en cours d'instruction ou que cette adhésion a été réalisée

Actions réalisées :
> Moyens humains mobilisés pour le tourisme durable : 1,8 ETP en 2014 et 2015, 1,6 ETP en 2016, 0,7 ETP en 2017, 1,5 ETP en 2018, puis 2,1 ETP de 2019 à 2022 et 1,5 ETP en 2023 et 2024.
> 2014 à 2019 - Engagement dans la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (CETD) : adhésion ou candidature en cours d'instruction renseignée jusqu'en 2019.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 75% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 75% I 2021 : 75% I 2022 : 75% I 2023 : 75% I 2024 : 75% I Moyenne 2014–2024 : 86.4%

SMPNRVA - d'ici l'échéance de la charte, augmenter le nombre d'établissements touristiques engagés dans les valeurs du tourisme durable définies par la CETDep et/ou le marquage Parc

Consignes de mesure : compter le nombre d'établissements touristiques engagés dans le tourisme durable et accompagnés par le SMPNRVA, constater si marquages Parc réalisé concernant : des offres de sites de visite et des offres liées à la pratique d'activités de pleine nature

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si le nombre d'établissements engagés a baissé par rapport à la situation en 2013
> 25% si le nombre d'établissements engagés a stagné par rapport à la situation en 2013
> 50% si le nombre d'établissements engagés a augmenté par rapport à la situation en 2013
> bonus + 25% si des offres de sites de visite ont été accompagnées
> bonus + 25% si des offres liées à la pratique d'activités de pleine nature ont été accompagnées
> 100% si le nombre d'établissements engagés a augmenté par rapport à la situation en 2013 et que des offres de sites de visite ainsi que des offres liées à la pratique d'activités de pleine nature ont été accompagnées

Actions réalisées :
> Évolution du nombre d'établissements engagés : 39 établissements en 2014, dont 12 engagés dans le volet 2 de la Charte européenne du tourisme durable, 9 bénéficiaires de la marque Parc et 18 Gîtes Panda. Puis 26 établissements en 2015 et 2016, 23 en 2017 et 2018, et 13 de 2019 à 2023.
> Marquage Parc des hébergements et restaurants : maintien de 13 établissements bénéficiaires de la marque Parc entre 2019 et 2023, dont 2 hébergements, 8 restaurants et 3 établissements associant hébergement et restauration. Arrêt du dispositif de marquage Parc, notamment en raison de son chevauchement avec d'autres labels touristiques (à partir de 2019).
> Aucun marquage Parc réalisé pour les sites de visite ou les activités de pleine nature (2014 à 2023).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 0%

Document de travail

RÉGION - chaque année, s'assurer que les éventuels financements accordés en matière d'aménagement / d'extension de piste(s) de ski de descente et/ou d'équipement(s) de production de neige artificielle concernent des sites compris intégralement dans les domaines de référence adoptés dans le rapport de charte (p 140) RÉGION - chaque année, s'assurer que les éventuels financements accordés pour l'augmentation de réserve(s) d'eau pour la production de neige artificielle concernent des volumes finaux ne dépassant pas les seuils maximaux adoptés dans le rapport de charte (p. 140)

Actions réalisées :

> 2017 - Montagne : Plan neige
> 2019 à 2023 - Soutien aux équipements de neige de culture au Lioran et à Super-Besse, dans le cadre des Plans Montagne 1 et 2, notamment à hauteur de 600 000 euros en 2021 et de 400 000 euros en 2022 pour Pavin Sancy, ainsi que de 675 261 euros entre 2019 et 2023 pour la SAEM Super Lioran
> 2019 à 2024 - Soutien à la diversification des activités touristiques et de pleine nature, notamment à Besse, Pessade, La Stèle, Prat de Bouc, au Puy Mary et au Lioran. Financement de nouveaux équipements, d'itinéraires de découverte, d'activités de loisirs et d'aménagements d'accueil, dont l'espace scénographique de la Chaîne des Puys - faille de Limagne au col de Ceyssat (943 158 euros) et l'Arche des Neiges au Lioran (2 millions d'euros), ainsi que le bâtiment d'accueil de Prat de Bouc (450 000 euros en 2019), le pôle de pleine nature de La Stèle (300 000 euros en 2022) et la tyrolienne de Super Lioran (171 000 euros en 2022).
> 2019 à 2024 - Accompagnement de la modernisation des stations thermales de La Bourboule, Châtel-Guyon et du Mont-Dore, ainsi que de la rénovation d'hébergements touristiques et du développement de logements saisonniers
> 2019 à 2023 - Le document régional ne fournit pas les données permettant de vérifier le respect des volumes maximaux des réserves d'eau prévus par la charte.

SMPNRVA - chaque année, organiser au moins 2 sessions de sensibilisation des entreprises touristiques concernant l'organisation et l'optimisation de leurs offres, selon des thématiques valorisant durablement les patrimoines du Parc

Consignes de mesure : compter le nombre de session(s) organisée(s) de sensibilisation des entreprises touristiques concernant l'organisation et l'optimisation de leurs offres, selon des thématiques valorisant durablement les patrimoines du Parc ; calculer la part de participants sondés satisfaits à très satisfaits

Grille de notation des objectifs atteints :

> 0% si le SMPNRVA n'a pas proposé de session à ces acteurs
> 40% si le SMPNRVA a proposé 1 session à ces acteurs
> 80% si le SMPNRVA a proposé au moins 2 sessions à ces acteurs
> bonus + 10% si au moins 70% des participants sondés de la session 1 ont été satisfaits à très satisfaits
> bonus + 10% si au moins 70% des participants sondés de la session 2 ont été satisfaits à très satisfaits
> 100% si le SMPNRVA a proposé au moins 2 sessions à ces acteurs et qu'au moins 70% des participants sondés des 2 sessions ont été satisfaits à très satisfaits

Actions réalisées :

> Organisation de journées de formation et de sensibilisation : journées consacrées à la biodiversité, à la migration des oiseaux, au bois-énergie, à la découverte de sites naturels et à la cohabitation avec les activités pastorales, notamment à destination des hébergeurs, offices de tourisme et accompagnateurs en montagne (2014 à 2018).
> Développement des formations sur la Chaîne des Puys - faille de Limagne : mise à disposition d'une formation à distance sur la Chaîne des Puys, complétée par des interventions auprès des accompagnateurs en montagne dans le cadre des formations du CREPS (2015 à 2022), lancement d'une nouvelle formation à distance et organisation de sessions de formation pour les professionnels du tourisme, notamment les offices de tourisme du Cantal (2023 et 2024).
> Accompagnement des professionnels vers un tourisme plus durable : accompagnement des prestataires dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Tourisme durable » de l'ADEME et actualisation des outils de sensibilisation aux économies d'eau, d'énergie et à la gestion environnementale (2022), diffusion et présentation de mallettes consacrées aux économies d'eau et d'énergie auprès du Département du Cantal, des offices de tourisme et des professionnels du territoire, avec une valorisation dans un reportage de France 3 (2023 et 2024).
> Évolution du nombre de sessions organisées : 3 sessions en 2014, 2 par an en 2015 et 2016, 1 en 2017, 2 par an en 2018 et 2019, aucune session comptabilisée de 2020 à 2022, puis 3 en 2023 et 5 en 2024.

Document de travail

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 80% I 2015 : 80% I 2016 : 80% I 2017 : 40% I 2018 : 80% I 2019 : 40% I 2020 : 80% I 2021 : 40% I 2022 : 80% I 2023 : 80% I 2024 : 80% I Moyenne 2014–2024 : 69.1%

SMPNRVA - chaque année, mener au moins une démarche auprès des centres d'hébergements et de prestataires éducatifs (notamment marqué Parc) pour l'amélioration et la promotion de leurs offres au regard des thématiques du PNRVA (patrimoines, savoir-faire)

Consignes de mesure : vérifier qu'au moins une démarche a été menée (peuvent être comptabilisées les formations des prestataires pour l'adaptation de leurs messages sur le terrain) ; spécifier : si une promotion des offres, si une démarche a concerné l'ensemble des centres et prestataires marqués Parc ou non

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune démarche en direction de centres d'hébergement marqués Parc n'a été menée
> 70% si au moins 1 démarche en direction de centres d'hébergement marqués Parc a été menée
> bonus + 10% si une promotion des offres (numérique, papier, salon) a été réalisée
> bonus + 20% si une démarche à été proposée à tous les centres et prestataires éducatifs marqués Parc
> 100% si au moins 1 démarche en direction de centres d'hébergement marqués Parc a été menée, qu'une promotion des offres (numérique, papier, salon) a été réalisée et une démarche s'adressant à tous les centres et prestataires éducatifs marqués Parc a été proposée

Actions réalisées :
> Accompagnement des prestataires proposant des activités pédagogiques : démarches engagées auprès de Volcana à La Bourboule (2014), puis de La Roche des Fées, Volcana-AEP des Volcans et Lemptégy (2016). Aucune nouvelle démarche renseignée entre 2017 et 2020, mise en place d'un module de formation auprès d'une quinzaine de prestataires anciennement bénéficiaires de la marque Parc, dans le cadre du programme « Un berger dans mon école » (2021 à 2024).
> Promotion des offres pédagogiques : valorisation des offres pédagogiques marquées Parc sur le site Internet du Parc (2014 à 2021). Aucune action de promotion renseignée pour la période 2022-2024.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 80% I 2015 : 10% I 2016 : 80% I 2017 : 10% I 2018 : 10% I 2019 : 10% I 2020 : 10% I 2021 : 70% I 2022 : 70% I 2023 : 70% I 2024 : 70% I Moyenne 2014–2024 : 44.5%

3.2.1.3 - Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

Résultat attendu - chaque année, diffusion de la documentation touristique du SMPNRVA par 100% des offices du tourisme (ou équivalent)

Consignes de mesure : compter le nombre d'offices de tourisme du territoire (ou équivalent) diffusant la documentation fournie par le SMPNRVA

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucun office de tourisme n'a diffusé la documentation éditée par le SMPNRVA (valeurs intermédiaires 10% si... 10%...)
> 100% si 100% des offices de tourisme ont diffusé la documentation éditée par le SMPNRVA

Résultats observés : 65 bureaux d'information touristique diffusent la documentation du Parc en 2024, dont 27 dans le Parc et 38 à l'extérieur
> Diffusion de la documentation dans les offices de tourisme du Parc : l'ensemble des bureaux d'information touristique du territoire diffuse la documentation du Syndicat mixte du Parc. Leur nombre passe de 31 à 27, dont 17 dans le Puy-de-Dôme et 10 dans le Cantal à partir de 2018, notamment à la suite de la réorganisation des offices de tourisme (2014 à 2024).
> Diffusion de la documentation hors du Parc : réseau de distribution variable selon les années et la participation des offices de tourisme aux bourses aux documents, avec 32 bureaux en 2014, un minimum de 19 en 2020, puis 38 à partir de 2022 (2014 à 2024).
> Édition du livret de découverte du Parc : adaptation des tirages aux contraintes budgétaires et à l'évolution des coûts d'impression, avec 25 000 exemplaires en 2017 et 2018, 27 000 en 2019, 28 000 en 2020, puis une diminution progressive jusqu'à 20 000 exemplaires à partir de 2023 (2017 à 2024).
> Diffusion des autres supports de découverte : mise à disposition annuelle de 10 000 exemplaires de « Nature en poche » et de 3 000 dépliants consacrés aux randonnées au départ de Montlosier (2018 à 2024).

Document de travail

> Organisation de la distribution : recours aux bourses aux documents et aux livraisons directes auprès des offices de tourisme. En 2020, la crise sanitaire réduit la participation à la bourse organisée à la Maison du Parc et conduit à privilégier les livraisons directes dans le Cantal (2020).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 0% I 2015 : 0% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 81.8%

Résultat attendu - chaque année, au moins 50% des institutionnels (parmi les offices du tourisme ou équivalent, le CRT) mettant en avant l'existence, la localisation… du PNRVA

Consignes de mesure : parmi l'ensemble de leurs outils de communication, compter le nombre d'institutionnels qui :
1. mettent en avant l'attrait du PNRVA
2. distinguent les offres d'écotourisme accompagnées par le SMPNRVA

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si moins de 10% institutionnels ont mis en avant l'existence, la localisation… du PNRVA
> 20% si entre 10% et 19% des institutionnels ont mis en avant l'existence, la localisation… du PNRVA
> 40% si entre 20% et 35% des institutionnels ont mis en avant l'existence, la localisation… du PNRVA
> 60% si entre 36% et 50% des institutionnels ont mis en avant l'existence, la localisation… du PNRVA
> 80% si plus de 50% des institutionnels ont mis en avant l'existence, la localisation… du PNRVA
> bonus + 20% si plus d'1/3 des institutionnels ont distingué les prestataires accompagnés par le SMPNRVA ou au moins orienté vers la documentation du Parc qui comporte la liste de prestataires accompagnés
> 100% si plus de 50% des institutionnels ont mis en avant l'existence, la localisation… du PNRVA et plus d'1/3 des institutionnels ont distingué les prestataires accompagnés par le SMPNRVA ou au moins orienté vers la documentation du Parc qui comporte la liste de prestataires accompagnés

Résultats observés : au moins la moitié des organismes touristiques mettent en avant le Parc, et 12 offices de tourisme sur 14 le mentionnent sur leur site internet en 2024, dont 10 avec une page ou des articles dédiés
> Valorisation du Parc par les organismes touristiques : au moins 50 % des organismes institutionnels de tourisme mettent en avant l'existence, la localisation ou les attraits du Parc dans leurs supports de communication. Les offres d'écotourisme accompagnées par le Syndicat mixte du Parc restent toutefois peu mises en valeur (2016 à 2024).
> Présence du Parc sur les sites internet des offices de tourisme : 11 offices sur 19 consacrent une page au Parc en 2018 et 2019, contre 11 sur 15 de 2020 à 2023. En 2024, 10 offices sur 14 proposent une page ou des articles dédiés, 2 évoquent simplement le Parc et 2 ne le mentionnent pas (2018 à 2024).
> Valorisation dans les supports touristiques imprimés : présence du Parc dans les brochures, cartes et documents de plusieurs organismes touristiques, notamment Auvergne Nouveau Monde, les destinations départementales, les Grands Sites et les offices de tourisme du Sancy, du Carladès, du Pays gentiane et du Pays de Salers. Certains supports ne mentionnent toutefois pas le Parc (2016).
> Promotion du Parc à l'échelle de l'Auvergne : pages dédiées au Parc sur les sites touristiques régionaux et départementaux, puis création d'une rubrique spécifique sur Auvergne Destination Volcans, devenu Auvergne Destination en 2020. Présentation des cinq régions naturelles, des patrimoines remarquables et des bonnes adresses du territoire (2018 à 2024).
> Communication touristique régionale : renforcement de la valorisation des Parcs par le Comité régional du tourisme, notamment à travers les réseaux sociaux, une étude de notoriété, des prises de vues photographiques, la campagne « Les Parcs, je les aime, je les protège », une vidéo TikTok, le site Partir ici et des actions de sensibilisation aux bons gestes (2021 à 2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2016 : 80% I 2018 : 80% I 2019 : 80% I 2020 : 80% I 2021 : 80% I 2022 : 80% I 2023 : 80% I 2024 : 80% I Moyenne 2014–2024 : 58.2%

SMPNRVA - tous les 3 ans, mettre à disposition des informations touristiques auprès des offices de tourisme du territoire (ou équivalent)

Consignes de mesure : A destination des offices de tourisme du territoire (ou équivalent), vérifier si le SMPNRVA a :
1. créé et diffusé et/ou mis à disposition un kit de communication sur les spécificités, valeurs et offres reconnues Tourisme durable du PNRVA (avec possibilité de compter un kit d'une année

Document de travail

précédente si toujours en vigueur) ; calculer le taux d'offices de tourisme satisfaits et très satisfaits quant au contenu du kit
2. fourni des informations sur des sites à éviter, des travaux en cours ou à venir, des nouveaux sites aménagés...

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% aucun kit de communication n'était en préparation pour les offices de tourisme (ou équivalent)
> 35% si un kit de communication a été préparé à destination des offices de tourisme (ou équivalent)
> 70% si un kit de communication a été diffusé et/ou mis à disposition aux offices de tourisme (ou équivalent)
> bonus + 20% si au moins 70% des offices de tourisme sondés ont été satisfaits à très satisfaits du kitbonus + 10% si des informations ont été fournies aux offices de tourisme concernés sur les sites à éviter (travaux en cours ou à venir) et/ou les nouveaux sites aménagés...
> 100% si ont été diffusés aux offices de tourisme concernés (ou équivalent) un kit de communication (et au moins 70% des offices de tourisme sondés en ont été satisfaits à très satisfaits), ainsi que des informations (sites à éviter (travaux en cours ou à venir) et/ou les nouveaux sites aménagés)

Actions réalisées :
> Élaboration et diffusion d'un kit de communication touristique : préparation du kit de communication destiné aux offices de tourisme, progressivement enrichi dans le cadre de la stratégie de communication touristique. D'abord disponible sur demande, il a été diffusé plus largement à partir de mai 2018, puis maintenu à disposition des offices de tourisme (2014 à 2024), retours positifs des offices de tourisme, avec un taux de satisfaction de 100% renseigné de 2019 à 2024. Les retours antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une mesure précise.
> Information régulière des offices de tourisme : transmission d'informations sur les sites naturels à éviter, les travaux en cours ou programmés et les nouveaux aménagements, notamment par les équipes de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy, de la Chaîne des Puys et les pôles concernés du Syndicat mixte du Parc (2014 à 2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 45% I 2015 : 45% I 2016 : 70% I 2017 : 80% I 2018 : 80% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 83.6%

RÉGION - chaque année, promouvoir, sur le(s) site(s) Internet de la Région, le territoire Parc en tant que destination touristique, ainsi que les offres reconnues tourisme durable issues du PNRVA

Actions réalisées :
> Promotion/valorisation par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme des Parcs Naturels Régionaux et des sites labelisés « Grand Site de France » comme Le puy de Dôme et UNESCO comme La Chaine des Puys et faille de Limagne
> Campagne de communication digitale : été 2018 et été 2019
> Participation de la Chaîne des Puys et faille de Limagne à Mahana 2018 et 2019
> Campagne d'affichage sur les cars : affichage sur les cars Région (01, 07, 26, 42, 69) du 15 juin à fin août 2018
> Campagne télévisée : spots télévisés diffusés sur France 2, France 3 et France 5 du 18 juin au 15 juillet 2018
> Dépliant touristique Réseau des 26 sites : valorisation du site éditions 2018 et 2019
> Soutien à la promotion du territoire à travers la réalisation d'un stand du Parc (12 000 euros en 2019), la signalisation touristique sur l'A71 (20 320 euros en 2022) et les campagnes menées avec Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme et les dix Parcs naturels régionaux. Valorisation des Grands Sites et des offres de tourisme durable, notamment sur le site « Partir ici », et réalisation d'études sur la notoriété des Parcs et l'accueil touristique (2019 à 2024)

DÉPARTEMENT DU CANTAL - chaque année, promouvoir, sur le(s) site(s) Internet du Cd 15, le territoire Parc en tant que destination touristique, ainsi que les offres reconnues tourisme durable issues du PNRVA

Actions réalisées : 2014-2018 - sur le site internet Cantal Destination

Document de travail

3.2.2 - Développer la découverte itinérante et la mobilité douce touristique, conforter les loisirs de pleine nature respectueux des ressources locales

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de développer des activités de pleine nature respectueuses de l'environnement et favorisant la découverte des patrimoines du territoire ?

3.2.2.1 - Stimuler le créneau du tourisme de nature et de découverte tout en favorisant l'itinérance et la mobilité douce

SMPNRVA - chaque année, promouvoir l'offre itinérante existante sur le Parc (équestre, pédestre, vtt et cyclotourisme)

Consignes de mesure : compter le nombre d'offre(s) itinérante(s) promue(s) par le SMPNRVA s'agissant d'offres itinérantes (équestres, pédestres, vtt et cyclotourisme) cad les tracés balisés de type GR, pistes équestres, de la GTMC… ; possibilité de recompter d'une année sur l'autre la promotion d'une offre

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% s'il n'y a pas eu de valorisation de l'offre itinérante Parc
> 25% s'il y a eu une valorisation d'1 seul type d'offres itinérantes sur 4 parmi les offres équestres, pédestres, vtt, cyclotourisme
> 50% s'il y a eu une valorisation de 2 types d'offres itinérantes sur 4 parmi les offres équestres, pédestres, vtt, cyclotourisme
> 75% s'il y a eu une valorisation de 3 types d'offres itinérantes sur 4 parmi les offres équestres, pédestres, vtt, cyclotourisme
> 100% s'il y a eu une valorisation des 4 types d'offres itinérantes sur 4 (équestres, pédestres, vtt et cyclotourisme)

Actions réalisées :
> Valorisation des itinéraires pédestres, équestres et cyclables : promotion régulière, dans le livret de découvertes et sur le site Internet du Parc, de 5 sentiers d'interprétation, 2 circuits équestres, des GR 4-441, GR 400 et GR 30, du vélorail et de la véloroute du Cantal (2014 à 2021), mise en avant du GR 465 Bredons-Conques sur le site Internet du Parc et relais de communication sur la Grande Traversée du Massif central (GTMC), notamment sur les réseaux sociaux (2017 à 2023).
> Développement de la promotion numérique des itinéraires : mise en ligne du site « Les découvertes du Parc », permettant notamment de valoriser le Tour des Vaches rouges et les sentiers d'interprétation. Présentation du GR 400, ensuite retiré du site dans l'attente d'un accord officiel de la Fédération française de la randonnée pédestre (2022 à 2024), valorisation du tronçon Volcans Landeyrat-Murat sur le site Internet du Parc et dans le magazine Terre Sauvage (2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 75% I 2015 : 75% I 2016 : 75% I 2017 : 75% I 2018 : 75% I 2019 : 75% I 2020 : 75% I 2021 : 75% I 2022 : 75% I 2023 : 75% I 2024 : 75% I Moyenne 2014–2024 : 75%

SMPNRVA - chaque année, mettre à la disposition du public des informations concernant les alternatives à la voiture en matière d'offres de visite dans le Parc (plateformes de covoiturage et séjour sans voiture dans le Parc)

Consignes de mesure : constater la mise en avant dans le site internet et la documentation touristique du Parc si une information sur les offres alternatives à la voiture et/ou séjour sans voiture est présente

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune information n'est donnée sur les alternatives à la voiture en matière d'offre de visite dans le Parc le site internet et/ou la documentation touristique du Parc
> 50% si une information est donnée uniquement concernant l'existence d'une ou de plateformes de covoiturage, via le site internet et/ou la documentation touristique du Parc
> 100% si une information est donnée concernant l'existence d'une ou de plateformes de covoiturage et au moins 1 séjour sans voiture dans le Parc via a été mis en avant, via le site internet et/ou la documentation touristique du Parc

Actions réalisées :
> Information des visiteurs sur les possibilités de déplacement : mise à disposition régulière d'informations sur les déplacements et les possibilités de découverte du territoire dans le guide Nature en poche et sur le site Internet du Parc (2014 à 2024).

Document de travail

> Valorisation des séjours sans voiture : promotion de deux idées de séjours sans voiture dans la brochure 10 idées sans voiture dans le Massif central, éditée par Mountain Wilderness, puis poursuite de cette valorisation en lien avec Mountain Wilderness et IPAMAC, notamment autour de Clermont-Ferrand (2016, 2019 et 2021), mise en avant des séjours sans voiture, de la Grande Traversée du Massif central (GTMC) et d'une découverte plus intime du Parc dans un numéro spécial du magazine Terre Sauvage consacré aux Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 50% I 2015 : 50% I 2016 : 50% I 2017 : 50% I 2018 : 50% I 2019 : 50% I 2020 : 50% I 2021 : 50% I 2022 : 50% I 2023 : 50% I 2024 : 50% I Moyenne 2014–2024 : 50%

REGION - promouvoir l'offre itinérante existante sur le Parc (équestre, pédestre, vtt et cyclotourisme)

Actions réalisées : 2021 à 2024 - Soutien au déploiement de l'outil numérique GéoTrek Rando (40 000 euros).

3.2.2.2 - Développer les pratiques écoresponsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

SMPNRVA - chaque année, sensibiliser et accompagner à minima 5 communes dans la mise en place / l'actualisation d'arrêtés de réglementation de circulation des véhicules à moteur (secteurs prioritaires concernés : les 17 communes des secteurs sensibles notés dans la charte à savoir dans la Chaîne des Puys, l'Artense et les Monts du Cantal)

Consignes de mesure : compter le nombre de communes sensibilisée / accompagnée par le SMPNRVA ; compter la part de celles-ci celles faisant partie des secteurs sensibles où tracés en rose dans la charte (Chaîne des Puys, Artense, Monts du Cantal) = 17 Communes ; possibilité de compter une commune de année N-1

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune commune n'a été sensibilisée / accompagnée
> 20% si 1 à 2 communes ont été sensibilisées / accompagnées
> 40% si 3 à 4 communes ont été sensibilisées / accompagnées
> 60% si 4 à 5 communes ont été sensibilisées / accompagnées
> 80% si plus de 5 communes ont été sensibilisées / accompagnées
> bonus + 20% si au moins la moitié des communes sensibilisées / accompagnées font partie des 17 communes des 3 secteurs sensibles
> 100% si si plus de 5 communes ont été sensibilisées / accompagnées et qu'au au moins la moitié des communes sensibilisées / accompagnées font partie des 17 communes des 3 secteurs sensibles

Actions réalisées :
> Concertation et accompagnement dans les gorges de la Rhue : engagement d'une démarche participative auprès de 12 Communes des gorges de la Rhue, avec des réunions de concertation, des ateliers et un diagnostic de terrain partagé, notamment à Champs-sur-Tarentaine, Saint-Étienne-de-Chomeil et Riom-ès-Montagnes (2014 à 2018).
> Appui à la réglementation de la circulation motorisée : accompagnement des Communes de Malbo, Saint-Clément et Pailherols, avec une proposition d'arrêté intercommunal finalement non retenue. Poursuite de l'appui à Saint-Clément, aboutissant à un arrêté réglementant la circulation dans sa forêt communale (2016 à 2019), conseils et accompagnement de plusieurs Communes de la Chaîne des Puys, notamment Charbonnières-les-Varennes, Chanonat, Saint-Ours-les-Roches et Ceyssat, ainsi que Besse et Olloix (2014 à 2018), appui à Laveissière, avec la signature d'un arrêté en 2021, et conseils apportés à Champs-sur-Tarentaine et La Tour-d'Auvergne (2020 et 2021).
> Poursuite **de l'accompagnement des collectivités** : interventions auprès de Mazaye, Saint-Genès-Champanelle, Saint-Ours, Ceyssat et Aydat, ainsi que Nébouzat, située hors du Parc (2023).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 20% I 2020 : 20% I 2021 : 40% I 2022 : 0% I 2023 : 80% I 2024 : 0% I Moyenne 2014–2024 : 60%

Document de travail

SMPNRVA - chaque année, informer le public sur la sensibilité des milieux naturels à respecter en termes de pratiques de pleine nature (hors procédures de réglementation de la circulation motorisée)

Consignes de mesure : constater si une information a été délivrée par le SMPNRVA dans les outils de communication et si réunion (ou équivalent) et/ou chantier participatif organisé avec/pour des groupes de pratiquants, sur la sensibilité des milieux naturels à respecter en termes de pratiques de pleine nature, hors procédures de réglementation de la circulation motorisée

Grille de notation des objectifs atteints :

> 0% si aucune démarche de sensibilisation des pratiques de pleine nature n'a été menée
> 90% si une information sur la sensibilité des milieux naturels à respecter en termes de pratiques de pleine nature a été disponible via les outils de communication du SMPNRVA
> bonus + 10% si animation spécifique (réunion, rencontre de terrain...) a été menée à l'attention de ces acteurs concernant les pratiques de pleine nature
> 100% si une information sur la sensibilité des milieux naturels à respecter en termes de pratiques de pleine nature a été disponible sur les outils de communication du SMPNRVA et une animation spécifique (réunion, rencontre de terrain...) a été menée à l'attention de ces acteurs concernant les pratiques de pleine nature

Actions réalisées :

> **Information et sensibilisation des visiteurs** : information régulière sur la fragilité des milieux naturels et les bonnes pratiques à adopter, notamment à travers le site Internet du Parc, le guide Nature en poche, l'accueil à la Maison du Parc et la présence des gardes nature sur le terrain, dans la Chaîne des Puys, les Monts Dore et les monts du Cantal (2014 à 2024), mise en place de points d'information saisonniers, notamment dans les Monts Dore et à la gare du téléphérique du Plomb du Cantal, pour sensibiliser les visiteurs aux enjeux de préservation des sites (2015 à 2023).
> **Animations et sensibilisation des acteurs touristiques et sportifs** : organisation de sorties et d'animations consacrées à la biodiversité, aux forêts, aux estives et au pastoralisme, notamment dans la Chaîne des Puys, en partenariat avec le Département du Puy-de-Dôme et des associations locales (2014 à 2018), sensibilisation des personnels de Vulcania, du puy de Dôme, des offices de tourisme, des organisateurs de manifestations sportives et des accompagnateurs en montagne aux enjeux de préservation des milieux naturels et de conciliation des usages (2014 à 2018).
> Organisation de chantiers participatifs : réalisation de chantiers d'entretien et de restauration de sentiers avec les associations sportives, le Club alpin français, les habitants et des entreprises partenaires, notamment dans les Monts Dore, sur les puys de Jumes, de la Coquille et de Pariou, ainsi qu'à Volvic (2014 à 2018), poursuite des chantiers participatifs sur les milieux naturels, avec le nettoyage de la tourbière de l'Arbre, l'entretien d'une ancienne fosse de tourbage dans l'Artense et des travaux de coupe d'épicéas à Sougeat-la-Souze (2021 à 2023).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

SMPNRVA - chaque année, assurer la surveillance de 16 sites naturels fragiles gérés (ou en projet de gestion) suivants :

Consignes de mesure : compter le nombre de sites surveillés selon période prévue au regard de la liste prédéfinie : Artense N2000 696ha, Cézallier N2000 (hors RNN) 2170ha, Chaîne des Puys N2000 2037ha, Massif cantalien N2000 6106ha, Tourbières et zones humides du nord-est du massif cantalien N2000 (sauf Jolan) 1526ha, Zones humides de la région de Riom-es-Montagne N2000 769ha, Monts Dore N2000 (hors RNN) 7121,6ha, le Jolan projet de RNR 131ha, Chastreix-Sancy RNN1910ha, Rocher de la Jaquette RNN 37ha, Sagnes de La Godivelle RNN 24ha, Vallée de Chaudefour RNN 834ha, Tourbière de Souge à la Souze APPB 15ha, Narse d'Espinasse APPB 15ha, Lac des Bordes ENS, Tourbière de Jouvion ENS

Grille de notation des objectifs atteints :

> 0% si aucun site n'a bénéficié d'aucune surveillance
> 25% si seulement 1/4 des sites a bénéficié d'une surveillance
> 50% si seulement la 1/2 des sites a bénéficié d'une surveillance
> 75% si seulement les 3/4 des sites ont bénéficié d'une surveillance
> 100% si chacun de ces sites a bénéficié d'une surveillance

Document de travail

Actions réalisées :
> Surveillance des sites Natura 2000 de la Chaîne des Puys, des Monts Dore, du Cézallier, de l'Artense, du massif cantalien, des tourbières et zones humides du nord-est du Cantal et de la région de Riom-ès-Montagnes (2014 à 2024).
> Surveillance des réserves naturelles nationales de Chastreix-Sancy, du Rocher de la Jaquette, des Sagnes de La Godivelle et de la Vallée de Chaudefour, ainsi que de la tourbière du Jolan, devenue réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle (2014 à 2024).
> Surveillance des autres espaces naturels protégés : tourbière de Sougeat-la-Souze et de la Narse d'Espinasse, Espaces Naturels Sensibles du lac des Bordes et de la tourbière de Jouvion (2014 à 2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100

Résultat attendu - chaque année, prise en compte par les organisateurs de manifestations sportives des avis du SMPNRVA en matière de fragilité des milieux naturels concernés par les tracés

Consignes de mesure : vérifier la prise en compte des avis donnés sur les manifestations non motorisées et motorisées en termes de recommandations générales et/ou particulières ; outil : fiche d'évaluation post manifestation

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si le SMPNRVA a émis moins de 50% d'avis favorables par rapport au nombre total de manifestations sportives pour lesquelles il a été sondé
> 50% si le SMPNRVA a émis de 50 à 79% d'avis favorables par rapport au nombre total de manifestations sportives pour lesquelles il a été sondé
> 100% si le SMPNRVA a émis au moins 80% d'avis favorables par rapport au nombre total de manifestations sportives pour lesquelles il a été sondé

Résultats observés : 774 manifestations sportives soumises à l'avis du Syndicat mixte du Parc entre 2014 et 2023, dont 766 ont reçu un avis favorable, soit 99 % des consultations
> Consultation du Syndicat mixte du Parc sur les manifestations sportives : le nombre de manifestations soumises à son avis varie de 45 en 2014 à 105 en 2019, avec une moyenne d'environ 77 consultations par an (2014 à 2023).
> Avis rendus sur les manifestations sportives : la très grande majorité des manifestations examinées reçoit un avis favorable, avec un taux annuel compris entre 97,4 % et 100 %. Toutes les manifestations soumises à consultation ont reçu un avis favorable en 2014, 2017, 2019 et 2021 (2014 à 2023).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

SMPNRVA - chaque année, avoir au moins 15 organisateurs de manifestations sportives non motorisées engagés dans une démarche de progrès cohérente avec celle de la CETDep

Consignes de mesure : constater si le SMPNRVA a proposé une démarche de progrès aux organisateurs de manifestations sportives et compter le nombre de manifestations effectives (avec possibilité de comptabiliser 1 organisateur engagé en année N-1)

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si le SMPNRVA n'a pas engagé d'organisateurs de manifestations sportives non motorisées dans une démarche de progrès
> 7% par organisateur engagé dans une démarche de progrès
> 100% si le SMPNRVA a engagé au moins 15 organisateurs de manifestations sportives non motorisées dans une démarche de progrès

Actions réalisées :
> Promotion régulière d'une offre de qualification des manifestations sportives de nature, notamment sur le site Internet du Parc, afin d'encourager une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans leur organisation (2014 à 2024).
> Accompagnement d'un réseau de manifestations sportives partenaires : partenariats avec de nombreuses manifestations sportives organisées sur le territoire, notamment Aquaterra, la Tibétaine des Volcans, la Ronde des Lacs, les Sancy Trails, la Pastourelle, l'UTPMA, le Trail des 6 Burons, les Trails de Vulcain, la Volvic Volcanic Experience (VVX) et la Transvolcanique

Document de travail

(2014 à 2024), évolution du réseau de manifestations partenaires, avec l'arrivée de nouveaux événements comme le Royat Event Trail, le Triathlon du Chambon, Cantalpinisme, le Trail des 4 × 1 800 m, la Course des Volcans et le Triathlon d'Aydat (2021 à 2024).

> Évolution du nombre de manifestations partenaires : environ 11 manifestations recensées en 2014, puis entre 14 et 16 par an de 2015 à 2023, hors 2020 marqué par les annulations liées à la crise sanitaire. Le réseau atteint 18 manifestations partenaires en 2024.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 77% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 97.9%

RÉGION - veiller à ce que les éventuels financements et/ promotions de manifestations sportives motorisées dans le PNRVA concernent des espaces / chemins / périodes autorisés

Actions réalisées : 2021 à 2023 - Soutien à plusieurs manifestations de sports motorisés, notamment à Super-Besse, Saint-Genès-Champanelle et Mauriac-Moussages. La Région précise que ses critères d'attribution ne comportent pas de vérification spécifique des chemins ou périodes autorisés. Elle ne finance pas non plus la signalisation réglementaire de la circulation motorisée.

3.3 - LA VALORISATION DE LA FORET COMME RICHESSE PATRIMONIALE ET ECONOMIQUE LOCALE

3.3.1 - Promouvoir une gestion des forêts intégrée, innovante et favorisant leur vitalité

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de développer une gestion durable des forêts, conciliant biodiversité, paysages, vitalité et usages ?

3.3.1.1 - Mettre en synergie les politiques et les outils au profit de la gestion durable des forêts

SMPNRVA - d'ici l'échéance de la charte, mener au moins 5 projets actions en faveur de la gestion durable des forêts en concertation avec les institutionnels et prescripteurs du monde de la forêt

Consignes de mesure : compter le nombre de projets actions menés en concertation avec des institutionnels ou prescripteurs de la forêt (CRPF, ONF, Etat, CRA, DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME, DÉPARTEMENT DU CANTAL, URFA – CoFor, Auvergne Promobois, PEFC, DRAAF, DREAL, DDT, Syndicat des propriétaires forestiers départementaux, Pro sylva…), hors maîtrises d'œuvre assurées par ces institutionnels, hors espace géré

Grille de notation des objectifs atteints :

> 20% par projet action mené en concertation avec un ou plusieurs institutionnels ou prescripteurs de la forêt
> 100% si au moins 5 projets actions ont été menés en concertation avec un ou plusieurs institutionnels ou prescripteurs de la forêt
NB : préciser « hors espace géré »

Actions réalisées :

> Amélioration des connaissances sur les forêts anciennes et matures : réalisation d'études sur les forêts anciennes du Parc et la trame de vieux bois, notamment dans les Monts du Cantal et sur sept Communes du Puy-de-Dôme. Sensibilisation des propriétaires forestiers et des habitants à la préservation des vieux bois (2016 à 2018).
> Accompagnement des pratiques forestières : sensibilisation des propriétaires forestiers privés dans la Chaîne des Puys et les Monts Dore, travaux de conversion d'une plantation d'épicéas en forêt plus naturelle à Sougeat-la-Souze et expérimentation du débardage à cheval à Montlosier (2017 et 2018), concertation avec l'ONF et le SIGAL dans le cadre du Contrat territorial Vert et Bleu de l'Alagnon, autour de la libre évolution des forêts et de la diversification des peuplements. Les actions envisagées n'ont toutefois pas été retenues (2021 et 2022).
> Déploiement du volet forestier du Contrat Vert et Bleu Volcans d'Auvergne : élaboration puis mise en œuvre d'un programme de 10 actions consacrées à la trame forestière, mobilisant 6 maîtres d'ouvrage pour un montant de 857 000 euros (2019 à 2023), actions menées avec l'ONF, le CRPF et le CEN Auvergne pour mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière, développer la trame de vieux bois, identifier des zones en libre évolution et accompagner l'acquisition de vieilles forêts. Création d'un martelloscope et d'un îloscope dans les gorges de la Rhue (2021 et 2022).

Document de travail

> Formation et coopération **avec les acteurs forestiers** : organisation de journées de sensibilisation et de formation des propriétaires, gestionnaires, professionnels et étudiants forestiers, notamment avec FIBOIS, l'ONF, le CRPF et le CBNMC (2018 à 2022), participation aux programmes « Forêts anciennes » portés par IPAMAC, en lien avec les autres Parcs du Massif central, et lancement du programme Sylv'ACCTES pour accompagner l'évolution des pratiques sylvicoles (2022 et 2023).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

3.3.1.2 - Promouvoir une gestion environnementale et paysagère des forêts

SMPNRVA - d'ici l'échéance de la charte, réaliser des diagnostics patrimoniaux de forêts anciennes et conseiller leurs exploitants / propriétaires en termes de gestion durable

Consignes de mesure : constater à l'échelle du PNRVA si une(des)actions de diagnostic ou de porter à connaissance a(ont) été réalisée(s)

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune action de diagnostic n'a été menée ou aucun porter à connaissance n'a été adressé
> 50% si uniquement des actions de diagnostic patrimonial ont été menées
> 100% si des actions de diagnostic patrimonial ont été menées et des porter à connaissance ont été adressés par le SMPNRVA
NB : rappeler le rôle de l'ONF sur les secteurs en RF

Actions réalisées :
> Amélioration des connaissances sur les forêts anciennes et matures : études sur les forêts anciennes et la trame de vieux bois, notamment dans les Monts du Cantal et sept Communes du Puy-de-Dôme. Sensibilisation des propriétaires forestiers et des habitants à leur préservation (2016 à 2018).
> Accompagnement des pratiques forestières : sensibilisation des propriétaires privés dans la Chaîne des Puys et les Monts Dore, conversion d'une plantation d'épicéas à Sougeat-la-Souze et débardage à cheval à Montlosier (2017 et 2018), concertation avec l'ONF et le SIGAL sur la libre évolution des forêts et la diversification des peuplements dans le bassin de l'Alagnon, sans concrétisation des actions envisagées (2021 et 2022).
> Déploiement du volet forestier du Contrat Vert et Bleu : élaboration et mise en œuvre de 10 actions mobilisant 6 maîtres d'ouvrage, pour un montant de 857 000 euros, afin de préserver la trame forestière et de mieux intégrer la biodiversité dans les pratiques sylvicoles (2019 à 2023), développement de la trame de vieux bois, accompagnement de l'acquisition de vieilles forêts et création d'un martelloscope et d'un îloscope dans les gorges de la Rhue, en partenariat notamment avec l'ONF, le CRPF et le CEN Auvergne (2021 et 2022).
> Formation et coopération avec les acteurs forestiers : organisation de formations et de journées de sensibilisation des propriétaires, gestionnaires et futurs professionnels forestiers, avec notamment FIBOIS, l'ONF, le CRPF et le CBNMC (2018 à 2022), participation aux programmes « Forêts anciennes » d'IPAMAC et lancement de Sylv'ACCTES pour accompagner l'évolution des pratiques sylvicoles (2022 et 2023).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 100%

3.4 - L'EXPLOITATION DURABLE DES RICHESSES GEOLOGIQUES PAR UNE GESTION OPTIMISEE DES RESSOURCES

3.4.1 - Contribuer à l'optimisation des modalités d'exploitation des ressources du sous-sol et valoriser le patrimoine géologique du PNRVA

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de mieux préserver et valoriser durablement les spécificités géologiques du Parc ?

3.4.1.2 - Guider les modalités de l'extraction des matériaux du sous-sol

SMPNRVA - chaque année, conseiller tous les pétitionnaires sollicitant le SMPNRVA en amont de la constitution des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation d'exploitation de matériaux

Consignes de mesure : compter le nombre de pétitionnaires conseillés (avec production d'une note ou d'un courrier, ou via une visite de terrain) en amont de la constitution de leurs demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation d'exploitation de matériaux

Document de travail

Grille de notation des objectifs atteints :

> 0% si aucun pétitionnaire ayant sollicité le SMPNRVA en amont de la constitution des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation d'exploitation de matériaux n'a été conseillé
> 100% des pétitionnaires ayant sollicité le SMPNRVA en amont de la constitution des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation d'exploitation de matériaux ont été conseillés

Actions réalisées :

> Conseil et accompagnement des projets de carrières : avis techniques et environnementaux, visites de terrain et accompagnement des pétitionnaires ou des Communes concernant plusieurs projets de carrières, notamment aux Aveix à Égliseneuve-d'Entraigues, à Roure à Saint-Pierre-le-Chastel, à La Tuilière, à Vèze et à Virargues. Certains projets ont été abandonnés à la suite des démarches engagées (2014, 2016 et 2017), accompagnement de l'exploitant de la carrière de tourbe du Couderc à Landeyrat, située en site Natura 2000 (2023).
> Participation aux réflexions sur l'exploitation des ressources minérales : contribution à l'élaboration du Schéma régional des carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes, en concertation avec les autres Parcs naturels régionaux, et participation au programme PROMINAUV' consacré à la valorisation des matériaux issus des carrières d'Auvergne (2018 et 2019), avis sur la carrière d'andésite du Mont-Dore et participation aux réflexions sur la recherche de gisements alternatifs de pouzzolane en dehors du périmètre UNESCO de la Chaîne des Puys - faille de Limagne, avec la DREAL et le Département du Puy-de-Dôme (2019 à 2021).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2023 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 63.6%

3.4.2 - Conforter et moderniser la filière économique et la trame architecturale valorisant la pierre volcanique

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de soutenir la filière et de développer l'usage de la pierre volcanique locale ?

3.4.2.2 - Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale

SMPNRVA - d'ici l'échéance de la charte, mener au moins 2 démarches de sensibilisation des acteurs locaux à l'usage de la pierre volcanique

Consignes de mesure : compter le nombre de démarches de sensibilisation de ces acteurs à l'usage de la pierre volcanique. Peuvent être comptabilisés : les actions culturelles, les actions de sensibilisation dans le cadre d'un projet d'urbanisme ou d'architecture, le soutien à une manifestation traitant de la pierre volcanique, des marquages Parc... Ne peuvent pas être comptabilisées les actions pédagogiques pour les jeunes

Grille de notation des objectifs atteints :

> 0% si aucune démarche de sensibilisation de ces acteurs n'a été menée
> 50% si 1 démarche de sensibilisation de ces acteurs a été menée
> 100% si au moins 2 démarches de sensibilisation de ces acteurs ont été menées

Actions réalisées :

> Développement de la marque Valeurs Parc et promotion des pierres volcaniques : création du marquage « Valeurs Parc » pour les pierres volcaniques, attribution de la marque à plusieurs professionnels et promotion de leurs savoir-faire, notamment sur le site Internet du Parc et lors du marché organisé pour ses 40 ans. Présentation d'un outil pédagogique sur le volcanisme au réseau professionnel de la pierre (2017).
> Sensibilisation des professionnels et valorisation des savoir-faire : rencontres avec les professionnels de la pierre pour préparer des stages destinés au grand public, notamment à Mandailles et à Volvic. Organisation d'un stage participatif consacré à l'inventaire du petit patrimoine bâti (2018), poursuite de la valorisation des savoir-faire à travers des démonstrations de taille de pierre lors des éditions annuelles de la Fête des patrimoines volcaniques (2021 à 2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 0% I 2015 : 0% I 2016 : 0% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 0% I 2020 : 0% I 2021 : 0% I 2022 : 0% I 2023 : 0% I 2024 : 0% I Moyenne 2014–2024 : 18.2%

Document de travail

RÉGION - d'ici l'échéance de la charte, soutenir des démarches de sensibilisation des acteurs locaux à l'usage de la pierre volcanique

> **2022** - Soutien à la sensibilisation du public à la géologie de Thiézac (25 954 euros).
> **2023** - Soutien à la mise en valeur des anciennes caves d'affinage du bleu d'Auvergne à Saint-Pierre-le-Chastel, témoignant de l'utilisation traditionnelle de la pierre volcanique (77 594 euros).

3.5 - L'INSTALLATION D'ACTIVITES NOVATRICES ET LA DEMONSTRATION DES PRATIQUES DURABLES A FORTE VALEUR AJOUTEE

3.5.1 - Accompagner l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local

Question évaluative - Dans quelle mesure, les actions menées ont-elles facilité l'installation et le développement d'activités adaptées au territoire ?

3.5.1.1 - Proposer aux porteurs de projets un accompagnement adapté et stimulant

SMPNRVA - de 2015 à 2020, satisfaire au moins 80% des porteurs de projets accompagnés dans le cadre du programme Leader Volcans 2015-2020

Consignes de mesure : calculer la part de porteurs de projets accompagnés par Leader (jusqu'à l'instruction) satisfaits et très satisfaits par cet accompagnement

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si de 2015 à 2020 moins de 20% des porteurs de projets accompagnés ont été satisfaits à très satisfaits
> 50% si de 2015 à 2020 de 20 à 59% des porteurs de projets accompagnés ont été satisfaits à très satisfaits
> 75% si de 2015 à 2020 de 60 à 79% des porteurs de projets accompagnés ont été satisfaits à très satisfaits
> 100% si de 2015 à 2020 au moins 80% des porteurs de projets accompagnés ont été satisfaits à très satisfaits

Actions réalisées :
> La part des porteurs de projets satisfaits ou très satisfaits de l'accompagnement apporté jusqu'à l'instruction de leur dossier est supérieure à 80% en 2016, 2018, 2021 et 2022, à 60% en 2017, à 70% en 2019 et à 90% en 2020.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

SMPNRVA - de 2015 à 2020, accompagner au moins 100 porteurs de projets accompagnés dans le cadre du programme Leader Volcans 2015-2020

Consignes de mesure : compter le nombre de porteurs de projets bénéficiant d'une aide financière du programme Leader Volcans
Grille de notation des objectifs atteints : 1% par porteur de projet accompagné sur la partie PNRVA du territoire du Gal Volcans

Actions réalisées : soutien à 197 porteurs de projets entre 2016 et 2023, avec 38 porteurs en 2016, 28 en 2017, 36 en 2018, 39 en 2019, 19 en 2020, 20 en 2021, 16 en 2022 et 1 en 2023.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 100%

Document de travail

3.5.2 - Attribuer et animer la marque « accueil, produit, savoir-faire » du PNRVA pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire

Question évaluative - Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de mettre en avant des pratiques professionnelles durables, valorisant les patrimoines du territoire, et d'encourager leur développement dans l'économie locale ?

3.5.2.3 - Rendre lisible, auprès des habitants et des consommateurs, la marque PNRVA et les spécificités locales qu'elle promeut

SMPNRVA - d'ici l'échéance de la charte, accompagner au moins 7 établissements ou organisations dans des démarches qualifiantes par région naturelle

Consignes de mesure :
1/ compter par région naturelle le nombre d'établissements ou d'organisations (dont manifestations partenaires) accompagnés par le SMPNRVA dans des démarches qualifiantes (CEDTep, marque Parc, partenaires du Parc..., mais hors accompagnement de porteurs de projets)
2/ calculer la moyenne pour chaque année N
3/ calculer la moyenne sur l'ensemble de la période analysée

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si moins de 3 établissements ou organisations par région naturelle ont été accompagnés
> 50% si entre 3 et 5 établissements ou organisations par région naturelle ont été accompagnés
> 75% si entre 6 et 7 établissements ou organisations par région naturelle ont été accompagnés
> 100% si plus 7 établissements ou organisations par région naturelle ont été accompagnés

Actions réalisées :
> Accompagnement des acteurs économiques et touristiques : 134 établissements ou organisations en 2014, puis 117 en 2015, 105 en 2016, 96 en 2017 et 109 en 2018, dans différentes démarches de qualification liées à la marque Parc, à la Charte européenne du tourisme durable et aux manifestations sportives partenaires. Ces démarches concernent les hébergements, restaurants, producteurs, artisans, prestataires éducatifs et organisateurs de manifestations sportives. Elles sont présentes dans les cinq régions naturelles du Parc, principalement dans les Monts Dômes, les Monts Dore et les monts du Cantal (2014 à 2018).
> Évolution des démarches de qualification : progression du nombre de producteurs et artisans engagés dans les démarches de valorisation des produits et savoir-faire, de 20 en 2015 à 39 en 2018. Maintien d'un réseau de manifestations sportives partenaires et de prestataires éducatifs, tandis que les Gîtes Panda sortent du dispositif suivi par le Parc en 2016 (2014 à 2018).
> Promotion et valorisation de la marque Valeurs Parc (2014-2024) : valorisation régulière de la marque sur le site Internet du Parc et dans le Livret de découvertes, complétée par des articles, des supports de communication et des opérations de promotion, notamment lors des pots d'accueil à l'office de tourisme de Murat, de la Fête du Parc du Morvan et du marché des 40 ans du Parc (2014 à 2018).
> Développement des outils de communication : réalisation de supports de présentation, d'un film, d'une exposition photographique « Nos producteurs ont des valeurs » et de quatre clips de recettes mettant en avant les produits marqués. Réflexion avec les professionnels sur leurs besoins de communication et sur le développement de nouveaux marquages, notamment pour la bière artisanale (2018 à 2021).
> Valorisation numérique et promotion collective : actualisation régulière des informations sur les producteurs et artisans, réalisation de portraits et mise en valeur des bonnes adresses sur le site « Les découvertes du Parc », lancé en 2022 (2021 à 2024), promotion des produits marqués « Valeurs Parc » à travers les collations proposées lors des « P'tites virées du Parc des Volcans d'Auvergne » (2020 à 2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 50% I 2015 : 50% I 2016 : 0% I 2017 : 50% I 2018 : 50% I 2019 : 0% I 2020 : 0% I 2021 : 0% I 2022 : 0% I 2023 : 0% I 2024 : 0% I Moyenne 2014–2024 : 18.2%

SMPNRVA - chaque année, promouvoir la marque du Parc via la mise en ligne d'informations sur le site internet du Parc et mener au moins 1 action de promotion / valorisation collective

Consignes de mesure : compter et citer les actions de promotion de la marque du PNRVA, notamment : site Internet, doc papier, salon, conférence, actions collectives

Document de travail

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si durant l'année écoulée aucune promotion n'a pas été réalisée
> 50% si durant l'année écoulée la promotion de la marque a été réalisée uniquement via la mise en ligne d'informations sur le site internet du SMPNRVA
> 100% si durant l'année écoulée la promotion de la marque a été réalisée via la mise en ligne d'informations sur le site internet du SMPNRVA et une/d'autres actions de promotion ou de valorisation collective

Actions menées :
> Promotion des produits et savoir-faire marqués Parc : valorisation régulière sur le site internet du Parc, avec des mises à jour des produits et savoir-faire, puis la réalisation de portraits de professionnels. Lancement du site « Les Découvertes du Parc » en juillet 2022, présentant notamment les bonnes adresses du territoire (2014 à 2024).
> Valorisation dans les supports de communication : présentation des produits et savoir-faire dans le Livret de découvertes, le Magazine du Parc et un film de promotion du territoire. Réalisation d'un dépliant consacré aux pierres volcaniques, de l'exposition « Nos producteurs ont des valeurs », d'une campagne photographique et de quatre clips de recettes (2014 à 2021).
> Promotion des produits lors de manifestations : organisation de deux pots d'accueil estivaux par an à l'office de tourisme de Murat de 2014 à 2018, participation à la Fête du Parc du Morvan en 2015 et au marché MIAM organisé place de Jaude pour les 40 ans du Parc en 2017 (2014 à 2018).
> Développement de la marque et accompagnement des bénéficiaires : communication autour du marquage des fromages et produits laitiers, réunions de travail sur les outils de communication, création d'une fiche de présentation de la marque et consultation des producteurs et artisans sur leurs attentes. Engagement d'une réflexion sur le marquage de la bière artisanale (2015 à 2019).
> Valorisation des produits lors des P'tites virées du Parc : intégration de produits bénéficiant de la marque « Valeurs Parc naturel régional » dans les collations proposées aux participants, afin de faire découvrir les productions locales (2020 à 2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 50% I 2020 : 50% I 2021 : 50% I 2022 : 50% I 2023 : 50% I 2024 : 50% I Moyenne 2014–2024 : 72.7%

4 - modalités d'animation et d'évaluation du projet

4.1 - LE SYNDICAT MIXTE DU PARC : ANIMATEUR ET FEDERATEUR

4.1.1 - Accompagner et guider les signataires de la charte

Question évaluative - Quelles actions menées vis-à-vis de l'enjeu de recherche d'exemplarité des interventions du SMPNRVA ?

4.1.1.1 - Adapter le niveau d'intervention et d'exemplarité de l'équipe administrative et technique du SMPNRVA

SMPNRVA - d'ici l'échéance de la charte, augmenter de 30% la production et/ou l'usage d'énergies renouvelables du SMPNRVA (par rapport à la situation de 2009)

Consignes de mesure : compter la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie du SMPNRVA (Montlosier, toute la flotte automobile)

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune production et/ou usage des énergies renouvelables par le SMPNRVA n'a été réalisé
> 3% par tranche de 1% d'augmentation de la production et/ou l'usage d'énergies renouvelables
> 100% si l'augmentation de la production et/ou l'usage des énergies renouvelables par le SMPNRVA a été d'au moins 30%

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : données non mesurées

Document de travail

SMPNRVA - d'ici l'échéance de la charte, réduire de 30% ses consommations en énergie du SMPNRVA (par rapport à la situation de 2009)

Consignes de mesure : suivre la consommation d'énergie du SMPNRVA en kW consommés (Montlosier, toute la flotte automobile)

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si la réduction de ses consommations d'énergie a été inférieure à 15%
> 50% si la réduction de ses consommations d'énergie a été de 15% à moins 21%
> 75% si la réduction de ses consommations d'énergie a été de 22% à moins 29%
> 100% si la réduction de ses consommations d'énergie a été d'au moins 30%

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : données non mesurées

SMPNRVA - d'ici l'échéance de la charte, réduire de 30% ses émissions de gaz à effet de serre du SMPNRVA (par rapport à la situation de 2009)

Consignes de mesure : suivre la consommation d'énergie du SMPNRVA en kW consommés (Montlosier, toute la flotte automobile)

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si la réduction de ses consommations d'énergie a été inférieure à 15%
> 50% si la réduction de ses consommations d'énergie a été de 15% à moins 21%
> 75% si la réduction de ses consommations d'énergie a été de 22% à moins 29%
> 100% si la réduction de ses consommations d'énergie a été d'au moins 30%

Actions réalisées : diminution globale des émissions de gaz à effet de serre du Syndicat mixte du Parc, passant de 622,6 tonnes équivalent CO_2 en 2014 à 412,7 tonnes en 2018, soit une baisse de 33,7%, malgré une légère remontée en 2017. Le niveau le plus bas est atteint en 2016, avec 401,4 tonnes équivalent CO_2. Pas de mesure à partir de 2018.

SMPNRVA - chaque année, assurer une communication limitant son empreinte écologique

Consignes de mesure : citer des mesures prises en vue d'une limitation de l'empreinte écologique de la communication (dont type de papier, modalités numériques)

Grille de notation des objectifs atteints : 0% si aucune mesure n'a été prise en vue d'assurer une éco communication
100% si des mesures ont été prises en vue d'assurer une éco communication

Actions réalisées :
> **Pratiques écoresponsables dans la conception et l'impression des supports** : intégration de critères environnementaux dans les marchés publics d'impression, avec le recours à des papiers certifiés FSC ou PEFC et à des encres végétales. Adaptation de la conception graphique pour limiter la consommation d'encre et de papier, en privilégiant les fonds blancs, les formats standards et l'absence de vernis (2014 à 2024).
> **Diffusion des supports** : ajustement des tirages aux besoins et recours privilégié à la communication numérique pour limiter les impressions (2014 à 2024).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

SMPNRVA - chaque année, associer les élus du Comité/Bureau syndical du SMPNRVA à la préparation de ses actions

Consignes de mesure : citer les réunions des commissions et/ou de COPIL associant des élus du Comité / Bureau syndical à la préparation de ses actions

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune réunion n'a associé des élus du Comité/Bureau syndical du SMPNRVA à la préparation de ses actions
> 50% si entre 1 ou 2 réunions ont associé des élus du Comité/Bureau syndical du SMPNRVA à la préparation de ses actions

Document de travail

> 75% si entre 3 et 4 ont associé des élus du Comité/Bureau syndical du SMPNRVA à la préparation de ses actions
> 100% si au moins 5 réunions ont associé des élus du Comité/Bureau syndical du SMPNRVA à la préparation de ses actions

Actions réalisées : commissions thématiques et comités de pilotage : organisation de commissions associant les élus du Comité et du Bureau syndical autour de l'économie, de l'urbanisme, des paysages, du patrimoine, de la biodiversité et de la communication. Participation des élus aux comités de pilotage Natura 2000, aux contrats territoriaux liés à l'eau, à l'Atelier rural d'urbanisme (ARU), aux démarches de transition énergétique et au suivi des tourbières (2014 à 2018), mobilisation autour de l'évaluation et de la révision de la charte : association des élus aux travaux d'évaluation à mi-parcours de la charte (2015 à 2019), puis aux comités de pilotage de sa révision (2022 à 2024), mise en place de commissions consacrées à l'énergie, à la signalétique, à l'économie et aux finances, avec notamment une réunion de la commission Énergie comprenant une visite de terrain (2023).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

4.1.2 - Assurer une gouvernance partenariale

Question évaluative - Quelles actions menées et évolutions du territoire constatées vis-à-vis de l'enjeu de développement des partenariats et de la concertation au service des actions menées ?

4.1.2.1 - Développer la concertation avec les partenaires financiers du SMPNRVA via le Comité des partenaires

SMPNRVA - chaque année, réunir au moins une fois le "Comité des partenaires (Région, Départements, Etat) pour le suivi général de la mise en œuvre du projet de territoire et se concerter en termes de contributions statutaires

Consignes de mesure : vérifier si le comité des partenaires a été réuni

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune réunion du Comité des partenaires n'a été organisée
> 100% si au moins 1 réunion du Comité des partenaires a été organisée

Actions réalisées : conférence des financeurs réunie en 2014, 2015, 2016, 2022

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 0% I 2018 : 0% I 2019 : 0% I 2020 : 100% I 2021 : 0% I 2022 : 100% I 2023 : 0% I 2024 : 0% I Moyenne 2014–2024 : 45.5%

Région - Soutien à l'équipement du siège du Syndicat mixte du Parc

Actions réalisées : 2019 à 2023 - Soutien à l'amélioration de l'accueil au siège de Montlosier (37 040 euros en 2019), à la réalisation d'une maquette évolutive destinée aux ateliers pédagogiques (7 320 euros en 2020), au désenclavement numérique du site (40 000 euros en 2020) et à son déploiement numérique (37 840 euros en 2023), soit 122 200 euros de subventions régionales

4.1.2.3 - Associer des forces vives aux décisions du SMPNRVA

SMPNRVA - chaque année, organiser au moins une réunion du Conseil d'Initiatives du Territoire (ou au moins un groupe de travail au sein de celui-ci) et associer ses membres à d'autres réunions/animations

Consignes de mesure : compter et citer les réunions du CIT en distinguant celles qui sont organisées spécifiquement à l'attention de ses membres des autres rencontres

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si les membres du CIT n'ont pas été conviés à des réunions
> +45% si les membres du CIT ont été conviés à au moins 1 réunion organisée spécifiquement pour eux

Document de travail

> bonus + 10% si au moins 70% des participants à la (aux) réunion(s) du CIT ont été satisfaits à très satisfaits
> bonus + 45% si les membres du CIT ont été conviés à 1 ou plusieurs réunions autres que celles du CIT
> 100% si les membres du CIT ont été conviés à au moins 1 réunion organisée spécifiquement pour eux (et qu'au moins 70% des participants ont été satisfaits à très satisfaits), ainsi qu'à 1 ou plusieurs réunions autres

Actions réalisées : Invitation des membres du CIT aux ateliers de préparation du programme LEADER et à plusieurs journées techniques consacrées à l'énergie, au bois-énergie, à l'éclairage public et à l'habitat (2014 à 2017), mobilisation de groupes de volontaires du CIT pour contribuer à l'élaboration du dispositif de suivi et d'évaluation de la charte du Parc (2016 et 2018).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 45% I 2015 : 45% I 2016 : 45% I 2017 : 45% I 2018 : 45% I 2019 : 0% I 2020 : 0% I 2021 : 0% I 2022 : 0% I 2023 : 0% I 2024 : 0% I Moyenne 2014–2024 : 20.5%

SMPNRVA - chaque année, organiser au moins une réunion du Conseil scientifique du Parc

Consignes de mesure : compter et citer les réunions du Conseil scientifique (dans son ensemble, dans le cadre de travaux sur 1 ou plusieurs dossiers ou thématiques) ; 1 sujet / dossier peut être comptabilisés sur plusieurs années

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucune réunion du Conseil scientifique n'a été organisée
> 60% si 1 ou plusieurs réunions du Conseil scientifique ont été organisées
bonus + 10% si au moins 70% des participants à la (aux) réunion(s) du Conseil scientifique ont été satisfaits à très satisfaits
> bonus + 30% si au moins 1 sujet/dossier a fait l'objet d'un partenariat avec l'équipe du SMPNRVA
> 100% si 1 ou plusieurs réunions du Conseil scientifique ont été organisées [et qu'au moins 70% des participants sondés ont été satisfaits à très satisfaits] et au moins 1 sujet / dossier a fait l'objet d'un partenariat avec l'équipe du SMPNRVA

Actions réalisées :
> Tenue de 19 réunions entre 2015 et 2021, consacrées notamment à l'évaluation de la charte, au changement climatique, à la gestion de l'eau et aux transitions du territoire.
> Participation de plusieurs chercheurs aux travaux d'évaluation de la charte, aux études sur le climat et l'avenir des activités touristiques liées à la neige, ainsi qu'à des projets de valorisation des patrimoines volcaniques, archéologiques et paysagers. Contribution à l'animation des « Bistrots du Parc » et aux réflexions sur les enjeux liés à l'eau et à l'agriculture (2014 à 2021).
> Activité interrompue à partir de 2022

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 30% I 2015 : 90% I 2016 : 90% I 2017 : 90% I 2018 : 90% I 2019 : 90% I 2020 : 90% I 2021 : 90% I 2022 : 0% I 2023 : 0% I 2024 : 0% I Moyenne 2014–2024 : 60%

4.1.2.4 - Créer une synergie entre Territoires de projet présents dans le périmètre du PNRVA et/ou à sa périphérie

SMPNRVA - chaque année, mettre en place au moins un partenariat avec plus de 1 ville porte et/ou de 1 agglomération porte

Consignes de mesure : compter et citer les actions menées en partenariat avec les villes portes et agglomérations portes en citant ces dernières

Grille de notation des objectifs atteints :
> 0% si aucun partenariat avec un ou des villes et/ou agglomérations portes n'a été mené
> 50% si un partenariat avec seulement 1 ville porte et/ou de 1 agglomération porte a été mené
> 100% si un partenariat avec plus de 1 ville porte et/ou de 1 agglomération porte a été mené

Document de travail

Actions réalisées :

> Coopération avec Clermont Communauté, devenue Clermont Auvergne Métropole : autour de la Chaîne des Puys - faille de Limagne et de la sensibilisation des usagers, prévention des atteintes aux milieux naturels, contribution au projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, réalisation d'une étude préparatoire à un observatoire de la biodiversité (2014 à 2024), organisation d'échanges pédagogiques entre les établissements scolaires urbains et ruraux (« Métropolitains en herbe »), développement de partenariats culturels autour des patrimoines volcaniques et de l'histoire du territoire (2014 à 2024), participation aux démarches de mobilité durable, avec des études et des actions de sensibilisation pour encourager le covoiturage et réduire l'usage individuel de la voiture (2015 à 2024).

> Coopération avec Riom Communauté : sensibilisation des habitants et ls agents territoriaux aux espèces invasives et aux bonnes pratiques de circulation motorisée dans les espaces naturels (2014 et 2015).

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 100% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 100%

SMPNRVA - chaque année, organiser la conférence annuelle du Parc et/ou des réunions territoriales équivalentes

Consignes de mesure : vérifier si la rencontre annuelle (sous la forme d'une conférence ou de réunions territoriales) a eu lieu

Grille de notation des objectifs atteints :

> 0% si la conférence annuelle du Parc et/ou des réunions territoriales équivalentes n'ont pas été organisées

> 100% si la conférence annuelle du Parc et/ou des réunions territoriales équivalentes ont été organisées

Actions réalisées :

> Journée des élus et des délégués en 2014 et 2016

> 6 Rencontres territoriales organisées en 2018

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 0% I 2016 : 100% I 2017 : 0% I 2018 : 100% I 2019 : 0% I 2020 : 0% I 2021 : 0% I 2022 : 0% I 2023 : 0% I 2024 : 0% I Moyenne 2014–2024 : 27.3

SMPNRVA - chaque année, publier des articles dans une rubrique institutionnelle du site internet du SMPNRVA et diffuser une ou plusieurs newsletter institutionnelles

Consignes de mesure : Compter le nombre d'articles publiés sur le site d'ordre institutionnel

Grille de notation des objectifs atteints :

> 0% si aucun article institutionnel n'a été publié dans le site internet du SMPNRVA et aucune newsletter institutionnelle n'a été diffusée

> 50% si au moins 4 articles institutionnels ont été publiés dans le site internet du SMPNRVA

> 100% si plus de 4 articles ont été publiés dans le site internet du SMPNRVA

Actions réalisées :

> Information sur les activités du Syndicat mixte du Parc (décisions et projets du Syndicat mixte, ses partenariats et actions menées dans les domaines de la biodiversité, de l'agriculture, de l'urbanisme, de l'énergie et du développement local) : 31 lettres d'information institutionnelles entre 2014 et 2020, complétées par des articles sur le site Internet du Parc.

> À partir de 2020, regroupement des informations institutionnelles dans une lettre d'information générale, les abonnés étant souvent inscrits aux deux publications.

> Poursuite de la diffusion d'articles intéressant les élus et les partenaires, avec notamment 9 articles en 2021, 12 en 2022 et 6 par an en 2023 et 2024.

Atteinte des objectifs (moyenne au regard du nombre d'années) : 2014 : 100% I 2015 : 100% I 2016 : 100% I 2017 : 100% I 2018 : 100% I 2019 : 100% I 2020 : 50% I 2021 : 100% I 2022 : 100% I 2023 : 100% I 2024 : 100% I Moyenne 2014–2024 : 95.5%

Document de travail

les volcans d'Auvergne

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



Document de travail

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Bureaux puydômois Montlosier, 63970 Aydat I 04 73 65 64 00
Bureaux cantaliens Place de l'hôtel de ville, 15300 Murat I 04 71 20 22 10
accueil@Parcdesvolcans.fr I **www.Parcdesvolcans.fr**